



# Rapport d'activité 2020

## Parc de stationnement

### ESTIENNE D'ORVES

## Avant Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

# Préambule

En 2020 les mesures de confinement ont entraîné une baisse inédite de tous les déplacements et un recul sans précédent de la circulation des voitures. En parallèle bon nombre de collectivités ont réagi en proposant des espaces dédiés à la circulation des deux roues et en offrant la gratuité du stationnement en voirie. Durant les deux confinements Indigo s'est également mobilisé pour contribuer à l'effort national en offrant près de

400 000 heures de stationnement au personnel soignant dans plus de 50 villes en France. Indigo a également souhaité en cette période faciliter la vie de ses abonnés en favorisant le paiement dématérialisé et le traitement des demandes en ligne, en permettant aux abonnés nuit de rester stationner sans surcoût et en offrant des heures de stationnement utilisables en période normale, à ses abonnés les plus fidèles. Plusieurs actions commerciales favorisant les nouvelles souscriptions ont également été menées afin de soutenir l'activité de stationnement. Au-delà du geste solidaire ou du pragmatisme économique ces événements conduisent à accélérer la transition vers de nouveaux usages des espaces de stationnement.

Pour répondre aux besoins et usages qui évoluent et fort de son expertise en conception d'ouvrages, le groupe INDIGO propose une nouvelle vision du parking du futur. Investir l'espace souterrain, le penser différemment pour prendre en compte les attentes d'aujourd'hui et anticiper les changements à venir font partie de nos réflexions. Il nous semble en effet naturel d'étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir en adressant ces enjeux clés : comment les sous-sols peuvent s'intégrer davantage dans la vie urbaine, comment offrir plus de mobilité et de services aux usagers, comment faciliter la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable ?

# SOMMAIRE

L'ENTREPRISE ..... 6

1.COMPTE-RENDU TECHNIQUE..... 13

I. PRESENTATION GENERALE.....	14
A. DESCRIPTIF DU PARC.....	14
B. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT.....	15
a) SOCIETE DELEGATAIRE.....	15
b) SOCIETE EXPLOITANTE DEDIEE.....	15
c) ADRESSE D'EXPLOITATION.....	16
II. DONNEES GENERALES RELATIVES A L'EXPLOITATION DU SERVICE.....	17
A. NOMBRE TOTAL DES ABONNEMENTS DELIVRES, REPARTITION MOIS PAR MOIS ET PAR TYPE, EVOLUTION PAR RAPPORT A L'EXERCICE PASSE.....	17
B. LE NOMBRE TOTAL DE CLIENTS HORAIRES, EVOLUTION MOIS PAR MOIS, VENTILATION PAR DUREE DE STATIONNEMENT, EVOLUTION PAR RAPPORT A L'EXERCICE PASSE.....	19
C. LA LISTE DES PLACES AMODIEES AVEC LES COORDONNEES DES USAGERS.....	21
D. L'EVOLUTION TARIFAIRE EN POURCENTAGE A PARTIR DE L'ANNEE N+1..	21
E. LE NOMBRE TOTAL DE LEVERS DE BARRIERE, REPARTITION PAR POINT D'ENTREE, EVOLUTION MOIS PAR MOIS, REPARTITION PAR TYPE DE JOUR DE LA SEMAINE, PAR TYPE D'USAGER, REPARTITION PAR HEURE SUR UNE JOURNEE TYPE, EVOLUTION PAR RAPPORT A L'EXERCICE PASSE.....	22
F. LE NOMBRE ET LA NATURE DES MANIFESTATIONS AYANT DONNE LIEU A UNE MISE A DISPOSITION DES ESPACES POUR UNE ACTIVITE AUTRE QUE LE STATIONNEMENT.....	29
G. LA LISTE DES INTERVENTIONS EFFECTUEES AU TITRE DE L'ASTREINTE..	29
III. ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE.....	30
A. LE NOMBRE DE PLAINTES D'USAGERS ADRESSEES AU DELEGATAIRE AU SUJET DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU.....	30
B. LE BILAN DES ACTIONS DU DELEGATAIRE POUR ASSURER L'INFORMATION ET L'ACCUEIL DES USAGERS.....	31
C. SERVICES A LA CLIENTELE INDIGO.....	35
D. LES ADAPTATIONS DU SERVICE A ENVISAGER.....	42
IV. DONNEES SUR LE PATRIMOINE.....	43
A. COMMENTAIRE GENERAL SUR L'ETAT DES EQUIPEMENTS DU SERVICE DELEGUE, ET SYNTHESE DES INFORMATIONS CONCERNANT L'EVOLUTON DE CET ETAT DEPUIS L'EXERCICE PRECEDENT.....	43
B. INSUFFISANCES EVENTUELLES DES OUVRAGES ET EQUIPEMENTS POUR REpondre AUX BESOINS DES USAGERS OU POUR APPLIQUER LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR, AVEC RAPPEL DES PROPOSITIONS FORMULEES PAR LE DELEGATAIRE POUR REMEDIER A CES INSUFFISANCES.....	43

C.	L'INVENTAIRE ACTUALISE DES BIENS DE RETOUR ET DES BIEN DE REPRISE, ACCOMPAGNE DES REFERENCES TECHNIQUES D'IDENTIFICATION DES MATERIELS ET DES INTERVENTIONS EFFECTUEES SUR CEUX-CI.....	44
D.	LA LISTE DETAILLEE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE RENOUVELLEMENT ET DE MODERNISATION REALISES PENDANT L'EXERCICE, EN DISTINGUANT CEUX QUI ONT ETE REALISES PAR L'AUTORITE DELEGANTE ET CEUX QUI ONT ETE REALISES PAR LE DELEGATAIRE.....	45
E.	LA LISTE DETAILLEE DES NOUVEAUX EQUIPEMENTS, ACCOMPAGNEE DE LEURS REFERENCES TECHNIQUES D'IDENTIFICATION ET DES INTERVENTIONS EFFECTUEES .....	50
F.	LA LISTE DES OPERATIONS SIGNIFICATIVES CONFIEES PAR LE DELEGATAIRE AVEC DES ENTREPRISES TIERCES.....	51
G.	LA LISTE DES CONTRATS CONCLUS PAR LE DELEGATAIRE AVEC DES ENTREPRISES TIERCES.....	52
H.	LA LISTE DETAILLEE DES OPERATIONS DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE AVEC LES PANNES ASSOCIEES SUR CHAQUE MATERIEL .....	53
I.	LA LISTE DES RAPPORTS DES VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES PERIODIQUES.....	54
V.	SITUATION DU PERSONNEL.....	55
A.	L'EFFECTIF EXCLUSIVEMENT AFFECTE AU SERVICE DELEGUE.....	55
B.	LES AGENTS AFFECTES A TEMPS PARTIEL DIRECTEMENT AU SERVICE...55	
C.	EVOLUTION MAJEURE AFFECTANT, LA SITUATION DU PERSONNEL INTERVENANT DANS LE CADRE DU SERVICE DELEGUE, NOTAMMENT EN CAS DE MODIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE APPLICABLE.....	55
D.	ACCIDENTS DE TRAVAIL SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE.....	56
E.	OBSERVATIONS FORMULEES PAR L'INSPECTION DU TRAVAIL, NOTAMMENT POUR CE QUI CONCERNE LA SECURITE DES OUVRAGES, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS CONSTITUANT LE SERVICE DELEGUE.....	56
VI.	FAITS MARQUANTS, RECOMMANDATIONS .....	57
A.	RAPPEL DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET LES DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATES SUR LE SERVICE ET LES OUVRAGES.....	57
B.	LES RECOMMANDATIONS MOTIVEES ET HIERARCHISEES SUR LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENTS ET D'AMELIORATIONS A APPORTER AU SERVICE.....	59
C.	LA LISTE ET LES PRECONISATIONS POUR LES BIENS A RENOUVELER PAR L'AUTORITE DELEGANTE DANS LES 18 PROCHAINS MOIS.....	59

## 2. COMPTE-RENDU FINANCIER DU SERVICE ..... 60

I.	COMPTE D'EXPLOITATION.....	61
A.	LES DONNEES DE L'EXERCICE 2020 .....	61
B.	LA COMPARAISON AVEC LE COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL ANNEXE AU CONTRAT .....	62
C.	LES METHODES ET LES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL RETENUS POUR LA DETERMINATION DES PRODUITS ET CHARGES DIRECTS ET INDIRECTS , NOTAMMENT LES CHARGES DE STRUCTURE .....	62
D.	LES ELEMENTS RELATIFS A LA DOTATION ANNUELLE DE RENOUVELLEMENT.....	62

## L'ENTREPRISE

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

Indigo construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.



*Indigo Group a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !*

*Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.*

*Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.*



SERGE CLÉMENTE, PRÉSIDENT D'INDIGO GROUP



Nous développons des solutions sur-mesure, sur tous les segments de clients (villes, aéroports, hôpitaux, centre-commerciaux, gares, espaces de loisirs et événementiels, universités...).

De la construction d'ouvrages en concessions aux innovations de la smart city, nous avons su conserver une longueur d'avance pour donner vie à une mobilité intelligente, adaptée aux enjeux de demain.

Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des villes, nous imaginons des solutions innovantes et complémentaires à la voiture : vélos partagés, scooters électriques, trottinettes électriques...

La société **Indigo Group S.A.S.** (antérieurement dénommée **Infra Park S.A.S.**) détient 100% du capital d'**Indigo Infra S.A.** (antérieurement dénommée **VINCI Park S.A.**) et est elle-même détenue à 99,77% par **Infra Foch Topco S.A.S.** (le solde étant détenu par un Fonds Commun de Placement d'Entreprise détenu par les salariés du groupe).

Le capital d'**Infra Foch Topco** est détenu directement et indirectement par **PREDICA**, l'une des filiales de **Crédit Agricole Assurances**, à hauteur de 47,14%, par **MIROVA** à hauteur de 32,91%, par **MEAG** à hauteur de 14,24% et par **Infra Foch Topco** elle-même à hauteur de 0,50%, le solde étant détenu par le management du Groupe.

## NOS MÉTIERS



Véritable expert du modèle concessif, ce sont nos 50 ans d'expérience, notre capacité d'investissement et notre ingénierie recette que nous mettons au service de la construction de nouveaux ouvrages et de leur exploitation. Nos équipes sont impliquées sur toutes les phases des projets et il leur tient à cœur de proposer le meilleur service possible pour répondre aux demandes de nos clients et répondre aux besoins des usagers.

SÉBASTIEN FRAISSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DE LA FRANCE



### CONCEVOIR, CONSTRUIRE, FINANCER ET EXPLOITER

Depuis plus de 50 ans, Indigo met en œuvre sa vision du stationnement en ouvrage au service des villes et de la mobilité urbaine. Expert mondial du modèle concessif, Indigo investit dans des parcs modernes, accueillants, offrant des services intelligents et digitalisés, pour faciliter le parcours client et la mobilité en ville.



### PROPOSER DES SOLUTIONS DE MOBILITE

Faciliter les déplacements dans les centres villes est au cœur de nos préoccupations. Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des collectivités, nous développons de nouvelles solutions de mobilité individuelles complémentaires, simples d'utilisation et écologiques. Avec sa nouvelle entité Mobilité et Solutions Digitales, Indigo imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde, à l'image du nouveau service de vélos et de scooters en libre-service sans station INDIGO® Weel.

### DEVELOPPER DES SOLUTIONS DIGITALES

Pour valoriser ses services de stationnement et mobilité, le groupe Indigo inclut pleinement le digital et la logique de MaaS\* dans sa stratégie globale pour répondre aux besoins actuels et futurs des villes et leurs habitants. Pleinement conscients des enjeux d'accroissement de la population, d'écologie et de congestion de trafic, nous nous positionnons comme véritable acteur et facilitateur de ces changements en proposant des services digitalisés qui révolutionnent le quotidien des usagers.

### EXPERT DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains... Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers. INDIGO crée STREETEO, la marque dédiée au contrôle et à la verbalisation du stationnement en voirie

\* Mobility As A Service



## LE PARKING DU FUTUR

Pour répondre aux besoins et usages qui évoluent et fort de son expertise en conception d'ouvrages, le groupe INDIGO propose une nouvelle vision du parking du futur. Investir l'espace souterrain, le penser différemment pour prendre en compte les attentes d'aujourd'hui et anticiper les changements à venir font partie de nos réflexions. Les parkings souterrains permettent d'intensifier les activités urbaines tout en protégeant l'intégralité du tissu urbain. Il nous semble en effet naturel d'étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir en adressant ces enjeux clés :

**Intégrer les sous-sols dans la vie urbaine** et améliorer la vie quotidienne des habitants des villes qui se densifient en connectant le parking au transport.

**Offrir plus de mobilité et de services** aux usagers et ainsi proposer un parcours client plus fluide et digitalisé et des services entièrement interconnecté avec leur environnement, agissant comme une extension de la ville au-dessus.

**Répondre aux besoins de la ville intelligente et de la ville durable** en facilitant la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable par l'énergie produite grâce à l'inertie thermique des espaces souterrains.

Une réflexion menée en partenariat avec Dominique Perrault Architecture, spécialiste de l'architecture souterraine. Indigo a souhaité s'entourer du meilleur partenaire, Dominique Perrault et son cabinet d'architectes internationaux : DPA. Inventeur du concept « groundscape » (contraction de « ground », le sol et « landscape », paysage).



## NOTRE HISTOIRE

Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

### Organiser le stationnement

Face à une nécessité de stationnement grandissante dans les villes, Indigo à l'époque GTM inaugure en 1964 son premier parc de stationnement en modèle concessif, sous l'esplanade des Invalides, suivi de Georges V et Malesherbes-Anjou. Paris devient le laboratoire des innovations d'Indigo. Avec le développement du stationnement en ouvrage et en voirie, les systèmes de péage s'automatisent et le paiement se dématérialise grâce à l'arrivée de la carte bleue. GTM et Sogeparc exportent leur savoir-faire à l'international.



Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

### Offrir plus qu'une place de stationnement

Le parking n'est plus un lieu à usage unique mais devient un espace de services. Services de mobilité, prêts de parapluies, de vélos, de cabas, le parking du XXIe siècle prend forme et se veut un maillon de la mobilité urbaine. En 2001, GTM et Sogeparc fusionnent pour donner naissance à VINCI Park qui s'appuie sur les fondamentaux (qualité, sécurité, accueil) pour séduire les utilisateurs.



Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

### L'ère du digital

En 2015, VINCI Park devient Indigo et se positionne comme un acteur clé du stationnement et de la mobilité individuelle, avec une nouvelle offre digitale.

Comme dans les autres secteurs de la consommation, l'expérience client évolue vers plus de liberté, plus de choix et plus de personnalisation. Indigo lance OPnGO, seule application qui offre à l'automobiliste une expérience de stationnement complète, incluant la recherche d'itinéraires, trouver la meilleure place au meilleur prix, puis emprunter le parcours client le plus efficace et le plus fluide.



Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

### Un nouveau service de vélos partagés avec INDIGO® weel

Entre urbanisation croissante et changements des habitudes de la population, les moyens de transport évoluent et avec eux les habitudes des consommateurs en matière de mobilité urbaine. Dans cette transition, le vélo bénéficie d'une place primordiale pour les déplacements citadins. Pour répondre à ces enjeux, Indigo déploie des vélos partagés en libre-service, sans station.



# NOS ENGAGEMENTS DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Nous pensons qu'il ne peut y avoir de croissance durable sans éthique claire et concrète. Cette conviction est incarnée par un socle de valeurs communes et des outils d'alerte performants : toutes nos activités reposent ainsi sur des pratiques transparentes, régies par un Code de Conduite rigoureux partagé par tous, dans tous les pays où nous exerçons. Nous encourageons également la mise en œuvre de ces hauts standards d'intégrité dans les co-entreprises et entités du Groupe.

INDIGO et sa maison mère INFRA PARK s'est engagé depuis quelques années dans une démarche volontariste sur les thématiques du développement durable. INDIGO a fait le choix de faire réaliser une notation extra financière par l'agence indépendante VIGEO Eiris, qui évalue suivant 16 critères correspondant au secteur d'activité, dont 3 dédiés à l'environnement.

Indigo Group s'est vu attribuer en mars 2020 par l'agence de notation extra-financière VIGEO EIRIS la note de 66/100, positionnant ainsi le Groupe au 44ème rang mondial sur un panel de 4 903 groupes évalués. Pour mémoire, le précédent score de mars 2019 était de 61/100. Cette notation et cette progression de 5 points illustrent l'engagement du Groupe en matière sociale, sociétale et environnementale.



## Unsolicited Opinion on the Sustainability Performance and Risk Management



### Indigo Group

ISIN CODE : FR0012236669  
Sector : Business Support Services  
Rating date: Feb 2020

#### ESG OVERALL SCORE



Rank in Sector	4/102
Rank in Region	43/1609
Rank in Universe	44/4903

(1) Performance level: weak (0-29/100), limited (30-49/100), robust (50-59/100), advanced (60-100/100)

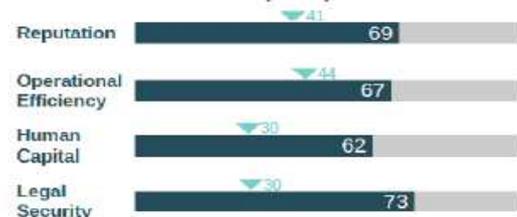
**Disclaimer**  
Vigeo Eiris provides its clients with information and/or analyses or opinions on factual, quantitative or statistical, managerial, economic, financial, governance, social, or technical data, in relation to companies, brands, products or services, assessed individually or with respect to sectors, regions, stakeholders or specific themes.  
Vigeo Eiris is committed to making its best efforts when collecting, organizing, consolidating, formatting, making available and/or delivering the aforementioned information, analyses and/or opinion to its clients. Although Vigeo Eiris ensures that it only uses publicly available information, the agency cannot guarantee its accuracy or completeness.  
The above elements (information, indicators, analyses, scores, and opinion) do not include or imply any approval or disapproval on their content from Vigeo Eiris, its executive officers, or its employees. These elements do not represent in any way a guarantee, or reference of legal, moral, philosophical, ethical or religious nature, supporting or opposing any investment or investment decision, or any standpoint or opinion expressed in favour of, or against companies, products, services, sectors or regions directly or indirectly mentioned in Vigeo Eiris' deliverables. Our deliverables are not, and should not, be considered as a form of financial advice or recommendation. No investment or divestment decision should be attributed to the information or opinion provided by Vigeo Eiris. Our products and services must only be considered as one of the many elements related to the financial decision making process.  
Vigeo Eiris, its methodology, brand, and employees, shall under no circumstances, be held responsible for any kind of consequence (including economic, financial, or legal) derived from the interpretation of its information, analyses, opinion, scores, and indicators. The terms of use of our products and services and their impacts stem from the sole responsibility of their users.  
This VIGEO EIRIS' One-page summary is established exclusively for clients' external communication with the exception of any specific operations such as Revolving Credit Facility, Sustainability Linked Loans, bond issuance or any other operation.

Company performance      Sector average performance

#### ESG PERFORMANCE (/100)



#### RISK MITIGATION INDEX (/100)



## LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS D'INDIGO

- Respecter, voire dépasser, dans la mesure du possible, les réglementations internationales et locales applicables en matière de Santé, de Sécurité et d'Environnement,
- Minimiser ses impacts environnementaux en réduisant ses consommations d'énergie, notamment dans ses ouvrages
- Mettre en œuvre les technologies et les solutions permettant de diminuer les émissions de ses clients tout en leur facilitant l'accès à des mobilités individuelles non-consommatrices d'énergie fossile.

Indigo développe en faveur de tous ses salariés une politique sociale, de santé et de sécurité.

Parce que le parking se doit aussi d'être bien intégré dans la société, Indigo s'engage par ailleurs dans l'accompagnement et la réinsertion de personnes en difficultés, en errance ou soumises à l'exclusion sociale.

Pour assurer la meilleure qualité de service à ses clients, Indigo a créé, en 2004, une école de formation interne dédiée aux métiers du stationnement. Cet engagement répond à une logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle. Il concerne des métiers aussi variés que l'exploitation, la sécurité, la relation client ou la gestion du conflit. Sous forme de parcours personnalisés et en fonction des motivations et des possibilités d'évolution, près de 32 000 heures de formation ont ainsi été dispensées en 2020.

### UN SOCLE DE VALEURS PARTAGÉES

qui guident notre activité au quotidien

» Respect

» Responsabilité

» Solidarité

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement.

## LA VALORISATION DES HOMMES ET DES METIERS

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.



promouvoir  
la diversité



former  
nos équipes



prévenir  
les risques



favoriser le bien-être et  
la solidarité au travail



valoriser  
nos collaborateurs

NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIETAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

 engagement éthique

 respect des conventions internationales

 engagement envers nos clients

 engagement envers les territoires

 initiatives en faveur des PMR

 quelques-unes de nos fondations et associations partenaires

Concevoir des parkings écoresponsables est une des clés de la maîtrise de notre empreinte écologique. En phase de construction-rénovation, la mise en œuvre de savoir-faire innovants permet d'offrir des infrastructures et des services toujours plus performants sur le plan environnemental.

Exploiter un parking génère peu de nuisances. Cela ne nous empêche pas d'agir à tous les niveaux possibles, en interne et avec nos partenaires, pour faire toujours mieux. Objectifs : offrir à nos collaborateurs et à nos sous-traitants des conditions de travail équitables et limiter au maximum notre impact écologique.

 réduire nos émissions de gaz à effet de serre

 innover pour la mobilité individuelle DOUCE

 gestion des déchets

 2 filiales certifiées ISO 14001

 diminuer les déplacements

INDIGO GROUP, LEADER DE SON SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

**CHEZ INDIGO, ON MET LA GOMME SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE!**

Classée au 4<sup>e</sup> rang mondial sur 4 903 entreprises évaluées par **Vigeo Eiris**

group-indigo.com/fr

INDIGO GROUP

INDIGO GROUP, LEADER DE SON SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

**CHEZ INDIGO, ON PASSE TOUS LES FEUX AU VERT!**

Réduire notre empreinte carbone et compenser nos émissions de gaz à effet de serre

- 100 % de factures d'électricité décarbonées en 2020-2021
- 12 millions de litres de carburant alternatif utilisés et 100 km de pistes aménagées pour la mobilité électrique
- 10 hectares de forêt plantés protégés par notre Hub City Farming, filiale leader de France dans son secteur

group-indigo.com/fr

INDIGO GROUP

INDIGO GROUP, LEADER DE SON SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

**CHEZ INDIGO, ON ROULE POUR LES CENTRES-VILLES.**

Au service de la ville et de ses habitants

- Plus de 1,2 m de partage dans le monde de services de déplacement en mobilité
- 2 000 vélos Indigo pour 1000 personnes (résidents) à proximité
- Objectif : 100% de parkings écoresponsables d'ici fin 2022

group-indigo.com/fr

INDIGO GROUP

INDIGO GROUP, LEADER DE SON SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

**CHEZ INDIGO, L'HUMAIN AURA TOUJOURS LA MEILLEURE PLACE.**

Valoriser nos équipes et favoriser leurs évolutions

- 60 % de nos collaborateurs sont satisfaits de leur travail\*
- 13 000 heures de formation dispensées depuis 2019

group-indigo.com/fr

INDIGO GROUP



---

# COMPTE-RENDU TECHNIQUE

---

# I. PRESENTATION GENERALE

## A. DESCRIPTIF DU PARC

- Capacité : 654 places réparties sur 5 niveaux incluant 13 places PMR
- Heures d'ouverture du parc : 24h/24 et 7j/7
- 2 entrées véhicules et 2 sorties véhicules,
- Equipements de péage : 6 caisses automatiques, 2 bornes d'entrée, 3 bornes de sortie, 4 lecteurs piétons
- Les moyens de paiement acceptés : pièces et billets en caisse automatique, cartes de paiement CB, AMERICAN EXPRESS, OPnGO, TOTAL GR et VISA MASTERCARD en caisse automatique et sur les bornes de sortie, télépéage en bornes de sortie.

## B. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du parking Estienne d'Orves - DSP 19/04

Signature du contrat : 06/06/2019

Echéance du contrat : 30/06/2026

### a) SOCIETE DELEGATAIRE

**Indigo Infra**

Tour Voltaire  
1 place des Degrés  
92800 Puteaux - la Défense

**Contact :**

Pierre BONNABAUD  
Directeur Régional Sud-Est  
Immeuble Noilly Paradis - 146 rue paradis -  
13006 Marseille

### b) SOCIETE EXPLOITANTE DEDIEE

Le Délégué a créé une société dédiée à l'exploitation du parking : Marseille Estienne d'Orves Stationnement. Il est précisé que dans le cadre des règles d'organisation et de fonctionnement du Groupe Indigo auquel elle appartient, Indigo Infra fait appel pour l'exécution de certaines missions confiées au titre du contrat de délégation de service public, aux sociétés prestataires de services du Groupe, notamment la société Indigo Park.

**Indigo Park**

Tour Voltaire  
1 place des Degrés  
92800 Puteaux - la Défense

**Contact :**

Eric LECHAT  
Directeur de Secteur Bouches du Rhône  
CC Bourse – 17 Cours Belsunce  
13001 MARSEILLE  
Tel : 06.48.96.37.62  
Mail : [eric.lechat@group-indigo.com](mailto:eric.lechat@group-indigo.com)

## c) ADRESSE D'EXPLOITATION

### Marseille Estienne d'Orves Stationnement

Parc de Stationnement ESTIENNE  
D'ORVES

Place aux huiles

13001 Marseille

### Contacts :

Jean-Luc PANZA

Responsable de District

Tel : 06 72 82 38 43

Mail : [jean-luc.panza@group-indigo.com](mailto:jean-luc.panza@group-indigo.com)



2020

	JANVIER	FEVRIER	MARS
« 24/24 Annuel »	75	76	75
« 24/24 Trimestriel »	17	16	15
« 24/24 Mensuel »	75	74	73
« 24/24 Résident »	150	150	150
« Nuit »	6	5	6
« Pro »	52	53	51
« Petite place utilitaire »	7	8	8

**TOTAL 382 382 378**

	AVRIL	MAI	JUIN
"24/24 Annuel"	70	69	67
"24/24 Trimestriel"	15	15	14
"24/24 Mensuel"	74	73	72
"24/24 Résident"	150	150	149
"Nuit"	5	4	4
"Pro"	42	43	42
"Petite place utilitaire"	6	6	5

**TOTAL 362 360 353**

	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
"24/24 Annuel"	64	65	63
"24/24 Trimestriel"	12	13	12
"24/24 Mensuel"	69	68	70
"24/24 Résident"	150	150	150
"Nuit"	3	3	2
"Pro"	40	41	40
"Petite place utilitaire"	5	6	2

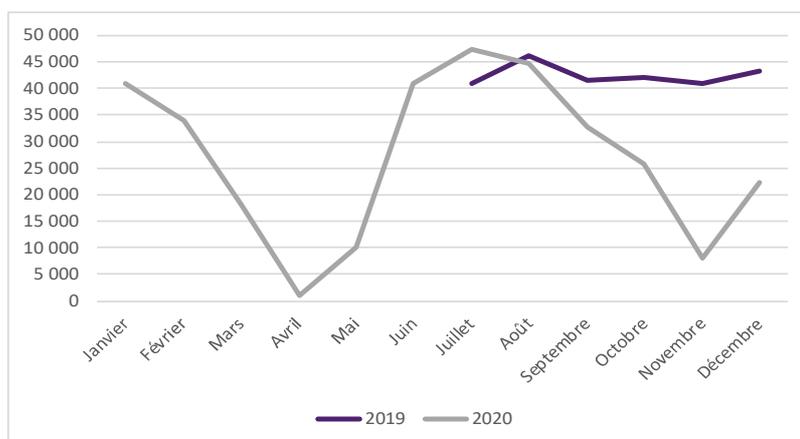
**TOTAL 343 346 339**

	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
"24/24 Annuel"	63	61	60
"24/24 Trimestriel"	12	11	12
"24/24 Mensuel"	70	69	70
"24/24 Résident"	150	150	150
"Nuit"	2	1	2
"Pro"	39	38	36
"Petite place utilitaire"	2	2	2

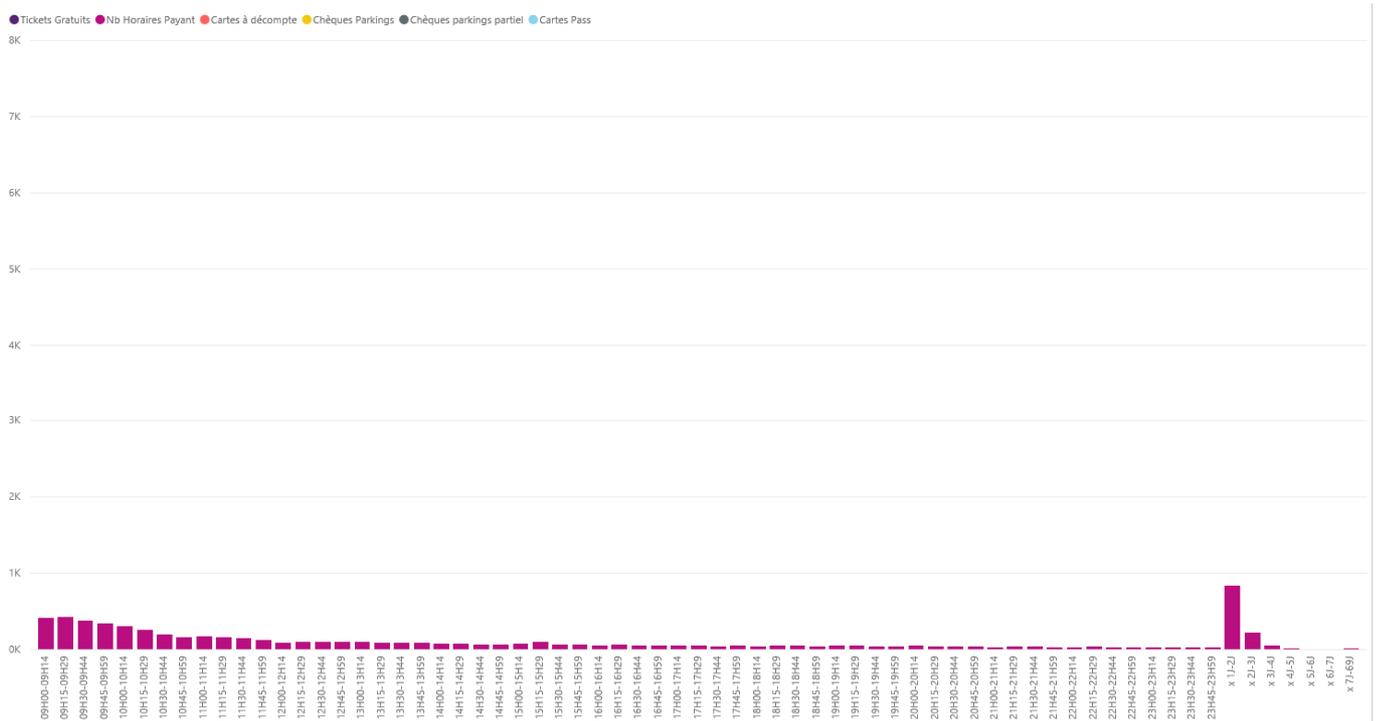
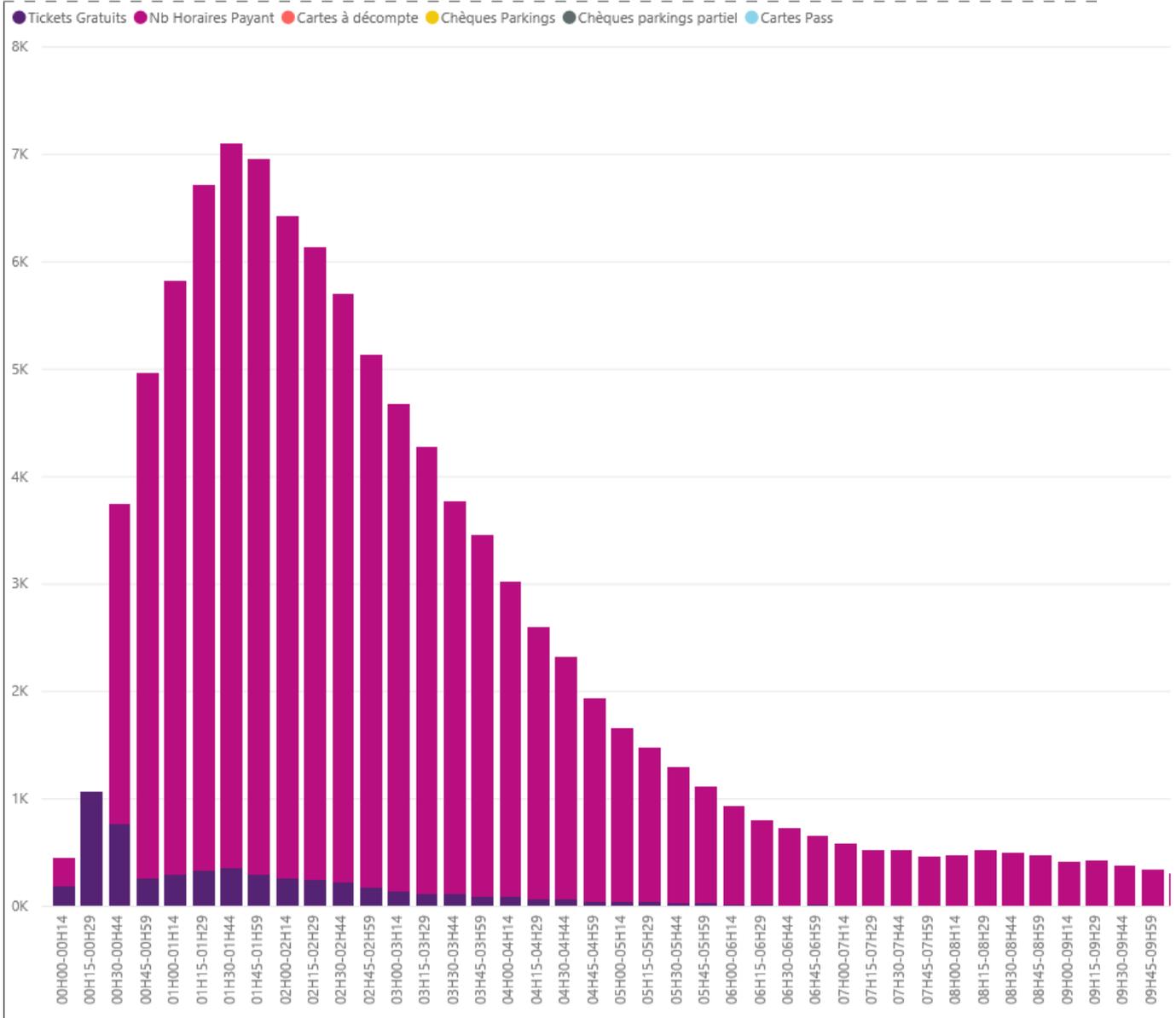
**TOTAL 338 332 332**

## B. LE NOMBRE TOTAL DE CLIENTS HORAIRES, ÉVOLUTION MOIS PAR MOIS, VENTILATION PAR DURÉE DE STATIONNEMENT, ÉVOLUTION PAR RAPPORT A L'EXERCICE PASSÉ

	2019	2020	ECART
Janvier		40 980	
Février		33 829	
Mars		18 142	
Avril		1 182	
Mai		10 013	
Juin		40 861	
Juillet	40 938	47 457	15,9%
Août	46 093	44 829	-2,7%
Septembre	41 573	32 836	-21,0%
Octobre	42 143	25 714	-39,0%
Novembre	40 800	7 946	-80,5%
Décembre	43 380	22 246	-48,7%
<b>Total</b>	<b>254 927</b>	<b>326 035</b>	<b>27,9%</b>



On comptabilise 326 035 sorties payantes au cours de la période d'exploitation du 1er janvier au 31 décembre 2020. La comparaison 2020/2019 montre bien l'impact de la crise sanitaire sur le trafic du parking à partir de septembre 2020 (-21% en septembre, -39% en octobre, -80% en novembre et -49% en décembre). Et le bon résultat de juillet 2020 (+16%) est à relativiser car ce 1<sup>er</sup> mois d'exploitation du parking en juillet 2019 avait été perturbé par les dysfonctionnements du contrôle d'accès.



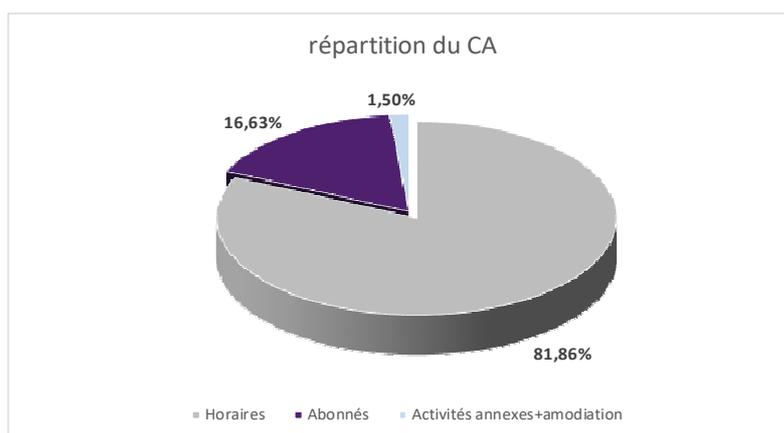
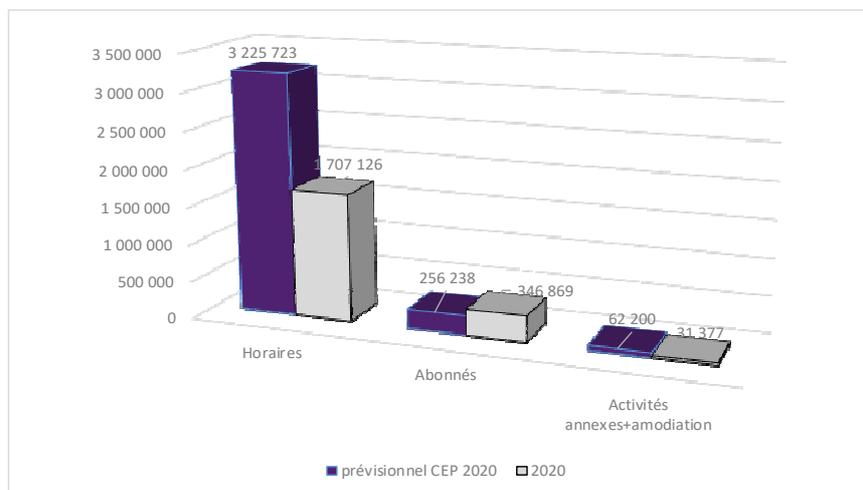
## C. LA LISTE DES PLACES AMODIÉES AVEC LES COORDONNÉES DES USAGERS

Aucun contrat d'amodiation n'a été conclu au 31 décembre 2020.

## D. L'ÉVOLUTION TARIFAIRE EN POURCENTAGE A PARTIR DE L'ANNÉE N+1

Le chiffre d'affaires pour l'année 2020 (source : comptes du délégataire) est de 2 085 372€ HT. La comparaison avec les 6 mois d'exploitation de 2019 n'est pas pertinente. Il faut plutôt comparer avec le chiffre d'affaires prévisionnel du CEP en annexe 10 du contrat de DSP qui s'élevait à 3 544 161€HT, soit un écart de -70%. Il est ventilé comme suit :

Chiffre d'affaires € HT	Horaires	Abonnés	Activités annexes+amodiation	Total
prévisionnel CEP 2020	3 225 723	256 238	62 200	3 544 161
2020	1 707 126	346 869	31 377	2 085 372
ECART	-89,0%	26,1%	-98,2%	-70,0%
REPARTITION DU CA	81,9%	16,6%	1,5%	

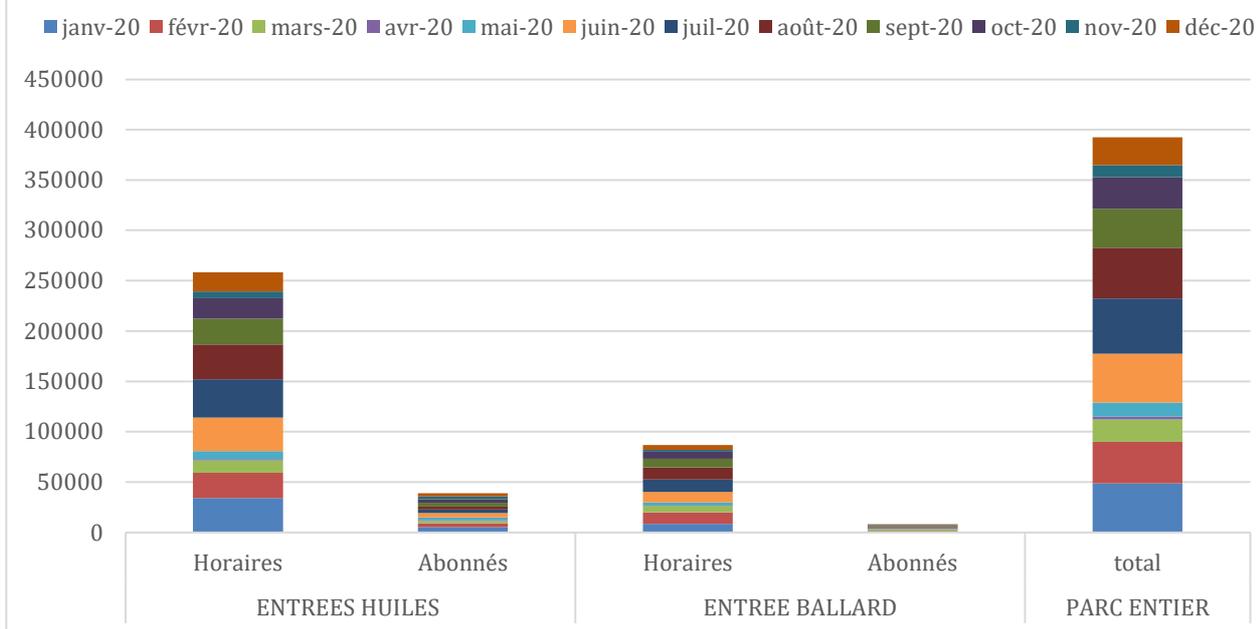


E. LE NOMBRE TOTAL DE LEVERS DE BARRIERE,  
 REPARTITION PAR POINT D'ENTREE, EVOLUTION  
 MOIS PAR MOIS, REPARTITION PAR TYPE DE JOUR  
 DE LA SEMAINE, PAR TYPE D'USAGER,  
 REPARTITION PAR HEURE SUR UNE JOURNEE  
 TYPE, EVOLUTION PAR RAPPORT A L'EXERCICE  
 PASSE

LE NOMBRE TOTAL DE LEVERS DE BARRIERE, REPARTITION PAR POINT D'ENTREE, PAR TYPE DE CLIENT ET EVOLUTION MOIS PAR MOIS

	ENTREES HUILES		ENTREE BALLARD		PARC ENTIER	
	Horaires	Abonnés	Horaires	Abonnés	Total	%
janv-20	34365	5247	8463	587	48662	12,40
févr-20	24898	3872	11365	1152	41287	10,52
mars-20	12501	2270	6505	1071	22347	5,69
avr-20	1057	1064	400	179	2700	0,69
mai-20	7880	2584	3183	457	14104	3,59
juin-20	33255	4203	10227	644	48329	12,31
juil-20	38316	3652	12343	680	54991	14,01
août-20	34391	2792	12316	637	50136	12,77
sept-20	25788	3743	8404	780	38715	9,86
oct-20	20187	3438	6954	849	31428	8,01
nov-20	6743	2816	1957	507	12023	3,06
déc-20	19052	3361	4816	542	27771	7,08
Total	258433	39042	86933	8085	392493	100,00
%	65,84	9,95	22,15	2,06	100,00	

## NOMBRE DE LEVERS DE BARRIERE PAR POINT D'ENTREE ET PAR TYPE DE CLIENT - ANNEE 2020



L'accès véhicule « Huiles » représente près de 76 % des entrées dans le parking, similaire aux statistiques relevées lors des 4 derniers mois de 2019.

88% des entrées déclenchent une prise de ticket horaire, les 12% restants s'effectuent avec un badge abonné ou la lecture de plaque minéralogique associée au badge. De nouveau, cela confirme les tendances observées en 2019.

### REPARTITION PAR JOUR DE LA SEMAINE, PAR POINT D'ENTREE, PAR TYPE DE CLIENT ET EVOLUTION MOIS PAR MOIS

Hors période de confinement, le vendredi (notamment le soir) et le samedi sont les journées les plus fréquentées de la semaine.

janv-20					
	ENTRÉE HUILES		ENTRÉE BALLARD		%
	HORAIRES	ABONNÉS	HORAIRES	ABONNÉS	
LUNDI	3157	804	739	75	9,81
MARDI	4281	860	947	112	12,73
MERCREDI	4939	899	1093	66	14,37
JEUDI	6174	980	1441	112	17,88
VENDREDI	6655	966	1714	119	19,42
SAMEDI	6115	399	1652	52	16,88
DIMANCHE	3067	339	880	52	8,91

févr-20					
	ENTRÉE HUILES		ENTRÉE BALLARD		%
	HORAIRES	ABONNÉS	HORAIRES	ABONNÉS	
LUNDI	2344	545	1358	278	10,95
MARDI	3866	722	1226	130	14,39
MERCREDI	3600	716	1228	122	13,72
JEUDI	3975	726	1352	125	14,96
VENDREDI	4409	672	1446	135	16,13
SAMEDI	4030	254	3520	251	19,50
DIMANCHE	2682	238	1248	111	10,36

mars-20					
	ENTRÉE HUILES		ENTRÉE BALLARD		%
	HORAIRES	ABONNÉS	HORAIRES	ABONNÉS	
LUNDI	1001	360	1126	318	12,581
MARDI	1189	296	1359	313	14,159
MERCREDI	1985	365	598	133	13,819
JEUDI	2183	449	638	79	15,021
VENDREDI	2465	421	832	8	16,712
SAMEDI	2562	226	904	30	16,694
DIMANCHE	1122	153	1049	132	11,015

avr-20					
	ENTRÉE HUILES		ENTRÉE BALLARD		%
	HORAIRES	ABONNÉS	HORAIRES	ABONNÉS	
LUNDI	154	165	62	21	14,889
MARDI	186	170	77	37	17,407
MERCREDI	214	201	80	35	19,630
JEUDI	254	220	64	37	21,296
VENDREDI	171	166	67	26	15,926
SAMEDI	50	71	30	15	6,148
DIMANCHE	28	71	20	8	4,704

mai-20					
	ENTRÉE HUILES		ENTRÉE BALLARD		%
	HORAIRES	ABONNÉS	HORAIRES	ABONNÉS	
LUNDI	1128	407	486	74	14,851
MARDI	1340	460	498	67	16,765
MERCREDI	1355	408	505	75	16,609
JEUDI	1140	402	457	70	14,666
VENDREDI	1383	406	499	77	16,765
SAMEDI	1114	277	492	47	13,681
DIMANCHE	421	226	246	47	6,663

juin-20					
	ENTRÉE HUILES		ENTRÉE BALLARD		%
	HORAIRES	ABONNÉS	HORAIRES	ABONNÉS	
LUNDI	4019	789	1273	101	13,230
MARDI	5629	862	1640	126	17,670
MERCREDI	4603	640	1306	104	14,238
JEUDI	4737	657	1377	90	14,683
VENDREDI	5415	635	1719	97	16,834
SAMEDI	5545	79	377	11	12,866
DIMANCHE	3331	306	1192	68	10,480

juil-20					
	ENTRÉE HUILES		ENTRÉE BALLARD		%
	HORAIRES	ABONNÉS	HORAIRES	ABONNÉS	
LUNDI	5079	499	1478	67	12,986
MARDI	4203	443	1914	117	12,173
MERCREDI	5926	668	2201	191	16,383
JEUDI	6706	715	1829	106	17,057
VENDREDI	7012	719	1957	15	17,690
SAMEDI	5634	287	1627	47	13,847
DIMANCHE	3772	234	1346	58	9,863

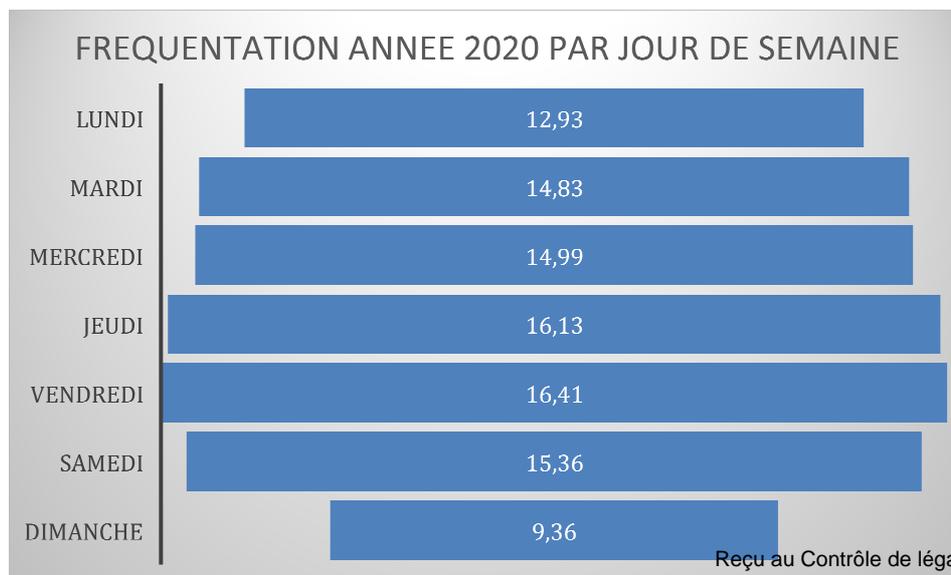
août-20					
	ENTRÉE HUILES		ENTRÉE BALLARD		%
	HORAIRES	ABONNÉS	HORAIRES	ABONNÉS	
LUNDI	5596	576	1649	92	15,77
MARDI	5172	450	1586	68	14,50
MERCREDI	4587	395	1820	106	13,77
JEUDI	4530	355	1915	168	13,89
VENDREDI	4683	419	1682	81	13,69
SAMEDI	5602	299	2148	71	16,19
DIMANCHE	4242	298	1522	51	12,19

sept-20					
	ENTRÉE HUILES		ENTRÉE BALLARD		%
	HORAIRES	ABONNÉS	HORAIRES	ABONNÉS	
LUNDI	2868	646	785	74	11,29
MARDI	3664	668	1519	224	15,69
MERCREDI	3816	594	1580	260	16,14
JEUDI	4318	631	1146	81	15,95
VENDREDI	4914	614	1334	70	17,90
SAMEDI	4217	328	1314	36	15,22
DIMANCHE	1996	262	728	36	7,80

oct-20					
	ENTRÉE HUILES		ENTRÉE BALLARD		%
	HORAIRES	ABONNÉS	HORAIRES	ABONNÉS	
LUNDI	2512	578	755	74	12,47
MARDI	3159	639	655	54	14,34
MERCREDI	3274	620	694	62	14,80
JEUDI	3944	613	1523	264	20,19
VENDREDI	2787	464	1652	257	16,42
SAMEDI	3153	307	1185	79	15,03
DIMANCHE	1358	217	491	59	6,76

nov-20					
	ENTRÉE HUILES		ENTRÉE BALLARD		%
	HORAIRES	ABONNÉS	HORAIRES	ABONNÉS	
LUNDI	1476	605	409	97	21,52
MARDI	1116	470	306	89	16,48
MERCREDI	835	361	264	83	12,83
JEUDI	1260	493	335	83	18,06
VENDREDI	1076	470	300	60	15,85
SAMEDI	705	221	236	50	10,08
DIMANCHE	275	196	107	45	5,18

déc-20					
	ENTRÉE HUILES		ENTRÉE BALLARD		%
	HORAIRES	ABONNÉS	HORAIRES	ABONNÉS	
LUNDI	2618	471	648	81	13,75
MARDI	3461	680	787	105	18,12
MERCREDI	3354	642	868	108	17,90
JEUDI	2797	587	804	89	15,40
VENDREDI	2077	445	478	76	11,08
SAMEDI	3281	312	733	34	15,70
DIMANCHE	1464	222	498	49	8,04

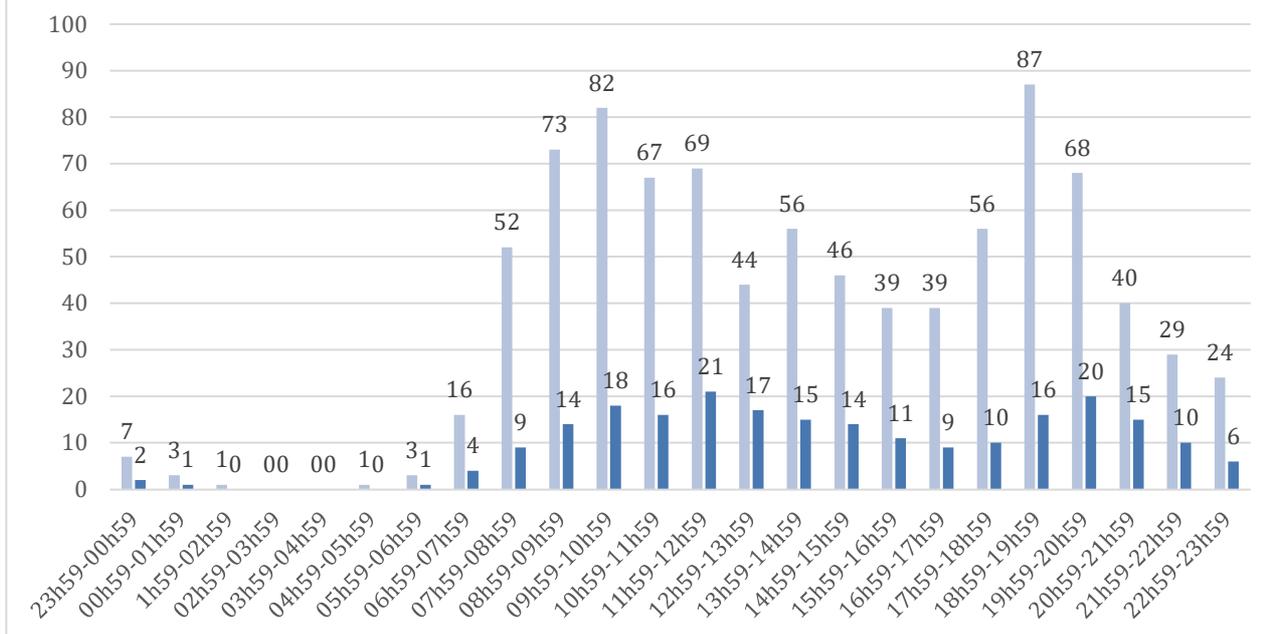


Sur l'ensemble de l'année 2020, la fréquentation globale du site est répartie équitablement du lundi au samedi, le dimanche étant la journée de la semaine la plus faible. Le contexte sanitaire en 2020, qui a engendré la fermeture des restaurants et assimilés pendant les 2 périodes de confinement, a eu un impact sur la fréquentation des vendredi et samedi. L'analyse de l'année 2021 devrait permettre de disposer de statistiques plus précises.

REPARTITION PAR HEURE SUR UNE JOURNEE TYPE

PLAGE HORAIRE	2020					
	ENTREE HUILES		ENTREE BALLARD		TOTAL PARC	
	horaires	abonnés	horaires	abonnés	total	%
23h59-00h59	7	1	2	0	11	0,81
00h59-01h59	3	1	1	0	5	0,36
1h59-02h59	1	0	0	0	2	0,16
02h59-03h59	0	0	0	0	1	0,06
03h59-04h59	0	0	0	0	0	0,03
04h59-05h59	1	1	0	0	2	0,14
05h59-06h59	3	3	1	0	7	0,56
06h59-07h59	16	11	4	1	32	2,46
07h59-08h59	52	21	9	3	84	6,54
08h59-09h59	73	26	14	2	115	8,89
09h59-10h59	82	10	18	1	110	8,55
10h59-11h59	67	7	16	2	91	7,04
11h59-12h59	69	5	21	1	96	7,44
12h59-13h59	44	6	17	1	67	5,23
13h59-14h59	56	5	15	1	77	5,96
14h59-15h59	46	5	14	1	66	5,10
15h59-16h59	39	6	11	1	56	4,36
16h59-17h59	39	9	9	1	58	4,51
17h59-18h59	56	10	10	1	77	5,96
18h59-19h59	87	6	16	1	110	8,52
19h59-20h59	68	3	20	1	92	7,11
20h59-21h59	40	2	15	1	59	4,55
21h59-22h59	29	2	10	1	42	3,22
22h59-23h59	24	2	6	0	31,5	2,44
<b>TOTAL</b>	902	139	229	19	1288	100,00

## REPARTITION PAR HEURE SUR UNE JOURNEE TYPE



Les entrées sont plus nombreuses en journée que la nuit.

Elles augmentent fortement pour la pause déjeuner, et en début de soirée.

Elles correspondent à la clientèle des bars et restaurants de la Place aux Huiles, et au retour des abonnés résidents en fin de journée, en semaine.

### SORTIES GRATUITES (sans paiement)

Les sorties gratuites correspondent principalement aux clients qui stationnent moins de 30 minutes dans le parking (cf. grille tarifaire horaire).

La hausse importante constatée en décembre 2019 s'explique par les mesures de gratuité du stationnement décidées par la Métropole pour deux week-ends, afin de favoriser la fréquentation du centre-ville et de ses commerces lors des préparatifs des fêtes de fin d'année. En 2020 les sorties gratuites ont fluctué au même rythme que la fréquentation horaire.

	2019	2020
Janvier	0	2 047
Février	0	2 483
Mars	0	1 282
Avril	0	290
Mai	0	1 095
Juin	0	2 639
Juillet	2 427	3 047
Août	2 185	2 449
Septembre	1 547	1 647
Octobre	2 725	1 627
Novembre	2 515	791
Décembre	4 215	1 682
<b>Total</b>	<b>15 614</b>	<b>21 079</b>

## F. LE NOMBRE ET LA NATURE DES MANIFESTATIONS AYANT DONNE LIEU A UNE MISE A DISPOSITION DES ESPACES POUR UNE ACTIVITE AUTRE QUE LE STATIONNEMENT

Aucune manifestation n'a donné lieu à la mise à disposition d'espaces pour une activité autre que le stationnement.

## G. LA LISTE DES INTERVENTIONS EFFECTUEES AU TITRE DE L'ASTREINTE

Le parking est surveillé 24/24 par du personnel sur place et ne fait donc pas normalement l'objet d'une surveillance par astreinte. Pendant la période du 1<sup>er</sup> confinement, nous avons exceptionnellement télésurveillé le parking pendant certaines heures de nuit afin de faire face à la pénurie de personnel et aux conditions sanitaires. Aucun incident notable n'est à signaler durant cette période, le trafic étant alors quasi nul.

# III. ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

## A. LE NOMBRE DE PLAINTES D'USAGERS ADRESSEES AU DELEGATAIRE AU SUJET DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU

Les clients ont aujourd'hui l'habitude et le besoin légitime de s'exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

Pour encourager cette relation, source d'inspiration et d'évolution des produits et services, la société Indigo s'est dotée d'un service de Relation Client s'appuyant sur plusieurs canaux de communication.

Nos clients peuvent en effet nous contacter par :

- Courrier : Indigo – Tour Voltaire – 1 place des Degrés – 92800 Puteaux La Défense
- Internet : sur le site [www.group-indigo.fr](http://www.group-indigo.fr) à l'adresse suivante [service.clients@group-indigo.com](mailto:service.clients@group-indigo.com)
- Téléphone : Numéro Client 0 810 26 3000 - 24h/24 - 7j/7

Indigo s'engage à répondre et/ou apporter une solution sous 72 heures. Tous les appels font l'objet d'un courrier électronique à la Direction Régionale concernée.

En 2020, le Service Client via le numéro de téléphone dédié et le site web ont traité, au niveau du parc Estienne d'Orves, 196 demandes dont la répartition est la suivante :

- renseignements commerciaux (tarifs, heures d'ouverture) : **148**
- incidents techniques (défaut péage,...) : **24**
- divers (objets perdus,...) : **3**
- réclamations, remarques, suggestions : **21**

Le numéro Azur d'Indigo est indiqué sur l'ensemble des documents à destination des clients (tickets, cartes d'abonnement, documents de communication,...).



## B. LE BILAN DES ACTIONS DU DELEGATAIRE POUR ASSURER L'INFORMATION ET L'ACCUEIL DES USAGERS

### SIGNALETIQUE

Dès le démarrage de l'exploitation, le 2 juillet, la signalétique extérieure et intérieure a été mise en place afin d'informer les usagers sur le changement de délégataire, et les nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

#### Drapeaux d'entrée du parking



#### Frontons rampes



Frontons escaliers

**INDIGO**

P

ESTIENNE D'ORVES  
Accès Ballard

**INDIGO**

P

ESTIENNE D'ORVES  
Accès Central

**INDIGO**

P

ESTIENNE D'ORVES  
Accès Place aux Huiles

Tarifs

**INDIGO**

**TARIFS JOUR 8H / 20H**

DE 0 à 30mn	De 3h à 3h	De 3h à 4h	De 4h à 8h	De 8h à 12h
Gratuit	+0,60€ / 15mn	+0,50€ / 15mn	+0,30€ / 15mn	+0,10€ / 15mn

**TARIFS NUIT 20H / 8H**

Jusqu'à 45mn	De 1h à 3h	De 3h à 5h	De 5h à 12h
0,90€	+0,30€ / 15mn	+0,20€ / 15mn	+0,10€ / 15mn

**TARIF MAXIMUM 24h : 15€50**

**TICKET PERDU : 15€50 / 24h**  
toute marche horaire commandée est due en entier

**ABONNEMENTS**

Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel
160€	450€	800€	1500€

**ABONNEMENTS RÉSIDENTS**

Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel
58,33€	175€	350€	700€

**ABONNEMENTS MOTOS RÉSIDENTS**

Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel
30,42€	91,25€	182,50€	365€

P

PRENEZ VOTRE TICKET ET  
MISEZ EN MARCHÉ VOTRE VÉHICULE

#PARKINGMOTOSINDIGO

**TARIFS JOUR 8H / 20H**

Jusqu'à 45mn	De 1h à 3h
1,80€	+0,60€ / 15mn

De 3h à 4h	De 4h à 8h
+0,50€ / 15mn	+0,30€ / 15mn

De 8h à 12h
+0,10€ / 15mn

**TARIFS NUIT 20H / 8H**

Jusqu'à 45mn	De 1h à 3h
0,90€	+0,30€ / 15mn

De 3h à 5h	De 5h à 12h
+0,20€ / 15mn	+0,10€ / 15mn

**TARIF MAXIMUM 24h : 15€50**

**TICKET PERDU : 15€50 / 24h**  
toute marche horaire commandée est due en entier

Accueil

Adhésif\_haut / 1000 x 300 mm



Adhésif\_bas / 1000 x 400 mm



REPRISE DES ABONNEMENTS

Dès la signature du contrat de DSP en juin 2019, nous avons intégré dans nos bases de données l'ensemble des clients abonnés du précédent délégataire. A partir du 1er juillet, nous avons accueilli ces abonnés à l'accueil du parking Estienne d'Orves et également à notre Boutique République.

Afin de fiabiliser les données relatives aux clients récupérées auprès de l'ancien délégataire, nous avons fait remplir par chaque abonné existant ou nouveau une fiche contact clients (ci-dessous) et récupéré les justificatifs permettant de valider l'attribution de la tarification résidents.

La reprise des abonnés a été progressive au cours du mois de juillet. Pour faciliter la vie de nos clients nous avons laissé leurs badges d'accès valides tout le mois de juillet. Cela a permis à ces clients de faire les démarches de transfert sans se retrouver bloqués à l'entrée ou à la sortie du parking.

Globalement, la reprise des abonnés a été saluée par nos nouveaux clients qui apprécient les facilités liées au paiement par prélèvement et la disponibilité et le professionnalisme de la Boutique République.

A partir de la mise en service du nouveau péage, nous avons échangé l'ensemble des badges de nos clients abonnés, et nous en avons profité pour saisir leur plaque d'immatriculation afin qu'ils bénéficient du nouveau service de reconnaissance de plaque et d'ouvertures barrières automatiques.

Date :

Référence Client :

DB-EO-26/06/2019



## FICHE CONTACT CLIENT

### Comment m'abonner ?

Parking Estienne d'Orves

Pace aux Huiles

13001 Marseille

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone mobile : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

+ **Je suis déjà Client au parking Estienne d'Orves**

- Abonnement Résident 24/24 avec justificatif de domicile **1**
- Abonnement auto 24/24 7J7 **2**
- Abonnement moto **3**
- Abonnement moto Résident avec justificatif de domicile **4**
- Abonnement Nuit & Week-End justificatif de domicile **5**

+ **Je ne suis pas Client et je veux souscrire un abonnement**

- Abonnement Résident 24/24 avec justificatif de domicile
- Abonnement auto 24/24 7J7
- Abonnement moto
- Abonnement moto Résident avec justificatif de domicile
- Abonnement Nuit & Week-End

Complétez cette fiche nous vous recontacterons !

### Tarifs TTC

	Mensuel	Trimestriel	Annuel	Prélèvement flexigo CB
Abonnement Résident 24/24	58,33€	175€	700€	58,33€
Abonnement auto 24/24	160€	450€	1500€	150€
Abonnement moto Résident	30,42€	91,25€	365€	30,42€
Abonnement moto	80€	225€	750€	75€
Abonnement Nuit & Week-End	30,42€	91,25€	365€	30,42€

### Pièces à fournir

**1 4 5** Abonnement Résident :

Domicilié à 500 m autour du parking, un abonnement par foyer ;  taxe d'habitation principale si résident depuis plus d'un an ;  contrat de bail si résident depuis moins d'un an ;  acte notarié pour les propriétaires depuis moins d'un an ;  facture d'électricité ;  carte grise du véhicule.

**2 3** Abonnement 24/24 auto, moto :

Carte grise du véhicule.

### Où souscrire

La Boutique République  
Parking Indigo République  
2, rue Jean Marc Cathala  
13002 Marseille  
Tél : 04.91.31.39.35 ou  
08.10.26.30.00 (0,06€+taxe d'un appel)  
Courriel : [0130026@group-indigo.com](mailto:0130026@group-indigo.com)  
Ouverture : Lundi & vendredi de 9h à 18h  
Le mardi de 9h à 15h & jeudi de 8h30 à 14h.

Pour toute autre demande :  
Contactez le Service Clients  
par Courrier :  
Indigo Tour Voltaire  
1 Place des Degrés - TSA 43214-  
92800 Puteaux.  
Par courriel :  
[service.clients@parkindigo.com](mailto:service.clients@parkindigo.com)

## INFORMATIONS CLIENTS

Un affichage d'information est mis en place à chaque fois que c'est nécessaire, notamment en cas de panne d'un équipement ou d'un incident dans le parking, afin de garantir aux usagers que le problème est identifié et en cours de résolution.

Cette information est apposée sur le parcours clients et aux endroits concernés par l'incident en question.

## C. SERVICES A LA CLIENTELE INDIGO

### a) Service relations clients



CNTO (CENTRE NATIONAL DE TÉLÉSURVEILLANCE)



Le Centre National de Télé-Opération et d'assistance (CNTO) et le Centre Régional de Télé-Opération basé au parking Bourse (CRTO), une exclusivité Indigo issue de sa démarche innovation, garantissent une sécurité maximale des clients.

Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO et le CRTO assurent, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.

#### Le CNTO / CRTO, comment ça marche ?

- Le téléopérateur est connecté au système de vidéosurveillance et aux alarmes du parking: sécurité incendie, collecte frauduleuse des caisses, appel client aux barrières de péage;
- à chaque déclenchement d'alarme ou appel par interphone, le client est en relation avec le personnel sur place ou avec un téléopérateur;
- si l'appel est pris en charge par un téléopérateur, celui-ci voit la personne, grâce aux caméras de surveillance et peut échanger pour bien comprendre la demande;
- selon une procédure précise et adaptée à la situation, le téléopérateur intervient à distance pour réaliser certaines tâches comme la levée de barrière ou l'ouverture de porte;
- le système enregistre les événements de chaque parking, les interventions réalisées et génère un suivi statistique des événements les plus fréquents. D'éventuelles défaillances d'un équipement sont ainsi détectées et une maintenance préventive est déclenchée rapidement.

## b) Service à la mobilité



VOITURE ÉLECTRIQUE

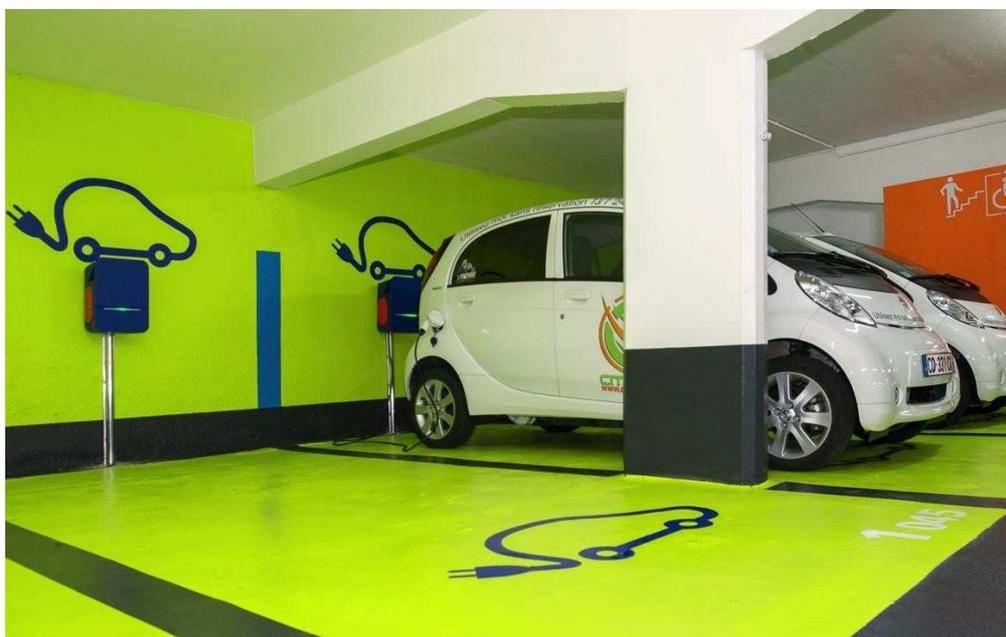
Indigo s'est engagé depuis plusieurs années à soutenir le développement des **véhicules électriques**. Pour permettre aux utilisateurs de recharger leur véhicule sereinement, Indigo développe aujourd'hui ses propres bornes de charge et réserve des places dédiées aux véhicules électriques dans ses parcs de stationnement.

Indigo a signé un accord de partenariat avec la société Bouygues Energies, pour déployer dans ses ouvrages une offre de bornes de rechargement électrique.



VÉLO ÉLECTRIQUE

En partenariat avec la société Green On, Indigo propose un service de **location de vélo à assistance électrique** (VAE). Plusieurs VAE sont déjà à disposition dans les parcs de stationnement Lobau-Rivoli à Paris, Château à Saint Germain en Laye. Un service d'éco-mobilité pour profiter des avantages du vélo sans effort



## c) Service aux clients

### MOYENS DE PAIEMENT



Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.



Indigo permet :

- Le paiement par Carte Bancaire, American Express et Total GR sur les bornes de sortie et la caisse automatique;
- Le paiement avec un badge Liber't en sortie;
- la mise en place du paiement NFC;
- la lecture de plaques minéralogiques.

### 6.3.2.



P.M.R.

#### L'ACCUEIL DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Indigo est particulièrement attentif aux besoins spécifiques de **ses clients à mobilité réduite**. Il s'engage à ce que le stationnement et les services proposés dans ses parkings soient facilement accessibles.

Le parking Estienne d'Orves est conforme à la norme accessibilité.

## SYSTÈME DE GUIDAGE A LA PLACE ET GUIDAGE A LA ZONE

Pour optimiser l'utilisation du parc et offrir un meilleur service aux clients, un système de guidage à la place peut être installé dans le parc de stationnement. Cette installation innovante se compose d'un logiciel de gestion, d'afficheurs à diodes électroluminescentes et de capteurs de présence à chaque emplacement de stationnement. Les informations recueillies par les capteurs de présence sont traitées sur l'ordinateur central. Une représentation graphique de l'occupation par place et par niveau permet à l'exploitant de visualiser l'état de remplissage du parc.

Les afficheurs à diodes électroluminescentes sont installés en début d'emplacement, le long de l'allée de circulation et indiquent par un éclairage de couleur l'état d'occupation de l'emplacement :

- un éclairage vert, si la place est libre (bleu, s'il s'agit d'une place dédiée aux PMR);
- un éclairage rouge, si la place est occupée;
- un éclairage orange, si la place est réservée.



## LECTURE DE PLAQUE MINÉRALOGIQUE



Un système de Lecture de Plaque Minéralogique (LPM) est mis en place dans les voies d'entrée et de sortie du parking Estienne d'Orves.

Le principe est simple: à chaque présentation devant une borne d'entrée ou de sortie, le système identifie l'immatriculation du véhicule et associe cette immatriculation avec le titre de stationnement (ticket horaire ou badge abonnés). Ce système offre un niveau de confort élevé pour les utilisateurs des parkings et constitue un outil efficace de gestion pour l'exploitant.

## STATION DE LAVAGE



STATION DE LAVAGE

Pour permettre aux automobilistes de gagner du temps, Indigo favorise l'installation de **service de lavage de véhicule** qui permet aux clients de faire nettoyer leur voiture sans rendez-vous, pendant le temps de leur stationnement.

## d) Services digitaux

### APPLICATION SMARTPHONE

Avec son application pour Smartphone (compatible iPhone et Android), Indigo permet à chacun d'organiser facilement son stationnement. Pensée pour répondre au mieux aux besoins de ses clients, l'application Smartphone Indigo propose de nombreux services tels que:

- o trouver parmi les 3000 parkings référencés le plus proche de soi ou de sa destination et tous les services disponibles aux alentours;
- o vérifier la disponibilité en temps réel des places de stationnement;
- o bénéficier de services spécifiques (recharges électriques, calcul d'itinéraire multimodal...).

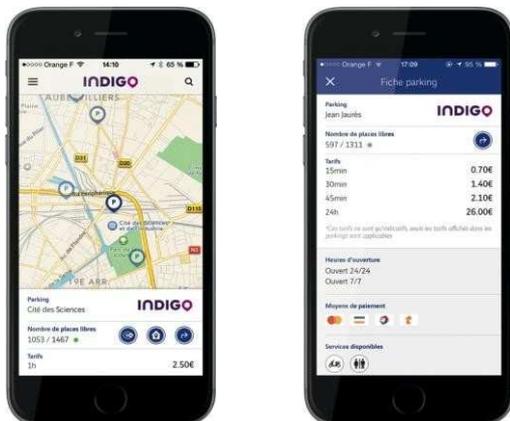
### FOCUS SUR QUELQUES FONCTIONNALITES CLES DE L'APPLICATION SMARTPHONE

#### Localisation de parking

L'application Indigo référence l'ensemble des parkings Indigo dans le monde, soit plus de 3000 parkings dans 8 pays. Grâce à la géolocalisation, l'utilisateur peut aisément trouver tous les parcs autour de lui. Il peut également utiliser la fonction de recherche pour rentrer une adresse ou un lieu et accéder ainsi à l'offre de stationnement dans le périmètre de la destination souhaitée. Dans la fiche du parc, l'utilisateur accède à toutes les informations utiles (adresse, tarifs, services...). En un clic, le GPS se charge d'amener la personne directement au parking en calculant le trajet.

#### Disponibilité des places en temps réel

Afin de fluidifier l'accès au parking et d'informer au mieux les clients, Indigo propose d'afficher en temps réel le nombre de places disponibles. Cela permettra un gain de temps ainsi qu'une qualité de confort dans le parc.



Indigo est présent sur tous les réseaux sociaux.



YOUTUBE



GOOGLE +



FACEBOOK



PINTEREST



TWITTER



INSTAGRAM

## SOUSCRIPTION ABONNEMENT INTERNET



ABONNEMENT



Indigo propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet Indigo ([www.group-indigo.fr](http://www.group-indigo.fr)), l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.

Cette fonctionnalité est accessible au travers d'un parcours client intuitif et efficace.

## RADIO INDIGO



La troisième génération de Radio Indigo se base sur une technologie de web radio. Autrement dit elle est disponible à la fois dans le parking mais aussi à partir de son Smartphone ou du site Internet ([www.group-indigo.fr](http://www.group-indigo.fr)).

S'appuyant sur une technologie connectée toujours plus innovante, elle permet de diffuser des messages informatifs et touristiques, de promouvoir les événements (sportifs, culturels...) qui font l'actualité locale, d'alerter sur la tenue de travaux ou d'un événement extraordinaire. Les messages peuvent être diffusés selon des stratégies «mono-parking» ou plus globale.

## OPNGO

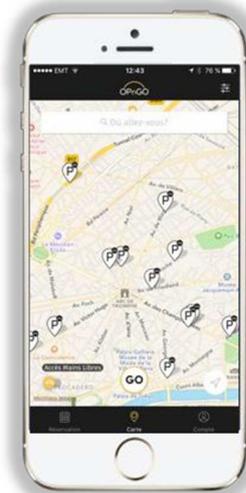


Géolocalisation

*Indigo a choisi la plateforme indépendante OPnGO pour offrir un nouveau moyen dématérialisé d'accès aux parkings.*

Première application à réunir l'ensemble de l'offre de stationnement en ville, publique et privée, OPnGO permet aux citoyens de trouver facilement la meilleure place au meilleur prix.

Finis le stress et les tours de quartier, avec OPnGO le stationnement devient facile.



Accès automatique

Grâce à l'application OPnGO, le client peut :

### TROUVER UNE PLACE DE STATIONNEMENT

Grâce à la géolocalisation, le client pourra repérer les parkings autour de lui et comparer les prix et services proposés, afin de trouver où se garer.



Paiement mobile

### ENTRER ET SORTIR AUTOMATIQUEMENT

Grâce à l'accès mains-libres, le client pourra entrer et sortir des parkings sans prise de ticket, grâce à la lecture de plaques minéralogiques.



Réductions

### RESERVER ET ECONOMISER

Profitez de prix avantageux en payant votre stationnement à l'avance.

Nous pouvons nous rapprocher des tours opérateurs d'évènements (Théâtre, Cinéma...), afin de proposer des solutions combinées stationnement + spectacle



---

## D. LES ADAPTATIONS DU SERVICE A ENVISAGER

Les ascenseurs du parking, dont la rénovation était prévue à partir de 2023, sont dans un état vétuste. Nous avons fait réaliser un audit de ces ascenseurs en 2019 et il apparait que leur état et la fréquence des pannes ne permettent pas un niveau de service conforme aux standards attendus par les clients.

Nous avons proposé de procéder à la réaffectation du montant prévu pour la rénovation des ascenseurs en 2023 (70 000€ HT), du montant prévu pour la suppression du dos d'âne (30 000€) et enfin de l'économie réalisée sur le remplacement du péage (22 000€ HT) pour financer le remplacement de l'ascenseur PMR. Ces dispositions ont été validées par voie d'avenant début 2021 et permettront dès le mois de juin 2021 de disposer de 3 ascenseurs entièrement neufs.

Aucune autre adaptation du service n'est à envisager.

## IV. DONNEES SUR LE PATRIMOINE

### A. COMMENTAIRE GENERAL SUR L'ETAT DES EQUIPEMENTS DU SERVICE DELEGUE, ET SYNTHESE DES INFORMATIONS CONCERNANT L'EVOLUTON DE CET ETAT DEPUIS L'EXERCICE PRECEDENT

Les ascenseurs sont fréquemment en panne et ont fait l'objet d'un audit qui préconise leur remplacement, alors que le programme initial de travaux prévoyait leur rénovation en 2023.

Le matériel de contrôle d'accès récupéré à la reprise de l'exploitation était très vétuste, générant de nombreuses pannes à l'origine d'une dégradation du niveau de service et du niveau de recettes horaires. Son remplacement rapide en octobre 2019 a permis d'éliminer cette source d'incidents.

Les autres équipements du parking ont fait l'objet de rénovation ou d'un remplacement, dans le cadre du programme de travaux.

Fin 2020, l'ensemble des équipements fonctionne correctement hormis les 3 ascenseurs dont le remplacement est programmé au 1<sup>er</sup> semestre 2021 (avenant 1 signé début 2021).

### B. INSUFFISANCES ÉVENTUELLES DES OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES USAGERS OU POUR APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, AVEC RAPPEL DES PROPOSITIONS FORMULÉES PAR LE DÉLÉGATAIRE POUR REMÉDIER À CES INSUFFISANCES

L'ascenseur Ballard permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder facilement à la surface depuis le parking, et vice versa. Les pannes répétées de cet appareil ont empêché l'accessibilité aux PMR concernées.

## C. L'INVENTAIRE ACTUALISÉ DES BIENS DE RETOUR ET DES BIEN DE REPRISE, ACCOMPAGNÉ DES RÉFÉRENCES TECHNIQUES D'IDENTIFICATION DES MATÉRIELS ET DES INTERVENTIONS EFFECTUÉES SUR CEUX-CI

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

### Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2020

#### Parc de stationnement Marseille Estienne d'Orves

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2020	Cumul Amortissement au 31/12/2020	Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
BIENS DE RETOUR	AAI EN CONCESSION	282 592 -	21 258	261 334
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	328 568 -	30 168	298 400
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	12 371 -	825	11 546
<b>Total BIENS DE RETOUR</b>		<b>623 530 -</b>	<b>52 250</b>	<b>571 280</b>
BIENS DE REPRISE*	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	11 633 -	1 338	10 294
<b>Total BIENS DE REPRISE*</b>		<b>11 633 -</b>	<b>1 338</b>	<b>10 294</b>
<b>Total général</b>		<b>635 163 -</b>	<b>53 589</b>	<b>581 574</b>

\*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

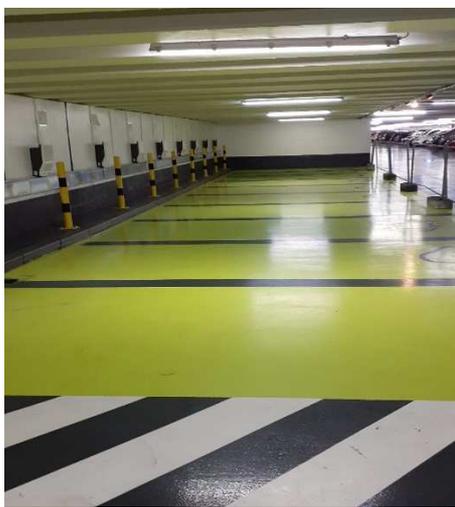
#### Parc de stationnement Marseille Estienne d'Orves

en euros H.T.	31/12/2020
Immobilisations Valeur Comptable Brute	635 163
Immobilisations Valeur Comptable Nette	581 574
Immobilisation en cours	617 819

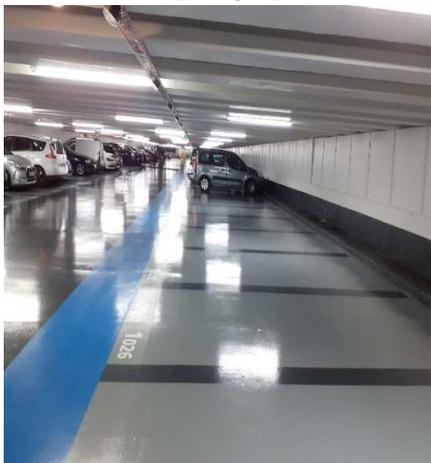
## D. LA LISTE DETAILLEE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE RENOUVELLEMENT ET DE MODERNISATION REALISES PENDANT L'EXERCICE, EN DISTINGUANT CEUX QUI ONT ETE REALISES PAR L'AUTORITE DELEGANTE ET CEUX QUI ONT ETE REALISES PAR LE DELEGATAIRE

Les travaux prévus dans le contrat ont été réalisés au plus tard le 31 décembre 2020 malgré le contexte sanitaire particulier. Certains chantiers non-prévus en 2020 ont toutefois été réalisés pour des raisons d'exploitation, tel que la mise en peinture des 3 cages d'escalier.

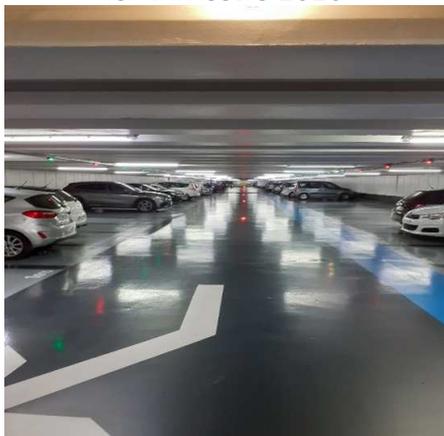
Le tableau ci-dessous présente les travaux réalisés en 2020 par type d'équipement :

Equipements	Date de réalisation	Commentaires
<p>SYSTEME DE SECURITE INCENDIE</p> 	<p>03 décembre 2020</p>	<p>Remplacement complet du système de sécurité incendie du site</p>
<p>BORNES DE RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES</p> 	<p>1er octobre 2020</p> 	<p>Installation de 11 bornes de recharge de véhicules électriques</p>

PEINTURE



1er trimestre 2020



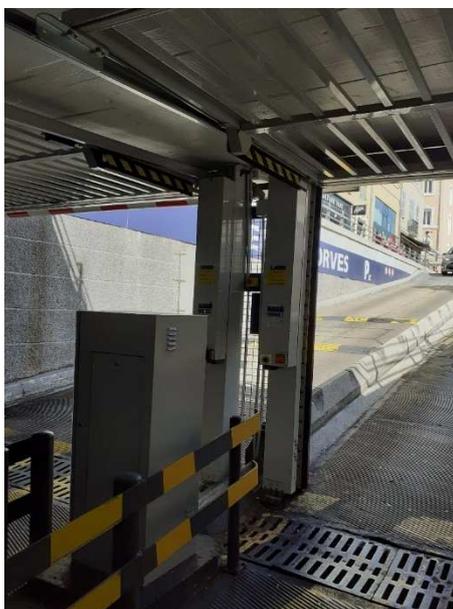
Mise en peinture murs, sols, plafonds des niveaux -1 et -2 ainsi que des rampes véhicules et des 3 cages d'escalier



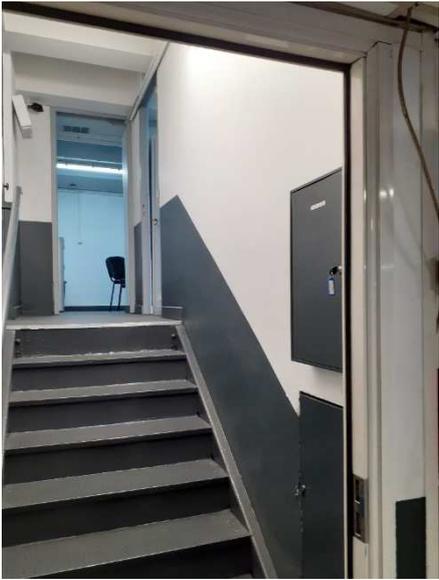
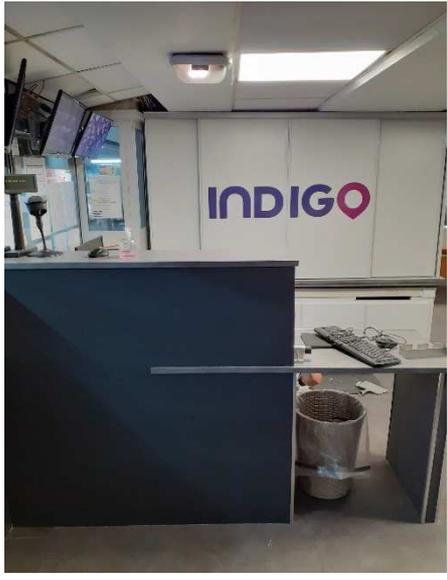
PORTAILS

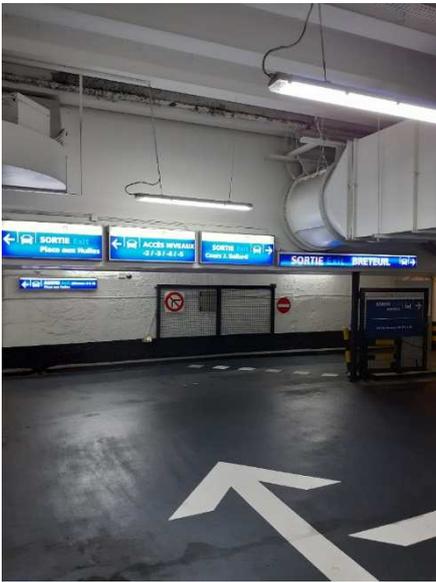
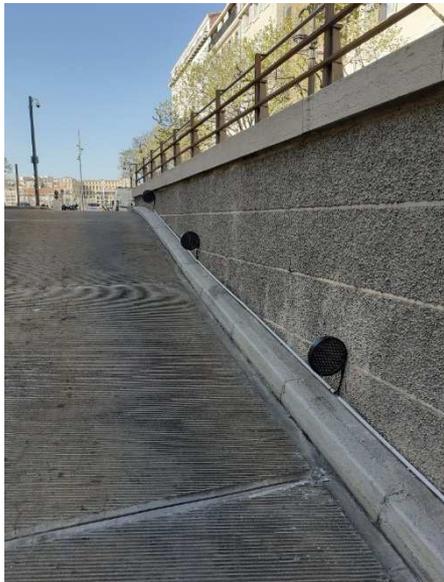
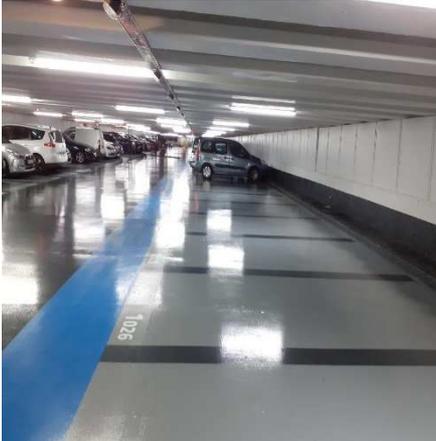
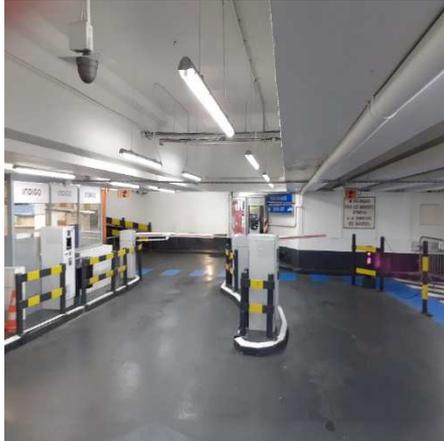


1er octobre 2020



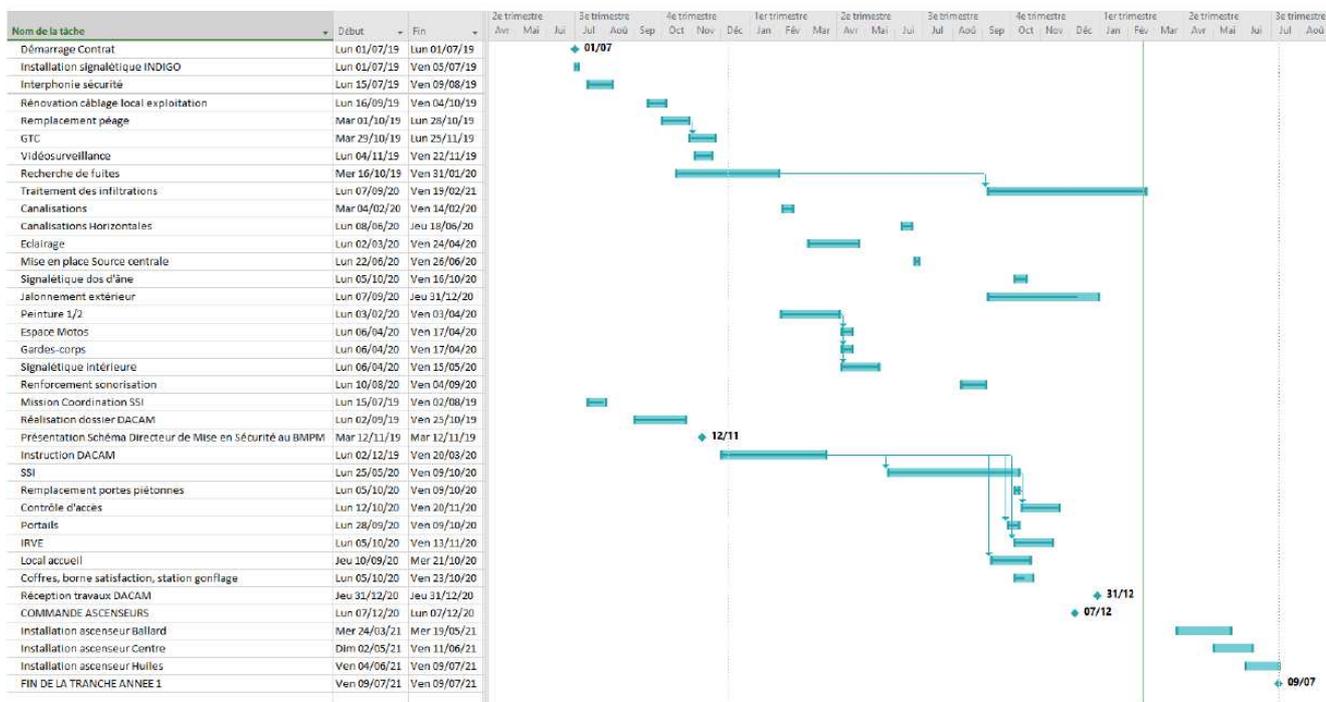
Installation de 4 portails automatiques

<p>PORTES COUPE-FEU</p> 	<p>3ème trimestre 2020</p>	<p>Mise en place d'amortisseurs et doubles-crochets aux portes coupe-feu inter-niveaux. Remplacement des portes extérieures des 3 escaliers avec ventouses asservies au SSI</p>
<p>LOCAUX D'EXPLOITATION</p>  	<p>3ème trimestre 2020</p>	<p>Rénovation des locaux d'exploitation, sociaux et vestiaires</p>
<p>ECLARAGE SECURITE</p> 	<p>1er trimestre 2020</p> 	<p>Remplacement de blocs sols</p>

<p>SIGNALETIQUE</p> 	<p>4<sup>ème</sup> trimestre 2020</p> 	<p>Mise en place signalétique lumineuse « piéton » en haut de rampe Huiles / rénovation signalétique intérieure</p>
<p>ECLAIRAGE</p> 	<p>1<sup>er</sup> trimestre 2020</p> 	<p>Renforcement éclairage LED (niveaux + rampes)</p>
<p>SOURCE CENTRALE</p> 	<p>2<sup>nd</sup> trimestre 2020</p>	<p>Remplacement de la source centrale</p>

<p>SONORISATION</p> 	<p>4<sup>ème</sup> trimestre 2020</p> 	<p>Remplacement du système de sonorisation (ampli + HP)</p>
<p>RESEAUX EVACUATION</p> 	<p>2<sup>nd</sup> trimestre 2020</p> 	<p>Remplacement canalisation verticale Huiles + Siphons sols escaliers</p>
<p>ELECTRICITE</p> 	<p>Courant 2020</p>	<p>Installation A.U. général / remplacement enregistreur vidéo / raccordement d'équipements au SAE</p>

## ESTIENNE D'ORVES- PLANNING TRAVAUX



## E. LA LISTE DETAILLEE DES NOUVEAUX EQUIPEMENTS, ACCOMPAGNEE DE LEURS REFERENCES TECHNIQUES D'IDENTIFICATION ET DES INTERVENTIONS EFFECTUEES

Equipements	Commentaires
Système de sécurité Incendie	Centrale Incendie OCEAN 1024ECS de chez Finsecur + CMSI Adressable équipé 16 Fct
Ascenseur	1 ascenseur PMR KONE 1000 KG 13 personnes 1m/s
Flash lumineux « attention piéton »	3 Optiques noires 200-80 Y23 20mA 230V DF + 1 Panneau Police RF BTR A13b 700 C2 Neo
Bornes de recharge électrique	9 Smart Wall Box Schneider Electric 3-22Kw + 2 avec prise EF 3-22kW
Réglettes LED	168 réglettes OSRAM LED ST 8M
Bloc sols	1844CR1 - Saint Raphael LEC avec 2M de câble CR1C1 / 230V
Source centrale	AEES Source centrale 230Vca 4500VA 1 h
Système sonorisation	15 RONDSON projecteur de son ABS tropicalisé 4/8/16W 100v 97db réglable + 1 MAJORCOM ampli numérique 360w 100 v + 1 MG table de mixage micro-ligne 6 canaux
Portails	3 portails automatiques basculants KONE
Portes extérieures escaliers	3 blocs portes métalliques double face 1 battant avec imposte latérale et oculus

## F. LA LISTE DES OPERATIONS SIGNIFICATIVES CONFIEES PAR LE DELEGATAIRE AVEC DES ENTREPRISES TIERCES

Les principales opérations de GER et SINISTRE réalisées en 2020 sont listées ci-dessous :

Equipements	Montant	Commentaires
ELECTRICITE	12 206,13 € HT	Remplacement des écrans extérieurs, de PC distants du système de guidage à la place, remplacement de caméras et d'équipement électriques
ASCENSEURS	11 505,00 € HT	Remplacement de deux opérateurs de portes, du câble de traction de l'ascenseur PMR, diverses réparations
ASCENSEURS (SINISTRE)	3 538,10 € HT	Remplacement de kit portes palières et cabine
RESEAUX D'EVACUATION/ RELEVAGE	8 981,00 € HT	Diverses interventions de curage des réseaux, dépannage de pompes de relevage et mission de recherche de fuite
TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN	16844,10 € HT	Divers chantiers tous corps d'état (peinture, barriérage, serrurerie, portes ,...)
SECURITE INCENDIE	2 075,80 € HT	Diverses interventions sur le SSI, la centrale CO/NO, les portes coupe-feu, ventilation
PORTES PALIERES COUPE- FEU (SINISTRE)	3 718,00 € HT	Remplacement de 3 vitrages coupe-feu
PEAGE	1 942,96 € HT	Remplacement de barrières articulées
PEAGE (SINISTRE)	1 653,20 € HT	Remplacement d'un écran de caisse et d'une barrière

Parmi les dépenses de gros-entretien réparation de l'année 2020, se détachent 4 postes principaux de dépenses (Electricité, Ascenseurs, Réseaux d'évacuation et travaux de gros-entretien). Le volume global des dépenses de gros-entretien en 2020 s'établit à 53 544 € HT, soit plus du double du montant de l'exercice 2019 (de Juillet à décembre 2020).

Concernant le poste électricité, l'essentiel des dépenses concerne des équipement de courant-faible tels que le système de guidage à la place (pour 2/3 du montant du poste), le système vidéo ou le système d'aide à l'exploitation.

Les réparations sur les 3 ascenseurs, dûes principalement à leur état d'usure prononcé, représentent le second poste de dépenses de gros-entretien, le premier si on tient compte des dépenses liées aux sinistres. Leur remplacement programmé en 2021 va permettre de réduire fortement ce poste.

L'état des réseaux d'évacuation des eaux reste un sujet récurrent, malgré le remplacement de l'ensemble des pompes de relevage en 2019 et plusieurs chantiers de rénovation/remplacement de canalisations et siphons en 2020 et 2021.

Plusieurs chantiers de qualité de l'ouvrage ont été mené en 2020, expliquant le montant du poste travaux de gros entretien. L'objectif étant de maintenir un haut niveau de qualité perçue du site en complément de la rénovation du parking et afin de gommer certaines dégradations inhérentes à la situation en hyper-centre (à l'image des dépenses au titre de sinistre sur les postes péage et portes palières) du site.

## G. LA LISTE DES CONTRATS CONCLUS PAR LE DELEGATAIRE AVEC DES ENTREPRISES TIERCES

Le tableau ci-dessous présente les contrats de maintenance par type d'équipement :

Descriptif des éléments de contrat	Fournisseur
Matériel de Péage	ORBILITY
Centrale Incendie	CHUBB
Portes coupe-feu	UXELLO
Ascenseur	KONE
Groupe-électrogène	INEO
Centrale CO	DRAGER
Cellules HT / transfo	SNEF/INEO
Extincteurs	EUROFEU
Pompes de relevage	SIEMP

Le service technique INDIGO permet d'internaliser la maintenance préventive et curative de plusieurs équipements, notamment la maintenance des équipements électriques (hors Haute Tension), la sonorisation, la vidéo-surveillance, les portes palières et les systèmes d'alarme-intrusion.

## H. LA LISTE DETAILLEE DES OPERATIONS DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE AVEC LES PANNES ASSOCIEES SUR CHAQUE MATERIEL

Le tableau ci-dessous présente, par date, les opérations de maintenance préventive effectuées en 2020 :

Maintenance préventive	DATE	DATE	DATE	DATE	DATE	DATE	DATE
ASCENSEURS	23/01	05/03	11/06	17/08	09/10	19/11	31/12
DETECTION INCENDIE	12/08/2020						
EXTINCTEURS	26/10/2020						
COLONNES SECHES	08/10/2020						
POMPES DE RELEVAGE	09/12/2020						
PEAGE	03/02/2020		24/06/2020			19/10/20	

Le tableau ci-dessous présente, par type d'équipement, les principales interventions de maintenance curative en 2020 :

Equipements	Montant	Commentaires
Système de sécurité	3 858,56 € HT	Diverses dépenses de consommables, des pièces détachées ainsi que des dépenses en termes de changement de tarifs
Electricité	5 204,04 € HT	Diverses fournitures concernant l'éclairage, le guidage à la place, le téléjalonnement dynamique ou la vidéo-surveillance
Sécurité Incendie/Sûreté	5 956,38 € HT	Dépenses liées aux différentes vérifications réglementaires, aux portes coupe-feu et palières ; missions complémentaires de sûreté/sécurité
Réseaux eau / pompe de relevage	687,50 € HT	Diverses dépenses liées au curage des réseaux ainsi que le pompage du bac hydrocarbure
Ascenseurs	415,77 € HT	Diverses interventions hors-contrat et fournitures de pièces
Petits travaux d'entretien	1 515,00 € HT	Diverses interventions et petites réparations
Nettoyage	7 163,90 € HT	Diverses dépenses de consommables, produits de nettoyage, entretien et réparation de l'autolaveuse, prestation ponctuelle

Les dépenses de maintenance en 2020 ont majoritairement concerné le poste sécurité/sûreté et électricité. Les dépenses sur le matériel de péage ont également été conséquentes, et ce malgré le renouvellement de l'ensemble du matériel en 2019.

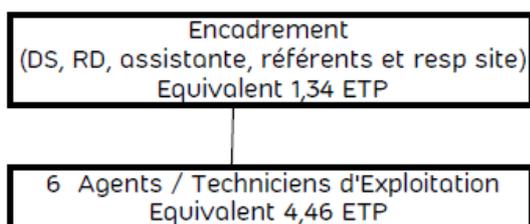
Au-delà de la maintenance préventive des équipements, la cause principale des dépenses de maintenance curative aura été principalement les actes de vandalisme. Notamment sur le matériel de péage, les équipements de sécurité incendie (extincteurs, portes palières...) ou les ascenseurs. De fait, les dépenses en termes de sûreté, nettoyage et petits travaux d'entretien s'en sont trouvées impactées directement, les maintenant à un niveau élevé sur l'année 2020.

## I. LA LISTE DES RAPPORTS DES VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES PERIODIQUES

Contrôles obligatoires	DATES
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (ANNEXE)	29/01/2020
RADIO CONTINUITE ELECTRIQUE (ANNEXE 6)	18/03/2016
SSI/DSF (ANNEXE 4)	07/02/2018
MOYENS DE SECOURS (ANNEXE 4)	07/02/2018
ASCENSEURS (ANNEXES 5.1 A 5.6)	25/04/2019

## V.SITUATION DU PERSONNEL

### A. L'EFFECTIF EXCLUSIVEMENT AFFECTE AU SERVICE DELEGUE



	Détail des frais par type d'ETP	ETP
Encadrement	48 347 €	1,34
Agent d'exploitation et Technicien d'exploitation	158 711 €	4,46
Total	207 058 €	5,80

### B. LES AGENTS AFFECTES A TEMPS PARTIEL DIRECTEMENT AU SERVICE

En fonction des besoins, nous sommes amenés à faire appel ponctuellement aux autres personnels de la société Indigo Park de Marseille pour prêter main-forte aux agents affectés au parking Estienne d'Orves, que ce soit pour du renfort ou des interventions techniques spécifiques dont la compétence est matrisée par ces autres agents Indigo.

### C. EVOLUTION MAJEURE AFFECTANT, LA SITUATION DU PERSONNEL INTERVENANT DANS LE CADRE DU SERVICE DELEGUE, NOTAMMENT EN CAS DE MODIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE APPLICABLE

Sans objet

## D. ACCIDENTS DE TRAVAIL SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Sans objet

## E. OBSERVATIONS FORMULEES PAR L'INSPECTION DU TRAVAIL, NOTAMMENT POUR CE QUI CONCERNE LA SECURITE DES OUVRAGES, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS CONSTITUANT LE SERVICE DELEGUE

Sans objet

## VI. FAITS MARQUANTS, RECOMMANDATIONS

### A. RAPPEL DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET LES DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATES SUR LE SERVICE ET LES OUVRAGES

#### 1ER TRIMESTRE

##### Fréquentation – chiffre d'affaires

La comparaison de la fréquentation horaire 2020 avec les chiffres de 2018 de QPARK montre une baisse de trafic de 3,1% en janvier et de 15,0% en février. Les travaux de peinture en février 2020 des niveaux -1 et -2 ainsi que de rampes d'accès et inter-niveaux ont bloqué l'accès à des places pendant plusieurs jours et expliquent cette baisse plus importante en février.

Le nombre d'abonnés progresse quant à lui de 56% par rapport au nombre d'abonnés de janvier + février 2018. Nous avons facilité l'abonnement des résidents dans le cadre de la politique métropolitaine.

##### Abonnés résidents

A fin février 2020, nous comptons 150 abonnés résidents 24/24 et 6 abonnés motos résidents. Nous avons ainsi atteint le quota prévu au contrat de DSP (il est prévu un minimum de 100 abonnés résidents et un maximum de 200 abonnés, dont 80% 24/24 soit 160 ; et 20% en nuit + week-end soit 40).

##### Evénements marquants :

Réalisation des travaux de peinture en février 2020 : niveau -1 et niveau -2 fermés par intermittence, rampes d'accès et cages d'escalier en cours

A partir du 17 mars 2020 à 12 h jusqu'au 11 mai 2020 (non inclus, soit 1 mois et 23 jours), le confinement national pour endiguer l'épidémie de COVID-19 bouleverse l'économie du pays et le fonctionnement du parking qui reste malgré tout ouvert 24/24, étant considéré comme un service de première nécessité. Le trafic chute d'environ 95% pendant la période de confinement et ne redémarre ensuite pas immédiatement, de nombreux générateurs de trafic restant fermés après le 11 mai.

Avant l'entrée en vigueur du confinement, les Français doivent regagner le domicile de leur choix. La population est ensuite tenue de rester à domicile à partir du 17 mars à midi, les seuls motifs de sortie étant d'aller travailler ou d'effectuer un déplacement professionnel, faire ses courses, se déplacer pour raison de santé, pour raison d'urgence familiale, pour la garde d'enfant, pour une activité physique individuelle (à proximité du domicile) ou pour sortir un animal de compagnie, tout rassemblement étant interdit.

## **2EME TRIMESTRE**

### Fréquentation – chiffre d'affaires

Sans point de comparaison avec des statistiques de 2019, nous constatons un effondrement du CA horaire en avril et mai mais une reprise visible, surtout à fin juin 2020.

Le nombre d'abonnés progresse quant à lui de 56% par rapport au nombre d'abonnés de janvier + février 2018. Nous avons facilité l'abonnement des résidents dans le cadre de la politique métropolitaine.

### Abonnés résidents

A fin février 2020, nous comptons 149 abonnés résidents 24/24 et 7 abonnés motos résidents. Nous avons dépassé le quota prévu au contrat de DSP (il est prévu un minimum de 100 abonnés résidents et un maximum de 200 abonnés, dont 80% 24/24 soit 160 ; et 20% en nuit + week-end soit 40).

## **3EME TRIMESTRE**

### Fréquentation – chiffre d'affaires

En juillet nous observons une progression de 15,9% et en août une baisse de 2,7%, essentiellement sur la deuxième quinzaine. En septembre la fréquentation baisse fortement de 21%.

### Abonnés résidents

A fin septembre 2020, nous comptons 162 abonnés résidents 24/24 et 7 abonnés motos résidents. Nous avons dépassé le quota prévu au contrat de DSP (il est prévu un minimum de 100 abonnés résidents et un maximum de 200 abonnés, dont 80% 24/24 soit 160 ; et 20% en nuit + week-end soit 40).

### Evénements marquants :

Les travaux dans les locaux sociaux ont démarré et les portails fermant l'accès voiture de nuit ont été installés.

## **4EME TRIMESTRE**

### Fréquentation – chiffre d'affaires

La tendance des 3 derniers mois de l'année est fortement impactée par les mesures de confinement et le couvre-feu : baisses respectives de la fréquentation de 39%, 80% et 49% pour les trois derniers mois de l'année, et le CA horaire diminue dans le même temps de 34%, 77% et 51%.

### Abonnés résidents

A fin septembre 2020, nous comptons 158 abonnés résidents 24/24 et 7 abonnés motos résidents. Nous sommes au quota prévu au contrat de DSP (il est prévu un minimum de 100 abonnés résidents et un maximum de 200 abonnés, dont 80% 24/24 soit 160 ; et 20% en nuit + week-end soit 40).

### Evénements marquants :

Les travaux sont terminés à la fin de l'année, hormis le remplacement des 3 ascenseurs et le panneau de télé-jalonnement dynamique qui seront faits en 2021.

Un nouveau confinement est annoncé par le président Emmanuel Macron le 28 octobre, du 30 octobre au 15 décembre 2020. Moins strict que le 1er confinement, il laisse les établissements scolaires ouverts ainsi que les classes préparatoires et les BTS. En revanche, les universités doivent assurer les cours

magistraux et les travaux dirigés en distanciel. Il autorise de nombreux secteurs à poursuivre leur activité (BTP, usines, secteur agricole, certains services publics), permet les visites dans les EHPAD sous réserve de respecter les règles sanitaires. Comme lors du premier confinement, des attestations de déplacement dérogatoires sont proposées au téléchargement, de manière à pouvoir justifier ses déplacements. Les célébrations religieuses sont à nouveau interdites. A partir du 15 décembre, le 2ème déconfinement permet la circulation et la célébration des fêtes de fin d'année dans des conditions contraintes, ce qui limite la circulation et donc l'activité de stationnement pendant les fêtes.

## B. LES RECOMMANDATIONS MOTIVEES ET HIERARCHISEES SUR LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENTS ET D'AMELIORATIONS A APPORTER AU SERVICE

Remplacement des 3 ascenseurs (validé par avenant 1) prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2021

## C. LA LISTE ET LES PRECONISATIONS POUR LES BIENS A RENOUVELER PAR L'AUTORITE DELEGANTE DANS LES 18 PROCHAINS MOIS

Sans objet

2.

---

# COMPTE-RENDU FINANCIER DU SERVICE

---

# I. COMPTE D'EXPLOITATION

## A. LES DONNEES DE L'EXERCICE 2020

EN H.T.	Année 2019	Année 2020
Horaires parcs	1 282 355	1 707 126
Abonnés parcs	168 475	346 869
Voirie		
Garantie de recettes villes		
Prestation de services		
Activité de Contrôle		
Appels de charges amodiataires		
Activités annexes	15 492	31 377
<b>Sous Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>1 466 322</b>	<b>2 085 372</b>
Subventions d'exploitation		
Autres Produits	1	1
<b>Sous Total Autres Produits</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total Produits d'Exploitation</b>	<b>1 466 323</b>	<b>2 085 373</b>
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-121 855	-207 058
Personnel Contrat à Durée Déterminée		
Autre Personnel externe et Frais Divers	-911	-241
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-22 809	-32 422
Prestations de Nettoyage	-537	-2 314
Prestations de Gardiennage	-1 283	-5 499
<b>Sous Total Frais de Personnel</b>	<b>-147 395</b>	<b>-247 534</b>
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-36 402	-21 915
Entretien : Contrats	-4 192	-7 312
Electricité, Fluides	-20 179	-30 676
Autres Prestations Sous Traitées		
Frais de Télécommunication	-2 043	-3 734
Location Matériel d'Exploitation		
<b>Sous Total Autres Frais d'Exploitation</b>	<b>-62 816</b>	<b>-63 637</b>
Actions Commerciales	-83	-193
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-6 946	-15 629
Frais Administratifs et Divers	-524	-677
<b>Sous Total Frais Fonct. Adm. &amp; Commerc.</b>	<b>-7 553</b>	<b>-16 499</b>
<b>Total Charges Directes d'Exploitation</b>	<b>-217 764</b>	<b>-327 670</b>
Police d'Assurances	-9 283	-15 257
Sinistres	-9 173	-8 909
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-7 736	-12 716
Redevances Aux Concedants	-1 107 306	-2 146 831
Taxes et Versements Assimilés	-52 110	-115 911
Autres Charges et Provisions Courantes	-1	-426
Charges de Gros Entretien	-3 265	-53 554
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-32 259	-42 125
Frais Généraux Siège	-98 976	-169 750
<b>Total Autres Charges d'Exploitation</b>	<b>-1 320 109</b>	<b>-2 565 479</b>
<b>Total Autres Charges d'Exploitation</b>	<b>-1 320 109</b>	<b>-2 565 479</b>
<b>Total Charges d'Exploitation</b>	<b>-1 537 873</b>	<b>-2 893 149</b>
Autres Charges Non Courantes		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-175	-53 413
Autres Provisions Non Courantes		
<b>Total Amortissements et Provisions Non Courantes</b>	<b>-175</b>	<b>-53 413</b>
<b>Total Amortissements et Provisions Non Courantes</b>	<b>-175</b>	<b>-53 413</b>
<b>EBIT</b>	<b>-71 725</b>	<b>-861 189</b>
Frais Financiers		-481
<b>Total Frais Financiers</b>	<b>0</b>	<b>-481</b>
<b>Total Frais Financiers</b>	<b>0</b>	<b>-481</b>
<b>Resultat Net avant Impot Parc</b>	<b>-71 725</b>	<b>-861 670</b>

## B. LA COMPARAISON AVEC LE COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL ANNEXE AU CONTRAT

Les produits d'exploitation 2019 (2 085 373€ HT) sont inférieurs de 70% par rapport au compte d'exploitation prévisionnel (3 544 161€ HT). Cela est essentiellement dû aux recettes horaires VL qui se sont effondrées et terminent à un niveau très inférieur à celles prévues au CEP. Les périodes de confinement liées à la crise sanitaire expliquent principalement cette baisse de recettes horaires.

Les charges directes d'exploitation 2020 (-327 670€) sont inférieures de 28,6% par rapport au compte d'exploitation prévisionnel (459 101€ HT). Pendant les périodes de confinement puis de couvre-feu, afin de faire face à la pénurie de personnel et pour coller à l'absence d'activité, nous avons pu réduire légèrement le temps de présence des agents de nuit en nous appuyant sur la télé-surveillance du parking depuis le CRTO de Bourse. Les frais de personnel représentent environ 27K€ en 2020, contre 271K€ prévus au CEP.

Par ailleurs les prestations de nettoyage ont été internalisées, si bien que le recours à un prestataire externe est quasi nul. Cela permet une dépense de 2314€ en 2020 contre 17107€ prévus au CEP.

Malgré ces efforts et notamment les adaptations du schéma d'exploitation à la situation, le parking est resté ouvert 24/24 et a continué de fonctionner normalement avec des charges d'exploitation majoritairement fixes. L'excédent brut d'exploitation 2020 (-861 189€ HT) est inférieur à l'EBE du compte d'exploitation prévisionnel (+368 583 HT).

## C. LES METHODES ET LES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL RETENUS POUR LA DETERMINATION DES PRODUITS ET CHARGES DIRECTS ET INDIRECTS , NOTAMMENT LES CHARGES DE STRUCTURE

Voir annexes

## D. LES ELEMENTS RELATIFS A LA DOTATION ANNUELLE DE RENOUVELLEMENT

a) Le montant de la dotation annuelle au titre du renouvellement

Le montant théorique de la dotation annuelle était de 6 214€ HT pour l'année 2019, puis 12 429€ par année pleine, et de nouveau 6214 pour le dernier exercice de 6 mois. L'enveloppe budgétaire globale à dépenser au cours du contrat, au titre de GER s'élève ainsi à 87 000€. Bien entendu cette répartition est purement

analytique mais en réalité, nous consommons cette enveloppe en fonction des pannes ou grosses réparations à traiter au fur et à mesure qu'elles surviennent.

- b) Le montant des dépenses effectives de renouvellement de l'exercice concerné (tous frais généraux exclus)

En 2019, nous avons consommé 22 221€ de GER. En 2020, nous avons subi de nombreuses pannes d'équipement qui nous ont contraints à renouveler du matériel. Nous avons consommé au total 53 554€ de la dotation de 87 000€ prévue pour la durée totale du contrat, pour les travaux suivants. Il reste donc 11 225€ dans cette enveloppe GER pour la suite du contrat :

Poste	Fournisseur	Total
GROS ENTR. ASCENSEURS	KONE / ascenseurs	11 505
GROS ENTR. ECLAIRAGE, RESEAUX ELECTRIQUE	INEO PROVENCE/IDEE 13/IMA	12 206
GROS ENTR. POMPES DE RELEVAGE ET CURAGE	SIEMP/AVEPA/SMAC	8 981
GROS ENTR. PROTECTION INCENDIE	CHUBB FRANCE / UXELLO/ADS	2 076
GROS ENTR. PEAGE	OSP HOLDING ORBILITY	1 942
GROS ENTR. PETITS TRAVAUX D'ENTRETIEN	PSMI / PRODIM	16 844
<b>Total général</b>		<b>53 554</b>

- c) Un état des dotations et des dépenses effectives de renouvellement depuis l'entrée en vigueur du contrat

Le tableau de suivi ci-dessous tient compte de la dépense effective de 22 221,35€ en année 1 et de 53 544€ en année 2, pour recalculer le montant théorique de la dotation annuelle de renouvellement pour les exercices suivants.

Contrat / 7 ans DATE début 01/07/2019	Année 1 01/07/2019	Année 2 2020	Année 3 2021	Année 4 2022	Année 5 2023	Année 6 2024	Année 7 2025	Année 8 30/06/2026	Total
GER Contractuel	6 214	12 429	12 429	12 429	12 429	12 429	12 429	6 214	87 000
GER 2019	3 265								3 265
GER 2020		53 554							53 554
Investissement N	18 956								18 956
CAPEX GER Annuel	22 221	53 554	0	0	0	0	0		75 775
CAPEX GER Cumul	22 221	75 775	75 775	75 775	75 775	75 775	75 775		
Dotation Provision contractuelle	-6 214	-12 429	-12 429	-12 429	-12 429	-12 429	-12 429	-6 214	-87 000
Consommation : reprises GER capée au montant de la provision disponible	6 214	12 429	0	0	0	0	0		18 643
Consommation : reprise GER surconsommé		0	12 429	12 429	12 429	12 429	7 418		57 132
Reprise de provision Annuelle	6 214	12 429	12 429	12 429	12 429	12 429	7 418		75 775
Reprise de provision Cumul	6 214	18 643	31 071	43 500	55 929	68 357	75 775	75 775	
Suivi report provision GER en cas de surconsommation (extra-comptable)	16 007	57 132	44 704	32 275	19 847	7 418	0	0	
Flux annuels GER	0	0	0	0	0	0	-5 011	-6 214	-11 225

- d) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles

Sans objet

- e) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaire à la continuité du service public

Sans objet

- f) Les conditions économiques générales de l'année d'exploitation

Voir supra

- g) Les tarifs applicables et leur évolution

Aucune évolution des tarifs n'a eu lieu depuis leur mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2019

**TARIF**  
au 1/7/2019



**VILLE DE MARSEILLE**  
Estienne d'Orves

**TARIF PAR TRANCHE DE 15 MN (€ TTC) DE 0 A 12 HEURES DE STATIONNEMENT**

Tranche de	Voitures		Jour 08h-20h		Nuit 20h-08h	
			Tarif par 1/4h	Tarif cumulé	Tarif par 1/4h	Tarif cumulé
0mn à 15mn			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16mn à 30mn			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31mn à 45mn			1,80 €	1,80 €	0,90 €	0,90 €
46mn à 1h			0,60 €	2,40 €	0,30 €	1,20 €
1h01 à 1h15			0,60 €	3,00 €	0,30 €	1,50 €
1h16 à 1h30			0,60 €	3,60 €	0,30 €	1,80 €
1h31 à 1h45			0,60 €	4,20 €	0,30 €	2,10 €
1h46 à 2h			0,60 €	4,80 €	0,30 €	2,40 €
2h01 à 2h15			0,60 €	5,40 €	0,30 €	2,70 €
2h16 à 2h30			0,60 €	6,00 €	0,30 €	3,00 €
2h31 à 2h45			0,60 €	6,60 €	0,30 €	3,30 €
2h46 à 3h			0,60 €	7,20 €	0,20 €	3,50 €
3h01 à 3h15			0,50 €	7,70 €	0,20 €	3,70 €
3h16 à 3h30			0,50 €	8,20 €	0,20 €	3,90 €
3h31 à 3h45			0,50 €	8,70 €	0,20 €	4,10 €
3h46 à 4h			0,50 €	9,20 €	0,20 €	4,30 €
4h01 à 4h15			0,30 €	9,50 €	0,20 €	4,50 €
4h16 à 4h30			0,30 €	9,80 €	0,20 €	4,70 €
4h31 à 4h45			0,30 €	10,10 €	0,20 €	4,90 €
4h46 à 5h			0,30 €	10,40 €	0,10 €	5,00 €
5h01 à 5h15			0,30 €	10,70 €	0,00 €	5,00 €
5h16 à 5h30			0,30 €	11,00 €	0,00 €	5,00 €
5h31 à 5h45			0,30 €	11,30 €	0,00 €	5,00 €
5h46 à 6h			0,30 €	11,60 €	0,00 €	5,00 €
6h01 à 6h15			0,30 €	11,90 €	0,00 €	5,00 €
6h16 à 6h30			0,30 €	12,20 €	0,00 €	5,00 €
6h31 à 6h45			0,30 €	12,50 €	0,00 €	5,00 €
6h46 à 7h			0,30 €	12,80 €	0,00 €	5,00 €
7h01 à 7h15			0,30 €	13,10 €	0,00 €	5,00 €
7h16 à 7h30			0,30 €	13,40 €	0,00 €	5,00 €
7h31 à 7h45			0,30 €	13,70 €	0,00 €	5,00 €
7h46 à 8h			0,10 €	13,80 €	0,00 €	5,00 €
8h01 à 8h15			0,10 €	13,90 €	0,00 €	5,00 €
8h16 à 8h30			0,10 €	14,00 €	0,00 €	5,00 €
8h31 à 8h45			0,10 €	14,10 €	0,00 €	5,00 €
8h46 à 9h			0,10 €	14,20 €	0,00 €	5,00 €
9h01 à 9h15			0,10 €	14,30 €	0,00 €	5,00 €
9h16 à 9h30			0,10 €	14,40 €	0,00 €	5,00 €
9h31 à 9h45			0,10 €	14,50 €	0,00 €	5,00 €
9h46 à 10h			0,10 €	14,60 €	0,00 €	5,00 €
10h01 à 10h15			0,10 €	14,70 €	0,00 €	5,00 €
10h16 à 10h30			0,10 €	14,80 €	0,00 €	5,00 €
10h31 à 10h45			0,10 €	14,90 €	0,00 €	5,00 €
10h46 à 11h			0,10 €	15,00 €	0,00 €	5,00 €
11h01 à 11h15			0,10 €	15,10 €	0,00 €	5,00 €
11h16 à 11h30			0,10 €	15,20 €	0,00 €	5,00 €
11h31 à 11h45			0,10 €	15,30 €	0,00 €	5,00 €
11h46 à 12h			0,10 €	15,40 €	0,00 €	5,00 €
Tarif Journée			15,50 €			
Ticket perdu/)			LPM			

## PARKING ESTIENNE D'ORVES

Vous trouverez ci-dessous les **offres de stationnement** disponibles dans ce parking (ensemble des offres disponibles à la Boutique Indigo située au parking République).

Offre	ABONNEMENT				Prélèvement mensuel automatique / Flexio
	Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel	
Abonnement 24/24 - 7/7	160,00 €	450,00 €	800,00 €	1 500,00 €	150,00 €
Abonnement moto 24/24 - 7/7	80,00 €	225,00 €	400,00 €	750,00 €	75,00 €
Abonnement résidents 24/24 - 7/7 *	58,33 €	175,00 €	350,00 €	700,00 €	58,33 €
Abonnement résidents Nuit + week-end *	30,42 €	91,25 €	182,50 €	365,00 €	30,42 €
Abonnement motos résidents 24/24 - 7/7 *	30,42 €	91,25 €	182,50 €	365,00 €	30,42 €

\* réservé aux particuliers - sur présentation d'un justificatif de domicile - quantité limitée



Capacité du parc : 654 places de stationnement

**INDIGO**

Tout les abonnements au 1/1/2022

- h) Le nombre et le montant global des créances irrécouvrables constatées sur l'année et les mesures prises par le Délégué pour limiter le nombre et le montant global des impayés

Sans objet

- i) Les recettes d'activités annexes et leur évolution

Les recettes annexes correspondent essentiellement au contrat de publicité, que nous avons renouvelé avec la société GIROD MEDIAS.

En revanche, les places louées par l'ancien prestataire de lavage de voitures ne rapportent pas de chiffre d'affaires sur l'ensemble de la période, le prestataire ayant rapidement fermé son activité après notre arrivée et notre constat de comportements inappropriés de la part des collaborateurs de cette société.

Ainsi le chiffre d'affaires des prestations annexes s'élève à 31 377€ HT, en retrait par rapport au budget prévisionnel de 62 200€ HT. Il faut noter que la location du local par Numéricable n'est pas régularisée fin 2020, et que le loyer correspondant sera donc intégré dans le chiffre d'affaires 2021.



---

# ANNEXES

---

- Annexe 1 : Organigramme Parc Estienne d'Orves
- Annexe 2 : Bilan et Comptes de résultat de la société Concessionnaire
- Annexe 3 : Rapports de vérification périodique en exploitation des installations électrique
- Annexe 4 : Rapport de vérification réglementaire des moyens de secours, du désenfumage et du système de sécurité incendie
- Annexes 5.1 à 5.6 : Rapports de vérification périodique des ascenseurs + levées d'observations
- Annexe 6 : Rapport de vérification réglementaire de la continuité des communications

Ressources Humaines Parc Estienne d'Orves 2020 - Annexe 1

Encadrement  
(DS, RD, assistante, référents et resp site)  
Equivalent 1,34 ETP

6 Agents / Techniciens d'Exploitation  
Equivalent 4,46 ETP

	Détail des frais par type d'ETP	ETP
Encadrement	48 347 €	1,34
Agent d'exploitation et Technicien d'exploitation	158 711 €	4,46
Total	207 058 €	5,80

**MARSEILLES ESTIENNE D'ORVES STATIONNEMENT**

Société par actions simplifiée

Tour Voltaire

1 Place des Degrés

92800 Puteaux La Défense

---

**Rapport du Commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## MARSEILLES ESTIENNE D'ORVES STATIONNEMENT

Société par actions simplifiée

Tour Voltaire

1 Place des Degrés

92800 Puteaux La Défense

---

### Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

À l'Associé unique de la société MARSEILLES ESTIENNE D'ORVES STATIONNEMENT,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MARSEILLES ESTIENNE D'ORVES STATIONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 18 mai 2021

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

*Amnon Bendavid*

Amnon Bendavid

**Marseille Estienne d'Orves  
Stationnement**

**Comptes annuels au 31/12/2020**

**1 place des Degrés Tour Voltaire 92800 Puteaux / La Défense**

**Société par actions simplifiée unipersonnelle  
N° RCS 834178659**

**Marseille Estienne d'Orves Stationnement**  
**Comptes annuels au 31/12/2020**

## SOMMAIRE

<u>SOMMAIRE.....</u>	<u>2</u>
<u>BILAN - ACTIF.....</u>	<u>3</u>
<u>BILAN - PASSIF.....</u>	<u>4</u>
<u>COMPTE DE RESULTAT.....</u>	<u>5</u>
<u>COMPTE DE RESULTAT ( suite ).....</u>	<u>6</u>
<u>Faits caractéristiques et changements de méthode.....</u>	<u>7</u>
<u>Règles et méthodes comptables.....</u>	<u>8</u>
<u>Règles et méthodes comptables (suite).....</u>	<u>9</u>
<u>Etat de l'actif immobilisé.....</u>	<u>10</u>
<u>Etat des amortissements.....</u>	<u>11</u>
<u>Etat des provisions.....</u>	<u>12</u>
<u>Etat des échéances des créances et des dettes.....</u>	<u>13</u>
<u>Etat des charges à payer et des produits à recevoir.....</u>	<u>14</u>
<u>Variation des capitaux propres.....</u>	<u>15</u>
<u>Engagements hors bilan.....</u>	<u>16</u>
<u>Fiscalité différée ou latente.....</u>	<u>17</u>
<u>Charges et produits exceptionnels.....</u>	<u>18</u>
<u>Entreprises liées.....</u>	<u>19</u>

**Marseille Estienne d'Orves Stationnement**  
**Comptes annuels au 31/12/2020**

BILAN-ACTIF	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amort.	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	623 530	52 250	571 280	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles	281 557		281 557	252 317
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	<b>905 087</b>	<b>52 250</b>	<b>852 837</b>	<b>252 317</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL immobilisations financières (2)</b>				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>905 087</b>	<b>52 250</b>	<b>852 837</b>	<b>252 317</b>
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>TOTAL Stock</b>				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
Clients et comptes rattachés	45 271		45 271	60 761
Autres créances	590 333		590 333	682 280
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL Créances d'exploitation (3)</b>	<b>635 603</b>		<b>635 603</b>	<b>743 041</b>
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	78 371		78 371	307 571
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>78 371</b>		<b>78 371</b>	<b>307 571</b>
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>713 974</b>		<b>713 974</b>	<b>1 050 612</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>1 619 061</b>	<b>52 250</b>	<b>1 566 811</b>	<b>1 302 929</b>
(1) dont droit au bail :				
(2) dont à moins d'un an :				
(3) dont à plus d'un an :				

**Marseille Estienne d'Orves Stationnement**  
**Comptes annuels au 31/12/2020**

BILAN-PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel	350 000	350 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-65 311	-2 675
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-625 836	-62 636
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>-341 146</b>	<b>284 689</b>
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers		
<b>TOTAL Dettes financières (1)</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 350	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	160 748	469 892
Dettes fiscales et sociales (1)	124 650	10 384
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (1)	1 076 050	292 228
Autres dettes (1)	480 590	170 018
<b>TOTAL Dettes</b>	<b>1 843 389</b>	<b>942 521</b>
<b>Produits constatés d'avance (1)</b>	<b>64 568</b>	<b>75 718</b>
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>1 907 957</b>	<b>1 018 240</b>
<b>Ecart de conversion Passif (V)</b>		
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)</b>	<b>1 566 811</b>	<b>1 302 929</b>
(1) dont à plus d'un an		
dont à moins d'un an	1 906 607	1 018 240
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		

**Marseille Estienne d'Orves Stationnement**  
**Comptes annuels au 31/12/2020**

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2020	31/12/2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue biens		
Production vendue services	2 085 372	1 466 371
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>2 085 372</b>	<b>1 466 371</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
Autres produits	2	3
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>2 085 375</b>	<b>1 466 373</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (5)	627 554	386 017
Impôts, taxes et versements assimilés	10 524	257
Salaires et traitements		
Charges sociales		
<b>Dotations d'exploitation</b>		
Sur immobilisation : dotations aux amortissements	52 250	
Sur immobilisation : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2 263 752	1 167 044
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>2 954 080</b>	<b>1 553 318</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-868 706</b>	<b>-86 945</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	511	50
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>511</b>	<b>50</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-511</b>	<b>-50</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-869 217</b>	<b>-86 995</b>

**Marseille Estienne d'Orves Stationnement**  
**Comptes annuels au 31/12/2020**

	31/12/2020	31/12/2019
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-243 381	-24 359
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>2 085 375</b>	<b>1 466 373</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>2 711 210</b>	<b>1 529 009</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>-625 836</b>	<b>-62 636</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées		
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	511	50
(5) y compris :		
- redevances de crédit bail immobilier		
- redevances de crédit bail mobilier		

# Marseille Estienne d'Orves Stationnement

## Comptes annuels au 31/12/2020

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET CHANGEMENTS DE METHODE

#### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Sur l'exercice 2020, la société a été confrontée aux conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et aux consignes gouvernementales pour y répondre (notamment le confinement des populations). Ceci a eu pour conséquence une diminution importante des fréquentations horaires entraînant une baisse substantielle du chiffre d'affaires. Compte tenu des prévisions de trafic sur les prochaines années et de la trésorerie disponible, la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause.

#### 2. CHANGEMENTS DE METHODE OU DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode comptable n'a été effectué pendant l'exercice.

# Marseille Estienne d'Orves Stationnement

## Comptes annuels au 31/12/2020

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes annuels ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

##### (a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations revenant au concédant, sans indemnité, en fin de contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

##### (b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

#### 2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société.

##### (a) Constructions

il s'agit de parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

##### (b) Matériels et outillages et autres immobilisations corporelles

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Install. techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	Linéaire
Install. gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	Linéaire

La société applique les nouvelles modalités d'amortissement dites de durée de vie utiles. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

# Marseille Estienne d'Orves Stationnement

## Comptes annuels au 31/12/2020

### REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

#### 3. Avances et acomptes

Ces postes comprennent les sommes versées aux fournisseurs en vue de l'acquisition des immobilisations.

#### 4. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'achat frais d'acquisition inclus. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la quote-part de la situation nette de la filiale, corrigée éventuellement des plus values latentes et des perspectives de rentabilité.

#### 5. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et provisionnées, le cas échéant au cas par cas, compte tenu de leur ancienneté et de leur probabilité de recouvrement.

#### 6. Provisions pour risques et charges

La société ne comptabilise pas de provision pour renouvellement, sauf si un engagement contractuel l'y oblige formellement.

#### 7. Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal constitué par la SAS INFRAFOCH TOPCO, en vertu d'une convention d'intégration fiscale signée avec la SAS INFRAFOCH TOPCO.

#### 8. Identités des sociétés consolidantes

La société est intégrée globalement dans les comptes consolidés au 31/12/2020 des sociétés :

- SAS INFRA FOCH TOPCO - 1, place des Degrés - Tour Voltaire - 92800 Puteaux la Défense.
- SAS INDIGO GROUP - 1, place des Degrés - Tour Voltaire - 92800 Puteaux la Défense.

**Marseille Estienne d'Orves Stationnement**  
**Comptes annuels au 31/12/2020**

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute au début de l'exercice	Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		252 317		652 770
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)</b>		<b>252 317</b>		<b>652 770</b>
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau et mobilier informatique			
	Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		<b>252 317</b>		<b>652 770</b>

ACTIF IMMOBILISE		Virement	Cession	Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles				905 087	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)</b>				<b>905 087</b>	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)</b>					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)</b>					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>				<b>905 087</b>	

**Marseille Estienne d'Orves Stationnement**  
**Comptes annuels au 31/12/2020**

<b>AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE</b>					
<b>Immobilisations amortissables</b>		<b>Début d'exercice</b>	<b>Augment.</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Fin de l'exercice</b>
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles			52 250		52 250
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)</b>			<b>52 250</b>		<b>52 250</b>
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériels et outillages					
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)</b>					
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>			<b>52 250</b>		<b>52 250</b>

<b>CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>	<b>Début de l'exercice</b>	<b>Augment.</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Fin de l'exercice</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

**Marseille Estienne d'Orves Stationnement**  
**Comptes annuels au 31/12/2020**

PROVISIONS DE L'EXERCICE				
Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES (I)</b>				
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour amortissements de fin de contrats				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)</b>				
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (III)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>				
Dont dotations et reprises d'exploitation				
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciations des titres mis en équivalence				

**Marseille Estienne d'Orves Stationnement**  
**Comptes annuels au 31/12/2020**

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immos financières				
<b>TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE (I)</b>				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		45 271	45 271	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	206 091	206 091	
	Autres impôts			
	Divers	90 135	90 135	
Groupes et associés		243 381	243 381	
Débiteurs divers		50 725	50 725	
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT (II)</b>		<b>635 603</b>	<b>635 603</b>	
<b>TOTAL DES CREANCES (I+II)</b>		<b>635 603</b>	<b>635 603</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

ETAT DES DETTES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		160 748	160 748		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	24 393	24 393		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	100 257	100 257		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 076 050	1 076 050		
Groupes et associés		88 842	88 842		
Autres dettes		391 748	391 748		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		64 568	64 568		
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 906 607</b>	<b>1 906 607</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					



**Marseille Estienne d'Orves Stationnement**  
**Comptes annuels au 31/12/2020**

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES							
CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Affectation du résultat N-1	Distribut. Dividendes	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	350 000						350 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale							
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	-2 675			-62 636			-65 311
Résultat de l'exercice	-62 636		-625 836	62 636			-625 836
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>284 689</b>		<b>-625 836</b>				<b>-341 146</b>

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL					
Catégories de titres	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2020	Valeur nominale
Actions ordinaires	200			200	1 750,00
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Parts fondateurs					
<b>TOTAL</b>	<b>200</b>			<b>200</b>	

**Marseille Estienne d'Orves Stationnement**  
**Comptes annuels au 31/12/2020**

ENGAGEMENTS HORS BILAN	MONTANTS
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	
<b>TOTAL</b>	
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	
Redevances fixes DSP	10 922 686
Investissements	771 000
Garanties d'exécution des conventions de concessions ou prestations	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>11 743 686</b>

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation		
Taux d'inflation		
Taux de revalorisation des salaires		
Durée active résiduelle moyenne probable des employés		

**Marseille Estienne d'Orves Stationnement**  
**Comptes annuels au 31/12/2020**

<b>FISCALITE DIFFEREE OU LATENTE</b>		
	<b>Base</b>	<b>Impôt (1)</b>
<b>Accroissement de la dette future d'impôt</b>		
Charges immobilisées		
Ecart de conversion Actif		
Autres charges déduites d'avance		
<b>Total</b>		
<b>Allègement de la dette future d'impôt</b>		
Provisions risques et charges		
Provision pour dépréciations		
Charges à payer		
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
<b>Total</b>		
<b>Situation différée nette</b>		

(1) Taux d'impôt : 31,00%



**Marseille Estienne d'Orves Stationnement**  
**Comptes annuels au 31/12/2020**

**OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES**

COMPTES DE BILAN	ACTIF	PASSIF
Titres de participations et créances rattachées		
Prêts		
<b>Immobilisations financières</b>		
Créances clients et comptes rattachés	4 113	
Autres créances	270 998	
<b>Créances</b>	<b>275 111</b>	
Emprunts et dettes financières divers		
<b>Dettes financières</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		136 635
Dettes sur immobilisations		1 071 259
Autres dettes		
<b>Dettes</b>		<b>1 207 895</b>

COMPTES DE RESULTAT	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	568 013	
Charges et produits financiers	511	
Charges et produits exceptionnels		

**MARSEILLE**

8 RUE JEAN-JACQUES VERNAZZA  
ZAC SAUMATY SEON - CS 60193  
13322 MARSEILLE cedex 16  
Tél : 0496152260 - Fax : 0496152261  
E-mail : commercial.marseille@apave.com

**INDIGO PARK MARSEILLE ESTIENNE  
D'ORVES**

PLACE AUX HUILES  
13001 MARSEILLE

**VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES**

(Code du travail : Art R.4226-16)  
Rapport de vérification périodique quadriennal

Lieu d'intervention : **INDIGO PARK MARSEILLE ESTIENNE D'ORVES**  
PLACE AUX HUILES  
13001 MARSEILLE

Période d'intervention : du 17/12/2019 au 23/12/2019  
Intervenant(s) : FRANCOIS CHANCEL

Pièce(s) jointe(s) :

- Rapport de vérification dans un établissement recevant du public

Accréditation Cofrac  
n° 3-0902 Inspection, liste des sites accrédités  
et portée disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



## II - LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS

Réf : 11229753-001-1

Date : 29/01/2020

### - Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension

Le symbole x dans la colonne Réc. (Récurrence) signifie que l'observation a déjà été signalée lors de la vérification antérieure.

N° Obs	Références réglementaires	Réc.	Non-conformité - Préconisation (P)
<b>PARKING ESTIENNE D'ORVES</b>			
Observation(s) local			
1	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411		Nombreux câbles volants inutilisés (observation générale) (P) A supprimer ou à isoler aux 2 extrémités <i>fait le 30/6/2020 INEO</i>
<b>PARKING ESTIENNE D'ORVES - N-1 - POSTE DE TRANSFORMATION HT/BT - Entrée BALLARD</b>			
Force et Eclairage			
2	R. 4215-13 NF C15-100_Ed2002 : 781		Les consignes précisant le détail des opérations à effectuer et les précautions à prendre pour la mise hors tension et la suppression des obstacles ne sont pas affichées (P) Les rédiger et les apposer
Appareil(s) d'éclairage de sécurité			
3	R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4	X	Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionne pas (P) Remplacer la lampe hors d'usage <i>fait le 30/6/2020 INEO</i>
<b>PARKING ESTIENNE D'ORVES - N-1 - LOCAL GE &amp; TGBT - Entrée BALLARD</b>			
Source centrale de sécurité - ND - 20040.84366			
4	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 612		Isolement insuffisant (inférieur à 500 kOhm) (P) Rechercher le défaut d'isolement de ce circuit et l'éliminer
<b>PARKING ESTIENNE D'ORVES - ESCALIER COTE BALLARD</b>			
Observation(s) local			
5	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411	X	Câble(s) avec connexions accessibles (dominos) (raccordement volant situé au dessus de l'armoire générale gaine N-2) (P) A placer sous boîtier de degré IP adapté à l'environnement (mini IP2x) <i>fait le 1/7/2020 INEO</i>
<b>PARKING ESTIENNE D'ORVES - ESCALIER CENTRAL</b>			
Appareil(s) d'éclairage de sécurité			
6	R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4	X	Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionne pas concerne: 1 bloc secours sortie extérieure, 1 bloc secours 1/2 palier RDC-1, 1 bloc secours 1/2 palier -1/-2, 1 bloc secours 1/2 palier -2/-3, 1 bloc secours 1/2 palier -3/-4, et 1 bloc secours 1/2 palier -4/-5. (P) Remplacer les lampes hors d'usage <i>fait le 1/7/2020 INEO</i>
<b>PARKING ESTIENNE D'ORVES - ESCALIER HUILES</b>			
Appareil(s) d'éclairage de sécurité			
7	R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4		Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionne pas concerne: 1 bloc secours sortie extérieure, 1 bloc secours 1/2 palier RDC, 1 bloc secours 1/2 palier N2, 1 bloc secours 1/2 palier N3, 1 bloc secours 1/2 palier N4, et 1 bloc secours 1/2 palier N5. (P) Remplacer les lampes hors d'usage <i>fait le 1/7/2020 INEO</i>
<b>PARKING ESTIENNE D'ORVES - N-1 - Bureau exploitation</b>			
Armoire Ventilation			
8	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411	X	Continuité à la terre inexistante de la masse (absence d'interconnexion châssis-porte) (P) Porte à relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert-jaune; <i>fait le 1/7/2020 INEO</i>
9	R. 4215-10 NF C15-100_Ed2002 : 514	X	Couleur conventionnelle non respectée du(des) conducteur(s) concerne le câble d'alimentation (P) Baguer le câble utilisé comme conducteur de protection en vert-et-jaune aux deux extrémités, baguer le câble utilisé comme neutre en bleu clair aux deux extrémités (les autres couleurs pouvant être utilisées pour les phases)
<b>PARKING ESTIENNE D'ORVES - N-1 - Douche sanitaire /Salle repos/Stockage tickets</b>			
Observation(s) local			
10	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411	X	Câble(s) avec connexions accessibles (dominos)(près détecteur incendie plafond BUS 1/01) (P) A placer sous boîtier de degré IP adapté à l'environnement (mini IP2x) <i>fait 2/7/2020</i>

**Coffret non identifié dans local stockage tickets**

11	R. 4226-07 NF C15-100_Ed2002 : 63	X	Fixation non satisfaisante concerne 1 contacteur (P) A refixer durablement	<i>fait 2/7/2020 INEO</i>
12	R. 4215-10 NF C15-100_Ed2002 : 514	X	Identification incorrecte de l'appareillage (P) Repérer la destination desservie et apposer un étiquetage sûr et durable.	<i>fait le 2/7/2020 INEO</i>

**Prise(s) de courant**

13	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411	X	Continuité à la terre inexistante de la masse concerne 2 prises de courant (1 alimentation Sèche-mains, et 1 située à gauche du climatiseur) (P) S'assurer que le conducteur de protection n'est pas coupé, le cas échéant, remplacer le câble par un modèle équivalent	<i>fait 2/7/2020 INEO</i>
----	---------------------------------------	---	--	---------------------------

**PARKING ESTIENNE D'ORVES - N-1 - Local extractions (près exploitation)**
**ARMOIRE EXTRACTION HUILES**

14	R. 4215-11 NF C15-100_Ed2002 : 512		Absence de couvercle sur les goulottes (P) A remettre en place	
----	---------------------------------------	--	---	--

**PARKING ESTIENNE D'ORVES - N-1 - Parking**
**Observation(s) local**

15	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411	X	Câble(s) avec connexions volantes (dominos) suite à la dépose de luminaires concerne les emplacements suivant: 1034, 1029, 1079, 1017, 1089, 1075, 1037, 1088, 1040, 1012, 1010, 1046, 1006, 1004, 1052, 1057, 1100, 1063, 1069, 1094, x2 câbles zone parking motos, zone devant afficheur places entrée coté Huiles. (P) A placer sous boîtier de degré IP adapté à l'environnement (mini IP2x)	<i>fait 2/7/2020 INEO</i>
----	---------------------------------------	---	--	---------------------------

**TABLEAUTIN CAMERA (gaine -1 près bureau accueil)**

16	R. 4215-11 NF C15-100_Ed2002 : 512		Obturbateurs absents sur les plastrons d'armoires (P) A mettre en place	<i>fait le 2/7/2020</i>
----	---------------------------------------	--	--	-------------------------

**TABLEAU HUILES (gaine -1 près bureau accueil)**

17	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 543	X	Connexion non individuelle du ou des conducteur(s) de protection (P) Installer un barreau de connexion individuelle	
18	R. 4226-07 NF C15-100_Ed2002 : 63	X	Fixation non satisfaisante des plastrons métalliques et de l'écran isolant situé au niveau des répartiteurs des phases et du neutre (derrière plastron N°3) (P) A refixer	

**Signalisation dynamique**

19	R. 4215-06 NF C15-100_Ed2002 : 430	X	Calibre du disjoncteur devenu illisible (P) Installer un dispositif (disjoncteur, fusible) dont le réglage ou le calibre correspond à l'intensité admissible du circuit soit 10 ampères maximum	
----	---------------------------------------	---	--	--

**Appareil(s) d'éclairage masse inac**

20	R. 4226-07 NF C15-100_Ed2002 : 63	X	Fixation non satisfaisante concerne le luminaire place 1078. (P) A refixer durablement	<i>fait le 3/7/2020 INEO</i>
----	--------------------------------------	---	---	------------------------------

**Appareil(s) d'éclairage de sécurité**

21	R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4	X	Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas (P) Remplacer la lampe hors d'usage concerne l'éclairage de sécurité allée centrale partie haute place 1075.	<i>fait le 3/7/2020 INEO</i>
----	--	---	--	------------------------------

**Prise(s) de courant alimentation distributeurs boissons**

22	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411		Continuité à la terre inexistante de la masse (P) S'assurer que le conducteur de protection n'est pas coupé, le cas échéant, remplacer le câble par un modèle équivalent	<i>fait le 3/7/2020 INEO</i>
23	R. 4226-07 NF C15-100_Ed2002 : 63		Équipement en mauvais état concerne 1 prise de courant (P) La réparer ou la remplacer	<i>fait le 3/7/2020 INEO</i>

**Signalétique lumineuse occupation places**

24	R. 4215-11 NF C15-100_Ed2002 : 512	X	Verrine absente concerne les appareils suivant: places 1010 & 1055. (P) A remettre en place	<i>fait le 3/7/2020 INEO</i>
----	---------------------------------------	---	--	------------------------------

**Panneau lumineux "PLACE AUX HUILES" (près accueil bureau)**

25	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411		Continuité à la terre inexistante de la masse (P) S'assurer que le conducteur de protection n'est pas coupé, le cas échéant, remplacer le câble par un modèle équivalent	<i>fait le 3/7/2020 INEO</i>
----	---------------------------------------	--	---	------------------------------

**Lecteurs télépage - GEA**

26	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411		Continuité à la terre inexistante de la masse concerne l'appareil N°18290245 (sortie coté huiles) (P) S'assurer que le conducteur de protection n'est pas coupé, le cas échéant, remplacer le câble par un modèle équivalent	<i>fait le 3/7/2020 INEO</i>
----	---------------------------------------	--	---	------------------------------

### PARKING ESTIENNE D'ORVES - N-1 - Local télécom (coté Ballard)

**Appareil(s) d'éclairage de sécurité**

27	R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4	X	Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas (P) Remplacer la lampe hors d'usage	<i>fait le 3/7/2020 INEO</i>
----	--	---	---	------------------------------

### PARKING ESTIENNE D'ORVES - N-2 - Parking

**Observation(s) local**

28	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411	X	Câble(s) avec connexions volantes (dominos) suite à la dépose de luminaires concerne les emplacements suivant: 2095,2101, 2074, 2108, 2067, 2001, 2007, 2055, 2013, 2048, 2020, 2025, 2027, 2036, 2029. (P) A placer sous boîtier de degré IP adapté à l'environnement (mini IP2x)	<i>fait le 3/7/2020 INEO</i>
----	---------------------------------------	---	--	------------------------------

**ARMOIRE POMPAGE (gaine coté Huiles)**

29	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411	X	Continuité à la terre inexistante de la masse concerne la platine métallique support appareillage (P) A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert-jaune et de section égale à la section des conducteurs actifs de l'alimentation	<i>fait le 6/7/2020 INEO</i>
----	---------------------------------------	---	---	------------------------------

**Signalétique lumineuse occupation places**

30	R. 4215-11 NF C15-100_Ed2002 : 512	X	Verrine absente concerne les appareils suivant: places 2102, 2004, 2014, 2037, 2036, 2033. (P) A remettre en place	<i>fait le 6/7/2020 INEO</i>
----	---------------------------------------	---	---	------------------------------

### PARKING ESTIENNE D'ORVES - N-2 - Local ascenseur Huiles

**VMC - ND**

31	R. 4226-07 NF C15-100_Ed2002 : 63	X	Equipement hors service (P) Le réparer ou le remplacer	<i>fait le 6/7/2020 INEO</i>
----	--------------------------------------	---	---	------------------------------

### PARKING ESTIENNE D'ORVES - N-3 - Parking

**Observation(s) local**

32	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411	X	Câble(s) avec connexions volantes (dominos) suite à la dépose de luminaires concerne les emplacements suivant: 3033 circulation, 3037 3026 3043 3019 3049 3013 3056 3006, 3001 accès escalier, 3038, 3108 3075 3102 3081 3096 3087 & 3096 circulation. (P) A placer sous boîtier de degré IP adapté à l'environnement (mini IP2x)	<i>fait le 6/7/2020 INEO</i>
----	---------------------------------------	---	---	------------------------------

**Signalétique lumineuse occupation places**

33	R. 4215-11 NF C15-100_Ed2002 : 512	X	Verrine absente concerne les appareils suivant: places 3031 3042 3046 3012 3009 3008 3111 3110 3104 3103 3102 3101 3100 3098 3096 3094 & 3095. (P) A remettre en place	<i>fait le 6/7/2020 INEO</i>
----	---------------------------------------	---	---	------------------------------

**Panneau lumineux**

34	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411	X	Continuité à la terre inexistante de la masse concerne le panneau SORTIE Place aux Huiles Péage à pied (P) S'assurer que le conducteur de protection n'est pas coupé, le cas échéant, remplacer le câble par un modèle équivalent	<i>fait le 6/7/2020 INEO</i>
----	---------------------------------------	---	--	------------------------------

### PARKING ESTIENNE D'ORVES - N-4 - Parking

**Observation(s) local**

35	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411	X	Câble(s) avec connexions volantes (dominos) suite à la dépose de luminaires concerne les emplacements suivant: 4043 4087, 4096, 4076, 4007, 4072, 4068, 4075 4019 4049, 4013, 4001 vers escalier, 4062 4026, 4109 & 4056. (P) A placer sous boîtier de degré IP adapté à l'environnement (mini IP2x)	<i>fait le 6/7/2020 INEO</i>
----	---------------------------------------	---	---	------------------------------

**Appareil(s) d'éclairage masse inac**

36	R. 4226-07 NF C15-100_Ed2002 : 63	X	Fixation non satisfaisante concerne le tube IRO place 4002. (P) A refixer durablement	<i>fait le 6/7/2020 INEO</i>
----	--------------------------------------	---	--	------------------------------

**Appareil(s) d'éclairage de sécurité**

37	R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4	X	Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas (P) Remplacer les lampes hors d'usage concerne les éclairage de sécurité suivants: 1 PLES place 4081, 1 PLES au sol près place 4068, 1 PLES au sol près place 4055, 1 PLES au sol près place 4043, & 1 PLES au sol près place 4036.	
----	--	---	---	--

**Panneau lumineux**

38	R. 4215-11 NF C15-100_Ed2002 : 512		Verrine (ou vasque) absente (P) A remettre en place concerne le panneau près place 4092.	<i>fait le 3/7/2020 INEO</i>
----	---------------------------------------	--	---	------------------------------

39	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411		Continuité à la terre inexistante de la masse (P) A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert-jaune et de section égale à la section des conducteurs actifs de l'alimentation concerne le panneau près place 4092.	
----	---------------------------------------	--	--	--

*fait le 3/7/2020 INEO*

**Signalétique lumineuse occupation places**

*	40	R. 4215-11 NF C15-100_Ed2002 : 512	X	Verrine absente concerne les appareils suivant: places 4088, 4091, 4092, 4113, 4102, 4031, 4033, 4009, 4010 & 4013. (P) A remettre en place
---	----	---------------------------------------	---	--

**PARKING ESTIENNE D'ORVES - N-5 - Parking**
**Observation(s) local**

*	41	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411	X	Câble(s) avec connexions volantes (dominos) suite à la dépose de luminaires concerne les emplacements suivant: 5038, 5026, 5044, 5019, 5051, 5013, 5077, 5006, 5063, 5001 accès escalier, 5069, 5112, 5076 5106, 5082, 5100 & 5088. (P) A placer sous boîtier de degré IP adapté à l'environnement (mini IP2x)
---	----	---------------------------------------	---	---

fait le 2/7/2020  
INEO

**TABLEAU HUILES N-5 (gaine coté Huiles)**
**PC Cage escal huile**

*	42	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 415	X	Le circuit prise de courant suivant, installé après le 1/04/1992 (date d'application de l'arrêté 8/01/1992), n'est pas protégé par dispositif différentiel résiduel (DDR) à haute sensibilité (P) A installer (seuil de déclenchement assigné 30 mA)
---	----	---------------------------------------	---	---

fait le 2/7/2020

**Appareil(s) d'éclairage de sécurité**

*	43	R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4		Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal" (P) Remplacer les lampes hors d'usage concerne les éclairage de sécurité suivants: 1 PLES au sol place 5010 & 5103.
---	----	--	--	---

**Signalétique lumineuse occupation places**

*	44	R. 4215-11 NF C15-100_Ed2002 : 512	X	Verrine (ou vasque) absente concerne les appareils suivant: places 5044 & 5101. (P) A remettre en place
---	----	---------------------------------------	---	--

levés de réserves 1, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 41 et 42 fait le 6/7/2020



Reste des réserves 2, 4, 14, 17, 18, 19, 37, 40, 43, 44.

# RAPPORT DE VÉRIFICATION



**SOCIETE DE GESTION DES PARKINGS**  
CHEZ Q-PARK FRANCE  
IMMEUBLE KHAPA  
65 QUAI GEORGES GORSE  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
A l'attention de : SOCIETE DE GESTION DES PARKINGS

## SECURITE INCENDIE

Rapport de Vérification Réglementaire en Exploitation Quinquennale dans les Ets du type PS.

**Adresse d'intervention :**  
**PARKING PUGET/ESTRANGIN**  
**5/9 COURS PIERRE PUGET**  
**13006 MARSEILLE**

**Mission réalisée le 07/02/18**  
Accompagnateur : M MAATOUG

**N° d'affaire : 097P0EAL8276/1009**  
Désignation : PARKING ESTIENNE D'ORVES  
**N° intervention : 097P0171200000002471**  
**Date du rapport : 22/03/2018 - Référence du rapport : 097P0/18/1871**  
Référence site : PS ESTIENNE D'ORVES

1.0.0.1 - MS47117

### Agence Equipements Marseille

SOCOTEC FRANCE - Château Sec - Le Provence - 10 traverse de la Gaye - 13297 MARSEILLE  
CEDEX 9

Tél. : 04 91 17 01 50 - Fax : 04 91 75 01 80

SOCOTEC France - S.A. au capital de 17 648 740 euros

542 016 654 RCS Versailles - Siège social : Les Quadrants - 3 avenue du Centre - CS 20732

Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M MEGIA Marc  
Nombre de pages : 15



Accréditation  
n°3.001  
Liste des implantations et portée  
disponibles sur  
www.cofrac.fr

# SYNTHESE DE LA VERIFICATION

## SYNTHESE GENERALE

Installation	Installation vérifiée en totalité Absence d'avis « NV »	Pour l'installation ou la partie d'installation vérifiée		
		Avis Satisfaisant (« S »)	Avis Non satisfaisant (« NS »)	Nombre d'observations
PARKING D'ESTIENNE D'ORVES/Alerte.	OUI	X		0
PARKING D'ESTIENNE D'ORVES/Bacs à Sable.	OUI		X	1
PARKING D'ESTIENNE D'ORVES/Colonnes Sèches.	OUI	X		0
PARKING D'ESTIENNE D'ORVES/Désenfumage Mécanique.	OUI	X		0
PARKING D'ESTIENNE D'ORVES/Extincteurs Mobiles.	OUI	X		0
PARKING D'ESTIENNE D'ORVES/Plans et Consignes	OUI	X		0
PARKING D'ESTIENNE D'ORVES/Systèmes de Sécurité Incendie.	OUI		X	1

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais. Les observations émises sont consultables au chapitre 3 du présent rapport.

## COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

En fin de mission, un compte-rendu verbal reprenant les informations essentielles de la vérification a été réalisé par l'intervenant SOCOTEC auprès de Responsable technique du site.

## SOMMAIRE

<b>1. DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>	<b>3</b>
1.1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	3
1.2. PRESENTATION DES INSTALLATIONS	3
<b>2. ETENDUE DES VERIFICATIONS EFFECTUEES</b>	<b>6</b>
<b>3. OBSERVATIONS SUR LES ELEMENTS VERIFIES</b>	<b>7</b>
<b>4. SYNTHESE SUR LES ZONES VERIFIEES</b>	<b>8</b>
<b>5. NATURE DES VERIFICATIONS EFFECTUEES</b>	<b>9</b>
<b>6. MODALITES GENERALES DE VERIFICATIONS</b>	<b>10</b>
<b>7. MODALITES PARTICULIERES DE VERIFICATIONS</b>	<b>10</b>
<b>8. ANNEXE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS EMISES</b>	<b>12</b>
<b>9. ANNEXE INFORMATIVE</b>	<b>13</b>

## 1. DESCRIPTION DES OUVRAGES

### 1.1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

#### DESCRIPTIF SOMMAIRE

Parc de stationnement isolé en infrastructure distribué en R-5 d'une capacité de 657 véhicules.

#### DATE D'OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT

Date non communiquée

#### CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Parc de stationnement  
Etablissement de autre catégorie de type PS.  
Précision sur l'origine du classement : mentionné sur le registre de sécurité

#### EFFECTIF DU PUBLIC SUSCEPTIBLE D'ETRE ADMIS

Inférieur à 1500

### 1.2. PRESENTATION DES INSTALLATIONS

#### ALERTE.

#### GENERALITES

Etendue de l'installation	PC Sécurité pour la liaison téléphonique PC Sécurité et cage d'escaliers / Sas ascenseur pour l'équipement d'interphonie
Surveillance de l'Installation	Personnel du site

#### CARACTERISTIQUES DE L'ALERTE

Typologie de l'installation d'alerte	Téléphone urbain et interphonie
Référence de l'équipement central	Installation d'interphonie de marque CASTEL 15 boîtiers

#### BACS À SABLE.

#### CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION DE BACS A SABLE

Nature du produit	Sable
Implantation	Circulation

#### COLONNES SÈCHES.

#### GENERALITES

Etendue de l'installation	Cage d'escalier
Surveillance de l'Installation	La surveillance des installations est assurée pa personnel du site
Modification(s) Déclarée(s) et Historique	Les modifications déclarées par l'exploitant concernent la remise en état des prises d'alimentation en rdc.
Références du Contrat d'entretien	Ste ALTAIX
Document(s) consulté(s)	Rapport interventions ste de maintenance

Document(s) consulté(s) au titre des vérifications effectuées sur les installations.	Registre de sécurité
--	----------------------

### COLONNE(S) SECHE(S) EN INFRASTRUCTURE

DN 65	3
Inventaire	L'installation comprend des colonnes en infrastructure, de diamètre nominal 65 , implantées cages d'escaliers. Place aux HUILES Crs J. BALLARD Centre

### DÉSENFUMAGE MÉCANIQUE.

#### GENERALITES

Surveillance de l'Installation	La surveillance des installations est assurée par le personnel du site .
Modification(s) Déclarée(s) et Historique	Aucune modification ne nous a été déclarée .
Document(s) consulté(s) au titre des vérifications effectuées sur les installations.	Registre de sécurité

#### ETENDUE

Volumes désenfumés mécaniquement	Les volumes désenfumés mécaniquement sont les suivants : Aire de stationnement véhicules .
Nombre de ZF "mécanique"	5

#### ORDRES DE TELECOMMANDE

CMSI A	Oui
--------	-----

#### VENTILATEUR D'EXTRACTION

Pilotage	Les ventilateurs d'extraction sont pilotés par des dispositifs de commandes automatiques et manuelles.
----------	--

#### VENTILATEUR DE SOUFFLAGE

Pilotage	Les ventilateurs de soufflage sont pilotés par des dispositifs de commandes automatiques et manuelles..
----------	---

### EXTINCTEURS MOBILES.

#### GENERALITES

Etendue de l'installation	Ensemble site
Références du Contrat d'entretien	Ste DESAUTEL
Document(s) consulté(s) au titre des vérifications effectuées sur les installations.	Registre de sécurité

#### ETENDUE DE L'INSTALLATION

Dotation	Extincteurs à EP,CO2, poudre
----------	------------------------------

### PLANS ET CONSIGNES

#### GENERALITES

Etendue de l'installation	Circulation et PC
---------------------------	-------------------

## CARACTERISTIQUES DES PLANS ET CONSIGNES

Plans d'évacuation	Oui
Consignes Particulières	Oui

## SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE.

### GENERALITES

Document(s) de référence décrivant les installations.	L'installation est décrite dans le dossier d'identité.
Etendue de l'installation	Ensemble site
Mise en service	09/03/2000
Référentiel de conception	Art PS, Arrêté type n°331
Surveillance de l'Installation	Personnel du site
Modification(s) Déclarée(s) et Historique	Sans objet
Evènements survenus depuis la visite précédente	Sans objet
Particularité(s) / Dérogation(s)	Sans objet
Dérogation(s)	Sans objet
Particularité(s) du système	Sans objet
Notification(s) Particulière(s) de la Commission de Sécurité.	Sans objet
Références du Contrat d'entretien	Ste CHUBB
Document(s) consulté(s)	Fiches d'interventions, Registre de sécurité
Document(s) consulté(s) au titre de la Formation / Information des personnels	Registre de sécurité
Document(s) consulté(s) au titre des opérations d'Entretien / Maintenance.	Registre de sécurité
Document(s) consulté(s) au titre de l'exploitation.	Plans et consignes local accueil
Document(s) consulté(s) au titre des vérifications effectuées sur les installations.	Registre de sécurité

### CATEGORIE A

Type de SDI	Equipement de Contrôle et de Signalisation
Technologie du SDI	Adressable
Marque / Référence du SDI	ATSE
Référence du SDI	ACTIVA 1000
Type de surveillance au sens de la norme	Totale
Volumes surveillés	Aire de stationnement
Nombre de ZdA	17
Nombre de ZdM	5
Marque / Type du CMSI	ATSE
Référence du CMSI	ACTIVACOM

### CATEGORIE B

Portes Coulissantes	Oui
---------------------	-----

### FONCTIONS GERÉES PAR LE CMSI

Evacuation	Oui
Compartimentage	Oui
Désenfumage	Oui

## FONCTION EVACUATION

Type de l'équipement d'alarme	1
Nombre de Zones de diffusion de l'alarme ZA	1
Mode de diffusion de l'alarme	Générale
Mode de diffusion de l'alarme	La diffusion de l'alarme est de type générale.

### Dispositifs de diffusion de l'alarme

Diffuseurs Sonores Non Autonomes	Oui
Diffuseurs Lumineux	Oui
Temporisation en secondes	0

### Sous fonction(s) évacuation

Arrêt du programme en cours	Oui
-----------------------------	-----

## FONCTION COMPARTIMENTAGE

Nombre de ZC, Zones de mise en sécurité au titre du Compartimentage	8
---	---

### Dispositifs Actionnés de Sécurité mis en oeuvre au titre de la fonction compartimentage

Portes Coulissantes	Oui
---------------------	-----

## FONCTION DESENFUMAGE

Nombre de ZF, Zones de mise en sécurité au titre du Désenfumage	Il existe 5 Zones de mise en sécurité au titre de la fonction désenfumage (ZF). VE 1 à 5 pour Ballard , et Pce Huiles.
Nombre de Zones de Désenfumage	5

### Dispositifs Actionnés de Sécurité mis en oeuvre au titre de la fonction Désenfumage

Coffret de Relayage pour Ventilateur de Désenfumage	Oui
---	-----

## 2. ETENDUE DES VERIFICATIONS EFFECTUEES

### ALERTE.

La vérification a été effectuée sur l'ensemble de l'installation.

### BACS À SABLE.

La vérification a été effectuée sur l'ensemble de l'installation.

### COLONNES SÈCHES.

La vérification a été effectuée sur l'ensemble de l'installation.

### DÉSENFUMAGE MÉCANIQUE.

La vérification a été effectuée sur l'ensemble de l'installation.

### EXTINCTEURS MOBILES.

La vérification a été effectuée sur l'ensemble de l'installation.

### PLANS ET CONSIGNES

La vérification a été effectuée sur l'ensemble de l'installation.

### SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE.

La vérification a été effectuée sur l'ensemble de l'installation.

## 3. OBSERVATIONS SUR LES ELEMENTS VERIFIES

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

### ALERTE.

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défaut.

### BACS À SABLE.

Localisation	Zone	Elément(s) vérifié(s)	N°
<b>Observation</b>			
<b>PARKING D'ESTIENNE D'ORVES / Ensemble des niveaux</b>		<b>INSTALLATION / PRODUIT / Propreté</b>	1
Propreté produit. Maintenir la propreté du produit ainsi que du bac.			

### COLONNES SÈCHES.

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défaut.

### DÉSENFUMAGE MÉCANIQUE.

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défaut.

## EXTINCTEURS MOBILES.

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

## PLANS ET CONSIGNES

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

## SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE.

Localisation	Zone	Elément(s) vérifié(s)	N°
<b>Observation</b>			
<b>PARKING D'ESTIENNE D'ORVES / Ensemble des niveaux</b>		<b>INSTALLATION / COMPARTIMENTAGE / Avis général sur la fonction Compartimentage.</b>	2
La fermeture verticale automatique des PCF est dangereuse, de ce fait l'ensemble des portes est verrouillé en position ouverte par des cales en bois. Néanmoins les portes N-3 et N-4 restent bloquées			

## 4. SYNTHÈSE SUR LES ZONES VÉRIFIÉES

Les vérifications ont été réalisées sur une installation découpée en « Zones ». Le tableau suivant synthétise les observations formulées par Zone.

Zone(s)	Type des zones	Essai(s)	N° Observation
PARKING D'ESTIENNE D'ORVES			
ZA 1 ZONE D'ALARME 1	ZA	S	
ZDM 1 N-1	ZDM	S	
ZDA 2 N-1	ZDA	S	
ZDA 3 N-1	ZDA	S	
ZDA 4 N-1 LOCAUX	ZDA	S	
ZDM 9 N-2	ZDM	S	
ZDA 10 N-2	ZDA	S	
ZDA 11 N-2	ZDA	S	
ZDA 12 N-1/2	ZDA	S	
ZDM 17 N-3	ZDM	S	
ZDA 18 N-3	ZDA	S	
ZDA 19 N-3	ZDA	S	
ZDM 25 N-4	ZDM	S	
ZDA 28 N-4	ZDA	S	
ZDA 29 N-5	ZDA	S	
ZDM 36 N-5	ZDM	S	
ZDA 37 N-5	ZDA	S	
ZDA 38 N-5	ZDA	S	
ZC N-1 Ballard	ZC	S	
ZF N-1	ZF	S	
ZDA N-1 Ballard	ZDA	S	
ZC N-2 Ballard	ZC	S	
ZF N-2	ZF	S	
ZDA N-2 Ballard	ZDA	S	
ZC N-3 Ballard	ZC	S	
ZF N-3	ZF	S	
ZDA N-3 Ballard	ZDA	S	

Zone(s)	Type des zones	Essai(s)	N° Observation
ZC N-4 Ballard	ZC	S	
ZF N-4 / N-5	ZF	S	
ZDA N-4 Ballard	ZDA	S	
ZC N-1 Pce Huiles	ZC	S	
ZF N-1	ZF	S	
ZDA N-1 Pce Huiles	ZDA	S	
ZC N-2 Pce Huiles	ZC	S	
ZF N-2	ZF	S	
ZDA N-2 Pce Huiles	ZDA	S	
ZC N-3 Pce Huiles	ZC	S	
ZF N-3	ZF	S	
ZDA N-3 Pce Huiles	ZDA	S	
ZC N-4 Pce Huiles	ZC	S	
ZF N-4 / N-5	ZF	S	
ZDA N-4 Pce Huiles	ZDA	S	

ZA: Zones d'Alarme; ZC: Zones de Compartimentage; ZF: Zones de Désenfumage; ZDA/ZDM: Zones de Détection Automatique/Manuelle; SO: Sans Objet; S: Satisfaisant; NS: Non Satisfaisant; NV: Non Vérifié

## 5. NATURE DES VERIFICATIONS EFFECTUEES

### REFERENTIEL DE LA VERIFICATION

Le référentiel par rapport auquel s'exerce l'intervention de SOCOTEC est constitué par les dispositions techniques relatives aux moyens de secours, d'alarme et de protection contre l'incendie, figurant dans les textes suivants :

- Arrêté du 25 Juin 1980 modifié portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.

### NATURE DE LA VERIFICATION

La présente vérification est une Vérification Réglementaire en Exploitation telle que définie en l'article GE8§2, effectuée par un Organisme Agréé, telle que définie en l'article GE 7§1, 2ème tiret. Cette vérification, effectuée dans un établissement ouvert au public, a pour but d'informer l'exploitant de l'état des installations par rapport au risque d'incendie, afin de lui permettre de remédier aux anomalies constatées.

Les vérifications Réglementaires en Exploitation, dont le contenu est par ailleurs défini dans les articles spécifiques du règlement de sécurité ont pour objet de s'assurer, selon le cas :

- De l'existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations et équipements (techniciens désignés, contrats d'entretien, notices, livrets d'entretien, etc.) ;
- De l'état d'entretien et de maintenance des installations ;
- Du bon fonctionnement des installations de sécurité ;
- De l'existence, du bon fonctionnement, du réglage ou de la manœuvre des dispositifs de sécurité, sous réserve que les vérifications ne nécessitent pas de procéder à des essais destructifs;
- De l'adéquation de l'installation avec les conditions d'exploitation de l'établissement.

Cette vérification ne se substitue pas aux vérifications réglementaires réalisées à l'occasion de travaux neufs, d'aménagements ou de modifications.

La vérification a été effectuée par :

- un examen des documents afférents à l'entretien et à la maintenance;
- un examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur;
- des essais de fonctionnement.

## PORTEE

La vérification a portée dans les limites des demandes de l'abonné sur Alerte.

Bacs à Sable.

Colonnes Sèches.

Désenfumage Mécanique.

Extincteurs Mobiles.

Plans et Consignes

Systèmes de Sécurité Incendie.

## PRECISION REGLEMENTAIRE

La présente vérification a été menée et réalisée par référence aux dispositions de l'article PS 32 de l'arrêté du 9 Mai 2006 portant approbation de dispositions complétant ou modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public, Arrêté du 25 Juin 1980 modifié, pour les établissements spéciaux de type PS.

## 6. MODALITES GENERALES DE VERIFICATIONS

La vérification a pour objet de s'assurer notamment de la réalité des actions de maintenance.

A ce titre, elle comprend :

- L'examen des documents d'exploitation que sont les livrets des consignes et des procédures d'exploitation, les registres des contrôles de sécurité, les procès verbaux des essais réalisés par l' (les) entreprise(s) de maintenance ;
- L'examen visuel de l'état d'entretien ;
- La vérification du fonctionnement en s'assurant que le résultat des essais figurant sur les fiches d'autocontrôle des entreprises de maintenance est satisfaisant et en vérifiant le fonctionnement des installations et équipements ;
- L'examen des conditions d'exploitation.

Chaque installation ou partie d'installation fait l'objet, en fonction du résultat des investigations menées par le vérificateur d'un avis :

- satisfaisant (S) pour exprimer le constat d'un maintien de l'état de conformité, acquis lors de la mise en service ou après transformation importante de l'installation.
- non vérifié (NV) pour exprimer la non vérification de l'installation ou des parties d'installations, pour des raisons d'exploitation ou d'inaccessibilité signalées et motivées au sein du rapport.
- non satisfaisant (NS) dans le cas contraire.

## 7. MODALITES PARTICULIERES DE VERIFICATIONS

### PRECISIONS

#### Désenfumage Mécanique.

Renseignement(s) complémentaire(s): Française d'Instrumentation

### MATERIEL DE MESURE ET D'ESSAI UTILISE

#### DÉSENFUMAGE MÉCANIQUE.

La présente mission a été réalisée en utilisant le(s) matériel(s) suivant(s)

Perche d'essai

#### SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE.

La présente mission a été réalisée en utilisant le(s) matériel(s) suivant(s)

Perche d'essais

## ABREVIATIONS UTILISEES GLOSSAIRE

### DÉSENFUMAGE MÉCANIQUE.

A.E.S	Alimentation Electrique de Sécurité	D. N.S.A	Diffuseur Sonore Non Autonome
A.P.S	Alimentation Pneumatique de Sécurité	E.A	Equipement d'Alarme
B.A.A.S	Blocs Autonomes d'Alarme Sonore d'Evacuation	S.D.I	Système de détection d'Incendie
C.M.S.I	Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie	S.M.S.I	Système de mise en Sécurité Incendie
C.M.S.I-MD	Matériel Déporté du C.M.S.I	S.S.I	Système de Sécurité Incendie
C.M.S.I-MDP	Matériel Déporté Protégé du C.M.S.I	U.C.M.C	Unité de Commande Manuelle Centralisé
D.A.C	Dispositif Adaptateur de Commande	U.G.A	Unité de Gestion d'Alarme
D.A.D	Détecteur Autonome Déclencheur	U.G.I.S	Unité de Gestion centralisé des Issues de Secours
D.A.S	Dispositif Actionné de Sécurité	U.S	Unité de Signalisation
D.C.M	Dispositif de Commande Manuelle	Z.A	Zone de diffusion d'Alarme sonore
D.C.M.R	Dispositif de Commandes Manuelles Regroupés	Z.C	Zone de Compartimentage
D.C.S	Dispositif de Commandes manuelles regroupés avec unité de Signalisation	Z.D.A	Zone de Détection Automatique
D.C.T	Dispositif Commandé Terminal	Z.D.M	Zone de Détection Manuelle
D.M	Déclencheur Manuel	Z.F	Zone de désenfumage
A.P	Arrêt Pompier	Z.S	Zone de mise en Sécurité
C.R	Coffret de Relayage	V.C.C	Volet sur Conduit Collectif
E.M.C	Ecran mobile de Compartimentage	V.C.R	Volet sur Conduit Collecteur Shunt
I.P	Interrupteur de Proximité	V.C.U	Volet sur Conduit Unitaire
O.T.F	Ouvrant Télécommandé en Façade	V.E	Ventilateur d'Extraction
		V.I	Ventilateur d'Insufflation

### SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE.

A.E.S	Alimentation Electrique de Sécurité	D.S.N.A	Diffuseur Sonore Non Autonome
A.P.S	Alimentation Pneumatique de Sécurité	E.A	Equipement d'Alarme
B.A.A.S	Blocs Autonomes d'Alarme Sonore d'Evacuation	S.D.I	Système de détection d'Incendie
C.M.S.I	Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie	S.M.S.I	Système de mise en Sécurité Incendie
C.M.S.I-MD	Matériel Déporté du C.M.S.I	S.S.I	Système de Sécurité Incendie
C.M.S.I-MDP	Matériel Déporté Protégé du C.M.S.I	U.C.M.C	Unité de Commande Manuelle Centralisé
D.A.C	Dispositif Adaptateur de Commande	U.G.A	Unité de Gestion d'Alarme
D.A.D	Détecteur Autonome Déclencheur	U.G.I.S	Unité de Gestion centralisé des Issues de Secours
D.A.S	Dispositif Actionné de Sécurité	U.S	Unité de Signalisation
D.C.M	Dispositif de Commande Manuelle	Z.A	Zone de diffusion d'Alarme sonore
D.C.M.R	Dispositif de Commandes Manuelles Regroupés	Z.C	Zone de Compartimentage
D.C.S	Dispositif de Commandes manuelles regroupés avec unité de Signalisation	Z.D.A	Zone de Détection Automatique
D.C.T	Dispositif Commandé Terminal	Z.D.M	Zone de Détection Manuelle
D.M	Déclencheur Manuel	Z.F	Zone de désenfumage
		Z.S	Zone de mise en Sécurité

## 8. ANNEXE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS EMISES

### Alerte.

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

### Bacs à Sable.

Localisation	Zone	Elément(s) vérifié(s)	N°
<b>Observation</b>			
<b>PARKING D'ESTIENNE D'ORVES / Ensemble des niveaux</b>		<b>INSTALLATION / PRODUIT / Propreté</b>	1
Propreté produit. Maintenir la propreté du produit ainsi que du bac.			

### Colonnes Sèches.

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

### Désenfumage Mécanique.

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

### Extincteurs Mobiles.

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

### Plans et Consignes

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

### Systemes de Sécurité Incendie.

Localisation	Zone	Elément(s) vérifié(s)	N°
<b>Observation</b>			
<b>PARKING D'ESTIENNE D'ORVES / Ensemble des niveaux</b>		<b>INSTALLATION / COMPARTIMENTAGE / Avis général sur la fonction Compartimentage.</b>	2
La fermeture verticale automatique des PCF est dangereuse, de ce fait l'ensemble des portes est verrouillé en position ouverte par des cales en bois. Néanmoins les portes N-3 et N-4 restent bloquées			

## 9. ANNEXE INFORMATIVE

Année	Niveau	Zone	Moteur	Localisation	(1)Débit de référence m³/h	Hauteur	Largeur	Surface libre m²	Vitesse m/s	Débit m³/h	Sou/Ext=0,6	Obs
2018				PS ESTIENNE D'ORVES								
	5	N-5	1 en GV	Extraction Niveau - 5 / 143 Véhicules	85800	1900	3600	6,84	4,4	108345,6	0,49	S
	5	N-5	2 en GV	Soufflage Niveau - 5		1900	3900	7,41	2	53352		
	4	N-4	3 en GV	Extraction Niveau - 4 / 146 Véhicules	87600	1900	3600	6,84	4,3	105883,2	0,55	S
	4	N-4	4 en GV	Soufflage Niveau - 4		1900	3900	7,41	2,2	58687,2		
	3	N-3	5 en GV	Extraction Niveau - 3 / 140 Véhicules	84000	1900	3600	6,84	4,6	113270,4	0,75	S
	3	N-3	6 en GV	Soufflage Niveau - 3		1900	3900	7,41	3,2	85363,2		
	2	N-2	7 en GV	Extraction Niveau - 2 / 123 Véhicules	73800	1900	3600	6,84	4,8	118195,2	0,67	S
	2	N-2	8 en GV	Soufflage Niveau - 2		1900	3900	7,41	3	80028		

Année	Niveau	Zone	Moteur	Localisation	(1)Débit de référence m³/h	Hauteur	Largeur	Surface libre m²	Vitesse m/s	Débit m³/h	Sou/Ext=0,6	Obs
	1	N-1	9 en GV	Extraction Niveau - 1 / 101 Véhicules	60600	1900	3600	6,84	4,7	115732,8	0,71	S
	1	N-1	10	Soufflage Niveau - 1		1900	3900	7,41	3,1	82695,6		
pour info suivant Arrêté type n°331 bis soit 600 m3/h par véhicule par compartiment												

**SOCIETE DE GESTION DES PARKING**  
4, BIS AVENUE DE BRUXELLES  
B.P. 60105  
13743 VITROLLES CEDEX  
A l'attention de : M. DALLA VECCHIA

## Contrôle Technique Quinquennal Ascenseur

Type d'ascenseur	Nombre de cabines	Résultat de la vérification			Conformité SAE à la date du contrôle		
		Défauts et observations détectés	Parties non vues	Demande de mise à l'arrêt de l'appareil	Conforme	Non conforme	Avis impossible à formuler
CE	0						
Non CE	3	16	1	3	2	1	

Voir Synthèse de la vérification en page 2.

Attention ! En application de l'article 4 de l'arrêté du 7/08/2012, l'obligation de contrôle technique n'est pas réputée satisfaisante compte tenu que certaines parties de l'installation d'ascenseur n'ont pu être soumises intégralement aux examens et essais mentionnés dans l'annexe du dit arrêté.

**Adresse d'intervention :**  
**PARKING D'ESTIENNE D'ORVES**  
**44, COURS D'ESTIENNE D'ORVES**  
**13001 MARSEILLE**

**Mission réalisée le 25/04/2019**  
Accompagnateur : Société SGA

**N° d'affaire : 097P0EAL8269**  
Désignation : SOCIETE GESTION DES PARKING  
**N° intervention : 097P01417132DI0A592**  
**Date du rapport : 04/06/2019 - Référence du rapport : 097PE/19/1720**

1.0.0.2 - DN\_56992

### Agence Équipements et industrie Marseille

Pôle Équipements Méditerranée - 7A allée Marcel Leclerc - Le Virage - CS 70041 - 13295  
MARSEILLE CEDEX  
Tél. : 04 42 20 94 01

SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.500.100 euros - 834 096 695 RCS Versailles  
Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier  
Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : **DEBACKERE Anthony**  
Nombre de pages : 9

## 1. SYNTHÈSE DE LA VÉRIFICATION

Descriptif			Résultat de la vérification			Conformité SAE à la date du contrôle		
N° de série de l'appareil	Référence client	Date de la visite	Défauts et observations détectés	Parties non vues	Demande de mise à l'arrêt de l'appareil	Conforme	Non conforme	Avis impossible à formuler
	Installation Ascenseur HUILES - 630 KG - 1m/s VF Cabine n°A 578 ASC HUILES	25/04/2019	4		Oui	X		
	Installation Ascenseur CENTRE - 630 KG - 1m/s VF Cabine n°A 579 ASC CENTRE	25/04/2019	4		Oui	X		
	Installation Ascenseur BALLARD - 1000 KG - 1m/s VF Cabine ASC BALLARD	25/04/2019	8	1	Oui		X	

Attention ! En application de l'article 4 de l'arrêté du 7/08/2012, l'obligation de contrôle technique n'est pas réputée satisfaisante compte tenu que certaines parties de l'installation d'ascenseur n'ont pu être soumises intégralement aux examens et essais mentionnés dans l'annexe du dit arrêté.

## 2. DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS

Installation N°1 - Installation Ascenseur HUILES - 630 KG - 1m/s VF / 1 ascenseur	- Cabine n°A 578 ASC HUILES
Installation N°2 - Installation Ascenseur CENTRE - 630 KG - 1m/s VF / 1 ascenseur	- Cabine n°A 579 ASC CENTRE
Installation N°3 - Installation Ascenseur BALLARD - 1000 KG - 1m/s VF / 1 ascenseur	- Cabine ASC BALLARD

### 3. INSTALLATION N°1

## INSTALLATION ASCENSEUR HUILES - 630 KG - 1M/S VF

#### 3.1 MODALITÉS DE CONTRÔLE

Le contrôle a été effectué conformément à l'annexe de l'arrêté du 7 août 2012.

**Toutes les anomalies qui figurent dans le rapport présentent un danger pour la sécurité des personnes.**

Conformément aux exigences de l'arrêté contrôle technique, le présent rapport comporte le résultat des contrôles obligatoires à effectuer sur les parties de l'installation figurant dans le canevas PREF (voir annexe).

#### 3.2 ASCENSEUR N°1/1

#### Cabine n°A 578 ASC HUILES

Lors du contrôle technique quinquennal le respect des exigences réglementaires s'évalue :

Pour les ascenseurs non marqués « CE », par rapport à la présence des dispositifs ou des mesures équivalentes visés aux articles R.125-1-2 et R.125-1-3 du code de la construction et de l'habitation.

Libellé client	Cabine n°A 578 ASC HUILES
N° de série de l'ascenseur	
Date d'installation	0
Installateur	OTIS
Constructeur	OTIS
Société chargée de l'entretien	SGA

A la date du contrôle, la mise à niveau réglementaire exigée par les articles R.125-1-2 à R.125-1-4 du Code de la Construction et de l'Habitation **est réalisée correctement.**

#### LISTE DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ RENDUS OBLIGATOIRES ET NON INSTALLÉS

Conformément au décret 2004-964 (SAE) du 9 sept. 2004 (R 125-1-2 à R 125-1-4 du CCH), certains dispositifs doivent obligatoirement être présents sur l'installation d'ascenseur, afin de répondre aux objectifs de sécurité figurant à l'article R 125-1-1.

Ces dispositifs ont tous été mis en œuvre au sein de votre bâtiment conformément aux échéances fixées par le décret.

#### LISTE DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ À METTRE EN ŒUVRE AVANT LES ÉCHÉANCES RÉGLEMENTAIRES

Ces dispositifs ont tous été mis en œuvre au sein de votre bâtiment conformément aux échéances fixées par le décret.

#### LISTE DES OBSERVATIONS ET DÉFAUTS RÉGLEMENTAIRES DÉTECTÉS

- Avis formulés sur les points techniques (PREF) :  
Les défauts suivants ont été détectés sur l'ascenseur contrôlé :

N°	Référence de l'arrêté contrôle technique	Critère de l'arrêté contrôle technique	Défait réglementaire détecté	Commentaire	Danger pour les utilisateurs	Danger pour les intervenants
ORGANES DE COMMANDE EN CABINE						
1	8.4	Dispositif de demande de secours	Endommagé			

N°	Référence de l'arrêté contrôle technique	Critère de l'arrêté contrôle technique	Défaut réglementaire détecté	Commentaire	Danger pour les utilisateurs	Danger pour les intervenants
2	8.4	Dispositif de demande de secours	Défaillant (mise à l'arrêt)	Le dispositif de téléalarme en cabine doit présenter les caractéristiques suivantes : 1. Permettre l'établissement d'une liaison bidirectionnelle permanente avec un service d'intervention ; 2. Permettre au service de réception d'identifier automatiquement l'origine de l'appel ; 3. Permettre la vérification de fonctionnement par un test automatique ou par un test manuel.		

• Avis formulés sur la partie documentaire :

N°	Document	Constat
	Les caractéristiques de l'ensemble de l'installation (documentation "dossier technique")	
	La notice d'instructions nécessaire à l'entretien (documentation "dossier technique").	
3	La dernière étude spécifique de sécurité prévue par les articles R. 4543-2 et suivants du code du travail	Non présenté
	Le rapport de vérification établi après toute transformation ou modification importante de l'installation	Présenté
	Le carnet d'entretien mentionné à l'article R. 125-2-1 du code de la construction et de l'habitation	Présenté
4	Le dernier rapport annuel d'activité	Non présenté
	Le rapport du précédent contrôle technique	Sans objet

## 4. INSTALLATION N°2

## INSTALLATION ASCENSEUR CENTRE - 630 KG - 1M/S VF

### 4.1 MODALITÉS DE CONTRÔLE

Le contrôle a été effectué conformément à l'annexe de l'arrêté du 7 août 2012.

**Toutes les anomalies qui figurent dans le rapport présentent un danger pour la sécurité des personnes.**

Conformément aux exigences de l'arrêté contrôle technique, le présent rapport comporte le résultat des contrôles obligatoires à effectuer sur les parties de l'installation figurant dans le canevas PREF (voir annexe).

### 4.2 ASCENSEUR N°1/1

### Cabine n°A 579 ASC CENTRE

Lors du contrôle technique quinquennal le respect des exigences réglementaires s'évalue :

Pour les ascenseurs non marqués « CE », par rapport à la présence des dispositifs ou des mesures équivalentes visés aux articles R.125-1-2 et R.125-1-3 du code de la construction et de l'habitation.

Libellé client	Cabine n°A 579 ASC CENTRE
N° de série de l'ascenseur	
Date d'installation	0
Installateur	OTIS
Constructeur	OTIS
Société chargée de l'entretien	SGA

A la date du contrôle, la mise à niveau réglementaire exigée par les articles R.125-1-2 à R.125-1-4 du Code de la Construction et de l'Habitation **est réalisée correctement.**

#### LISTE DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ RENDUS OBLIGATOIRES ET NON INSTALLÉS

Conformément au décret 2004-964 (SAE) du 9 sept. 2004 (R 125-1-2 à R 125-1-4 du CCH), certains dispositifs doivent obligatoirement être présents sur l'installation d'ascenseur, afin de répondre aux objectifs de sécurité figurant à l'article R 125-1-1.

Ces dispositifs ont tous été mis en œuvre au sein de votre bâtiment conformément aux échéances fixées par le décret.

#### LISTE DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ À METTRE EN ŒUVRE AVANT LES ÉCHÉANCES RÉGLEMENTAIRES

Ces dispositifs ont tous été mis en œuvre au sein de votre bâtiment conformément aux échéances fixées par le décret.

#### LISTE DES OBSERVATIONS ET DÉFAUTS RÉGLEMENTAIRES DÉTECTÉS

- Avis formulés sur les points techniques (PREF) :  
Les défauts suivants ont été détectés sur l'ascenseur contrôlé :

N°	Référence de l'arrêté contrôle technique	Critère de l'arrêté contrôle technique	Défaut réglementaire détecté	Commentaire	Danger pour les utilisateurs	Danger pour les intervenants
ORGANES DE COMMANDE EN CABINE						
5	8.4	Dispositif de demande de secours	Endommagé			

N°	Référence de l'arrêté contrôle technique	Critère de l'arrêté contrôle technique	Défaut réglementaire détecté	Commentaire	Danger pour les utilisateurs	Danger pour les intervenants
6	8.4	Dispositif de demande de secours	Défaillant (mise à l'arrêt)	Le dispositif de téléalarme en cabine doit présenter les caractéristiques suivantes : 1. Permettre l'établissement d'une liaison bidirectionnelle permanente avec un service d'intervention ; 2. Permettre au service de réception d'identifier automatiquement l'origine de l'appel ; 3. Permettre la vérification de fonctionnement par un test automatique ou par un test manuel.		

• Avis formulés sur la partie documentaire :

N°	Document	Constat
	Les caractéristiques de l'ensemble de l'installation (documentation "dossier technique")	
	La notice d'instructions nécessaire à l'entretien (documentation "dossier technique").	
7	La dernière étude spécifique de sécurité prévue par les articles R. 4543-2 et suivants du code du travail	Non présenté
	Le rapport de vérification établi après toute transformation ou modification importante de l'installation	Présenté
	Le carnet d'entretien mentionné à l'article R. 125-2-1 du code de la construction et de l'habitation	Présenté
8	Le dernier rapport annuel d'activité	Non présenté
	Le rapport du précédent contrôle technique	Sans objet

## 5. INSTALLATION N°3

## INSTALLATION ASCENSEUR BALLARD - 1000 KG - 1M/S VF

### 5.1 MODALITÉS DE CONTRÔLE

Le contrôle a été effectué conformément à l'annexe de l'arrêté du 7 août 2012.

**Toutes les anomalies qui figurent dans le rapport présentent un danger pour la sécurité des personnes.**

Conformément aux exigences de l'arrêté contrôle technique, le présent rapport comporte le résultat des contrôles obligatoires à effectuer sur les parties de l'installation figurant dans le canevas PREF (voir annexe) sauf les points ci-dessous :

Référence de l'arrêté contrôle technique	Partie de l'appareil non vue	Impact sur la conformité échéance SAE 	En raison de :
11.3	Limiteur de vitesse si ascenseur électrique	OUI	Fonctionnement : Essai irréalisable Commande déportée : à remettre en service.

### 5.2 ASCENSEUR N°1/1

### Cabine ASC BALLARD

Lors du contrôle technique quinquennal le respect des exigences réglementaires s'évalue :

Pour les ascenseurs non marqués « CE », par rapport à la présence des dispositifs ou des mesures équivalentes visés aux articles R.125-1-2 et R.125-1-3 du code de la construction et de l'habitation.

Libellé client	Cabine ASC BALLARD
N° de série de l'ascenseur	
Date d'installation	0
Installateur	OTIS
Constructeur	OTIS
Société chargée de l'entretien	SGA

A la date du contrôle, la mise à niveau réglementaire exigée par les articles R.125-1-2 à R.125-1-4 du Code de la Construction et de l'Habitation **n'est pas réalisée correctement.**

### LISTE DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ RENDUS OBLIGATOIRES ET NON INSTALLÉS

Conformément au décret 2004-964 (SAE) du 9 sept. 2004 (R 125-1-2 à R 125-1-4 du CCH), certains dispositifs doivent obligatoirement être présents sur l'installation d'ascenseur, afin de répondre aux objectifs de sécurité figurant à l'article R 125-1-1.

Ces dispositifs n'ont pas encore été mis en œuvre au sein de votre bâtiment conformément aux échéances fixées par le décret, concernant le point suivant :

N°	Référence de l'arrêté des travaux	Dispositif manquant	Echéance réglementaire 	Commentaire	Danger pour les utilisateurs	Danger pour les intervenants
<b>ORGANES DE SUSPENSION</b>						
9	SAE II-6	Poulies, pignons, protecteurs		Absent : Points rentrants poulie ( moteur et C.P ) à maintenir en place.		X

## LISTE DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ À METTRE EN ŒUVRE AVANT LES ÉCHÉANCES RÉGLEMENTAIRES

Ces dispositifs ont tous été mis en œuvre au sein de votre bâtiment conformément aux échéances fixées par le décret.

### LISTE DES OBSERVATIONS ET DÉFAUTS RÉGLEMENTAIRES DÉTECTÉS

- Avis formulés sur les points techniques (PREF) :  
Les défauts suivants ont été détectés sur l'ascenseur contrôlé :

N°	Référence de l'arrêté contrôle technique	Critère de l'arrêté contrôle technique	Défaut réglementaire détecté	Commentaire	Danger pour les utilisateurs	Danger pour les intervenants
<b>GAINÉ</b>						
10	1.5	Eclairage	Endommagé			X
<b>ORGANES DE SUSPENSION</b>						
11	6.2	Etat général	Endommagé	Câbles de traction rouillés : câbles à remplacer. ( malgré le remplacement par la société en 2017 ) .Trouver la cause de cette usure excessive et de l'état actuel des câbles .	X	X
<b>CABINE</b>						
12	7.1	Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	Endommagé	remettre en place la main courante remettre en place l'élément de signalisation sur le vantail de porte ( ou le boucher ) car celui ci engendre un risque de happement pour l'utilisateur .	X	
<b>DISPOSITIFS DE SECURITE</b>						
13	11.9	Hors-course en manoeuvre normale	Défaillant	Fin de course haut : à remettre en service.	X	X
<b>MACHINE</b>						
14	13.3	Manoeuvre électrique de rappel	Défaillant	Manoeuvre de rappel électrique à installer.		X

- Avis formulés sur la partie documentaire :

N°	Document	Constat
	Les caractéristiques de l'ensemble de l'installation (documentation "dossier technique")	
	La notice d'instructions nécessaire à l'entretien (documentation "dossier technique").	
15	La dernière étude spécifique de sécurité prévue par les articles R. 4543-2 et suivants du code du travail	Non présenté
	Le rapport de vérification établi après toute transformation ou modification importante de l'installation	Présenté
	Le carnet d'entretien mentionné à l'article R. 125-2-1 du code de la construction et de l'habitation	Présenté
16	Le dernier rapport annuel d'activité	Non présenté
	Le rapport du précédent contrôle technique	Sans objet

## ANNEXE : Liste des points de contrôle figurants dans le canevas PREF de l'arrêté du contrôle technique quinquennal

N°	Parties contrôlées
1	GAINE
1.1	Parois de protection
1.2	Panneaux de service, portes, portillons de visite, portes de secours
1.3	Garde pieds, seuils
1.4	Moyen d'accès à la cuvette
1.5	Eclairage
2	CUVETTE
2.1	Etat général
2.2	Dispositif d'arrêt
2.3	Dispositif de demande de secours
2.4	Refermeture porte palière (pêne carré)
2.5	Amortisseurs, socles, butées
2.6	Eclairage
3	GUIDAGES
3.1	Eléments de guidage
4	EQUIPEMENT DES PALIERS
4.1	Signalisation présence cabine, sens de déplacement
4.2	Affichage (déplacement de la cabine)
4.3	Manoeuvre pompiers
4.4	Organes de commande avec voyant
5	PORTES PALIERES
5.1	Serrures, dispositifs de verrouillage (contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité, protection contre les projections de liquides ...)
5.2	Condammations électriques contrôle de fermeture
5.3	Déverrouillages de secours
5.4	Signal sonore et lumineux
5.5	Eléments constitutifs (dont vitrage)
6	ORGANES DE SUSPENSION
6.1	Caractéristiques
6.2	Etat général
6.3	Attaches
6.4	Poulies, pignons, protecteurs
6.5	Vérin
6.6	Affichage
7	CABINE
7.1	Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)
7.2	Portes ou trappes de secours (contrôle de fermeture, verrouillage)
7.3	Faces de service (jeux)
7.4	Baie(s) de cabine sans porte (dispositif équivalent)
7.5	Porte(s) de cabine (protection passage)
7.6	Dispositif de verrouillage
7.7	Contrôle de fermeture de la porte de la cabine
7.8	Eclairage normal
7.9	Ventilation
7.10	Affichage
7.11	Eclairage de secours
7.12	Garde pieds (déploiement contact électrique)
8	ORGANES DE COMMANDE EN CABINE
8.1	Organes de commande
8.2	Dispositif d'arrêt en cabine
8.3	Bouton de réouverture des portes
8.4	Dispositif de demande de secours

N°	Parties contrôlées
9	TOIT DE CABINE
9.1	Dispositif d'arrêt sur toit de cabine
9.2	Manoeuvre d'inspection sur toit de cabine
9.3	Balustrade
9.4	Dispositif de demande de secours sur toit de cabine
10	CONTREPOIDS - ORGANES DE COMPENSATION
10.1	Eléments constitutifs du contrepoids
10.2	Eléments constitutifs des organes de compensation
11	DISPOSITIFS DE SECURITE
11.1	Parachute cabine pour ascenseurs électriques
11.2	Parachute contrepoids
11.3	Limiteur de vitesse si ascenseur électrique
11.4	Dispositif s'opposant à la vitesse excessive de la cabine en montée si ascenseur CE électrique à adhérence <i>Non obligatoire pour les ascenseurs non CE (décret 2014-1230 du 21/10/2014)</i>
11.5	Dispositif de verrouillage de la cabine pour les opérations de maintenance
11.6	Butée ou limiteur mécanique cabine (maintenance)
11.7	Dispositif de contrôle de rupture ou de mou de suspente
11.8	Organe de liaison (position cabine)
11.9	Hors-course en manoeuvre normale
11.10	Limiteur de course inspection
11.11	Parachute et limiteur de vitesse si ascenseur hydraulique
11.12	Dispositif s'opposant à la dérive si ascenseur hydraulique
12	LOCAUX DE LA MACHINE ET DES POULIES
12.1	Accès aux locaux
12.2	Sol
12.3	Accès intérieur(s) au local machine
12.4	Interrupteur force motrice
12.5	Eclairage
12.6	Interrupteur d'arrêt local des poulies
13	MACHINE
13.1	Mécanismes
13.2	Manoeuvre de secours manuelle
13.3	Manoeuvre électrique de rappel
13.4	Protection des organes mobiles de transmission
13.5	Précision d'arrêt de la cabine pour les établissements recevant du public
14	ELECTRICITE DE L'ENSEMBLE DE L'INSTALLATION
14.1	Interconnexion des masses métalliques, circuits de terre
14.2	Etat général des éléments constitutifs, y compris protection des circuits, disjoncteurs, etc.
14.3	Protection contre les contacts directs

*Nota : Ascenseur « CE » = ascenseurs installés après le 27 août 2000 ou installés avant cette date en conformité avec les dispositions de la directive européenne 95/16/CE.*

**INDIGO PARK****22 PLACE GENERAL DE GAULLE****13001 MARSEILLE**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le compte-rendu de vérification concernant les équipements mécaniques traités lors de la présente visite (voir page "Liste des équipements vérifiés")

**VERIFICATION REGLEMENTAIRE EN EXPLOITATION ASCENSEURS**

Le registre réglementaire a été visé

Rapport provisoire transmis à : Mr Farid CHEBIL

Ce rapport comporte 19 pages, numérotées de 1 à 19

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Adresse de l'installation visitée ou de rattachement :

INDIGO PARK  
22 PLACE GENERAL DE GAULLE PARKING  
CHARLES DE GAULLE  
13001 MARSEILLE

Vérification effectuée le : 17/10/2019

Vérificateur(s) : FABIEN AGNEL

Agence : MARSEILLE

8 RUE JEAN-JACQUES VERNAZZA  
ZAC SAUMATY SEON - CS 60193  
13322 MARSEILLE  
Tél : 0496152260 - Fax : 0496152261



Numéro d'accréditation  
**3-0902**

Liste des sites accrédités et portée disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES Prescriptions applicables aux utilisateurs

### EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Les vérifications des équipements de travail doivent être effectuées par des personnes qualifiées, compétentes dans le domaine de la prévention des risques présentés par les équipements de travail et connaissant les dispositions réglementaires afférentes (article R.4323-24 du Code du travail) et ayant l'expérience du métier de vérificateur, en particulier une pratique habituelle de celui-ci.

#### APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE

Les équipements de travail servant au levage de charges, de postes de travail ou au transport en élévation des personnes, utilisés dans les établissements visés à l'article L.4111-1 à L.4111-3 du Code du Travail ainsi que ceux utilisés dans les mines et carrières et leurs dépendances visées par le Règlement Général des Industries Extractives, sont soumis respectivement, en matière de vérification, aux dispositions des arrêtés du 01 mars 2004 et du 30 novembre 2001 qui prescrivent les vérifications suivantes :

##### Vérification avant mise ou remise en service

Les appareils de levage mus mécaniquement ou par la force humaine et les accessoires de levage doivent faire l'objet de tout ou partie des examens et essais suivants, lors de leur mise 1) ou remise 2\*) en service :

EXAMENS ET ESSAIS	CIRCONSTANCES IMPOSANT DES EXAMENS OU ESSAIS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ examen d'adéquation</li> <li>▪ examen de montage et d'installation</li> <li>▪ essais de fonctionnement</li> <li>▪ examen de l'état de conservation</li> <li>▪ épreuves statiques et dynamiques</li> </ul>	1) lors de la mise en service dans l'établissement (neuf, occasion ou location) 2a) lors d'un changement, de site d'utilisation, de configuration, de conditions d'utilisation sur un même site 2b) à la suite d'un démontage suivi d'un remontage 2c) après tout remplacement, réparation ou transformation importante intéressant un organe essentiel 2d) à la suite de tout accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel

Toutefois, les appareils soumis à des changements de site d'utilisation et ne nécessitant pas l'aménagement de supports particuliers sont dispensés de la vérification prévue au cas 2a) ci-dessus, à condition d'avoir fait l'objet, dans cette configuration, des examens et essais de mise en service du cas 1) ci-dessus et, depuis moins de six mois, de la vérification générale périodique.

Nota : Les épreuves permettent de s'assurer expérimentalement de l'absence d'anomalie préjudiciable à la solidité et/ou à la stabilité. A défaut de présentation des documents prévus par l'arrêté du 01 mars 2004, sans avis formalisé du chef d'établissement, les épreuves sont réalisées conformément aux dispositions du contrat, dans les conditions prévues par le fabricant et à défaut dans les conditions définies par les textes de références. Le vérificateur ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués par les épreuves à l'appareil ou à son support. L'examen de montage et d'installation est limité aux éléments assemblés sur le site d'utilisation et réalisé sur la base des informations contenues dans la notice d'instructions du fabricant.

##### Vérification générale périodique

Les appareils et les accessoires de levage doivent faire l'objet de vérifications générales à périodicité annuelle. Toutefois, cette périodicité est :

- Semestrielle pour les appareils listés au II et III de l'article 20 de l'arrêté du 01 mars 2004, les appareils mus par une énergie autre que la force humaine et utilisés pour le transport des personnes ou le déplacement en élévation des postes de travail.
- Trimestrielle pour les appareils mus par la force humaine et utilisés pour le déplacement en élévation des postes de travail.

Ces vérifications comprennent l'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement.

#### MACHINES ET ENGINS DE TERRASSEMENT A CONDUCTEURS PORTES

##### Vérification générale périodique

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 mars 1993 modifié ou de l'arrêté du 24 juin 1993, les machines et engins de terrassement définis par ces textes doivent faire l'objet de vérifications générales à périodicité trimestrielle ou annuelle selon le cas, qui comprennent l'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement. Tous les équipements de travail doivent être réglés, entretenus et vérifiés régulièrement de manière à préserver la sécurité et la santé des travailleurs dans le cadre de l'obligation générale de sécurité (article L.4321-1 du Code du travail).

### AUTRES EQUIPEMENTS

#### ASCENSEURS, MONTE-CHARGES ET ELEVATEURS DE PERSONNES DONT LA VITESSE N'EXCEDE PAS 0,15 m/s

L'article R.125-2-4 du Code de la Construction et de l'Habitation prescrit un contrôle technique des ascenseurs au moins tous les cinq ans. L'arrêté du 29 décembre 2010 prescrit une vérification annuelle des ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes. La vérification, fonctionnement compris, des ascenseurs doit être effectuée par un organisme agréé, tous les cinq ans et après transformation importante, dans les établissements recevant du public. Le fonctionnement des ascenseurs et monte-charges installés dans des immeubles de grande hauteur (IGH) doit être vérifié semestriellement.

Par ailleurs, indépendamment des examens précités, les normes NF EN 81-1/2 stipulent que les ascenseurs doivent faire l'objet d'examen et essais à la suite de transformations importantes ainsi qu'après tout accident et incident.

#### ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS

Dans les établissements recevant du public, la vérification de ces appareils doit être effectuée par un organisme agréé, tous les ans et après transformation importante.

#### DIVERS

Les équipements suivants doivent être vérifiés:

- A la mise ou à la remise en service et périodiquement au moins tous les 3 mois : Echafaudages (arrêté du 21 décembre 2004),
- Au moins tous les 6 mois : Portes et portails automatiques ou semi-automatiques (arrêté du 21 décembre 1993),
- Au moins tous les 12 mois : Equipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur (arrêté du 19 mars 1993).

## DEFINITION ET CONTENU DES MISSIONS DE BASE

La mission comprend les seules opérations décrites dans le présent rapport, réalisées dans les limites définies ci-dessous. Le code de mission, son contenu et la réglementation appliquée sont mentionnés dans le corps de chaque rapport.

Pour les équipements de travail, les vérifications périodiques, les vérifications avant mise ou remise en service, sont réalisées dans le respect des contenus, des limites d'investigation et des exclusions de mission définies dans les cahiers des charges de la profession.

Pour les autres équipements, les examens et essais effectués dans le cadre des missions de base comportent, l'examen visuel de l'état de conservation des parties de l'équipement, visibles et accessibles sans démontage et en sécurité, l'essai de fonctionnement de l'équipement et des dispositifs de protection en place. Pour les ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants les missions comportent, si le contrat le mentionne, la vérification du respect des prescriptions particulières applicables aux établissements recevant du public (ERP) ou aux immeubles de grande hauteur (IGH).

Les examens et essais effectués dans le cadre des missions de base nécessitent, de la part du chef d'établissement, la mise à disposition des équipements à examiner, des opérateurs qualifiés à leur conduite, de la documentation nécessaire (notice d'instructions, déclaration de conformité, rapport précédent, données relatives au site...), des moyens d'accès sécurisés et dans le cas des vérifications relatives aux appareils de levage, des charges d'essais et d'épreuves suffisantes.

### Limites :

En absence d'un opérateur qualifié à la conduite et/ou des moyens d'accès sécurisés, la vérification est limitée à l'état de conservation des parties visibles et accessibles de plain-pied, équipement à l'arrêt. Les limites de la vérification sont alors précisées dans le rapport.

L'examen de montage et d'installation exclut notamment, tout essai, contrôle géométrique ou métrologique, toute vérification des caractéristiques mécaniques des supports, massifs, ancrages, fixations, ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant, de leur couple de serrage.

La vérification de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi tels que freins de secours et de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse nécessitant la mise en oeuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les personnes, ne peut être réalisée qu'en présence et sous la direction d'un représentant qualifié du constructeur ou de l'entreprise de maintenance pour les ascenseurs.

### Exclusions aux missions de base :

La vérification de la mise en oeuvre des dispositions relatives aux risques couverts par d'autres réglementations (risques électriques, incendie, explosion, appareils à pression, circulation sur la voie publique,...).

Les opérations qui relèvent de la responsabilité :

- des fabricants qui, seuls, peuvent garantir leur fourniture (matières premières, composants), leur mise en oeuvre et la conformité des équipements aux règles techniques de conception et de construction qui leur sont applicables.
- des utilisateurs, seuls chargés de s'assurer du respect d'une part des obligations qui leur sont faites lors de la mise ou remise en service des équipements de travail, y compris l'examen d'adéquation des appareils de levage et, d'autre part, des mesures d'organisation, des prescriptions techniques d'utilisation applicables aux équipements, ainsi que de la tenue de(s) registre(s) de sécurité et carnet(s) de maintenance.
- des services de l'établissement chargés d'assurer la surveillance, le nettoyage, le démontage périodique des parties cachées, la réalisation des opérations de maintenance et de maintien de l'état de conformité, l'examen approfondi de certains équipements de travail (cas des grues à tour).
- des exploitants lorsque ceux-ci sont soumis, notamment pour l'implantation de certains engins de chantier, à des dispositions particulières fixées par des arrêtés préfectoraux ou municipaux.

MISSIONS DE BASE	
EXAMENS ET ESSAIS LORS DE LA MISE OU REMISE EN SERVICE D'EQUIPEMENTS (Selon conditions définies contractuellement)	VERIFICATIONS PERIODIQUES / PONCTUELLES
<b>B10</b> lors de la mise en service <b>B15</b> lors de la remise en service - à la suite d'un démontage suivi d'un remontage - à la suite d'un changement de site d'utilisation, de configuration, de conditions d'utilisation sur un même site - à la suite d'un accident, après réparation ou transformation	<b>B20</b> de prise en charge par l'APAVE <b>B21</b> annuelle <b>B22</b> semestrielle <b>B23</b> trimestrielle <b>B24</b> ponctuelle <b>B25</b> contrôle technique quinquennal des ascenseurs <b>BVRE</b> ascenseurs installés dans un Etablissement Recevant du Public <b>BIGH</b> ascenseurs installés dans un Immeuble de Grande Hauteur
<i>repère d'inspection : cette vignette apposée sur l'équipement ne constitue pas une marque ou une attestation de conformité ou de sécurité.</i>	
AUTRES MISSIONS - Ces missions ne sont effectuées que si le contrat les mentionne expressément	
<b>VERIFICATION DE L'ETAT DE CONFORMITE</b> à la demande de l'Inspection du Travail hors demande de l'Inspection du Travail <b>ESSAIS PARTICULIERS</b> Essai du parachute et/ou du limiteur de vitesse Essai des freins de secours et/ou de sécurité Essai de dispositifs s'opposant au dépassement des conditions d'emploi Essai des dispositifs de contrôle d'interférence des grues à tour	<b>CONTROLE DE CARACTERISTIQUES</b> Contrôle dimensionnel Contrôle de performances <b>EXAMENS ET ESSAIS PARTICULIERS</b> Selon un cahier des charges ou une spécification Selon des normes spécifiques A l'aide de moyens d'investigations spéciaux aptitude à l'emploi d'appareils de levage et de manutention et accessoires de levage <b>ASSISTANCE A L'EXAMEN D'ADEQUATION</b> Avant mise ou remise en service

## LISTE DES EQUIPEMENTS VERIFIES

Désignés par contrat ou convention

Désignation	Fabricant	Repères	N° Identification	N° ordre
Ascenseur VRE	OTIS	Place de l'huile - Place de l'huile	43174433	1
Ascenseur VRE	OTIS	Ballard - Ballard	43175197	2
Ascenseur VRE	OTIS	Centre - Centre	43175181	3

**INDIGO PARK**  
 22 PLACE GENERAL DE GAULLE PARKING CHARLES  
 DE GAULLE  
 13001 MARSEILLE

## RAPPORT DE VERIFICATION

MISSION EFFECTUEE		LIEU DE LA VERIFICATION	
Code Mission :	BVRE	N° intervention :	A533091685-1
Date de la vérification :	17/10/2019	Repère Client :	Place de l'huile
Vérificateur APAVE :	Mr AGNEL FABIEN	Repère Bâtiment :	Place de l'huile
		Repère Service :	
		N° APAVE :	
APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE			
Désignation :	Ascenseur VRE		
Fabricant :	OTIS	Type :	A adhérence
N° Identification :	43174433	Capacité max (kg) :	630,00
Année (plaque) :	Estimer 1985		
		Nb personnes :	8
Particularités :	- Nb de niveaux desservis 5 - ERP - type PS - selon courrier PV n°816.14 de la commission de sécurité en date du 19 décembre 2014 - Etablissement soumis au code du travail - Vitesse nominale : 0,63 m/s - Accès à la cabine : Service simple - Local des machines installé en partie latérale de la gaine au niveau entre 1 et 2		
Marquage :	Sans objet		

### CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION \*

(\* Se reporter aux pages 2 et 3 du rapport)

- Ascenseur - Etablissements Recevant du Public : Vérification Réglementaire en Exploitation.  
 Référentiel : Article AS9 et GE8§2 du règlement de sécurité ERP.  
 Identification des matériels de mesure ou d'essai utilisés : Sans objet pour la réalisation de cette mission.  
 Accréditation COFRAC n°3-0902 - Inspection. Liste des sites accrédités et portée disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Lors de notre vérification, les modifications ou transformations importantes suivantes nous ont été déclarées par l'exploitant :  
 - remplacement des portes palières  
 - modification de la signalisation

Vérification réalisée en présence de Monsieur KRAI de la société KONE

Compte rendu provisoire d'intervention : RP A533091685-1

## RESULTATS DE LA VERIFICATION

Désignation	:	Ascenseur VRE	Fabricant	:	OTIS
N° Identification	:	43174433	Type	:	A adhérence

**Les observations mentionnées ci-dessous relatives aux dispositions réglementaires applicables aux établissements recevant du public font l'objet d'un avis non satisfaisant**

Des anomalies relevées lors du contrôle ont justifié de la mise à l'arrêt de l'ascenseur.

### OBSERVATIONS

**N° obs : 1 - Chapitre 1 - DOCUMENTS RELATIFS AU MAINTIEN DE L'ETAT DE CONFORMITE** - Rapport traitant de la conformité acquise : Le dernier rapport de vérification réglementaire permettant de se prononcer sur la conformité acquise lors de la mise en service de l'appareil ne nous a pas été présenté.

**N° obs : 2 - Chapitre 1 - DOCUMENTS RELATIFS AU MAINTIEN DE L'ETAT DE CONFORMITE** - Rapport de vérification réglementaire après travaux : Les travaux réalisés sur l'installation et mentionnés ci-dessous auraient dû faire l'objet d'un Rapport de Vérification Réglementaire Après Travaux : remplacement des portes palières, modification de la signalisation.

**N° obs : 3 - Chapitre 2 - DOCUMENTS RELATIFS AUX CONDITIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN** - Rapport annuel d'activité : Le rapport annuel d'activité tel que prévu par l'arrêté du 18 novembre 2004 ne nous a pas été présenté.

**N° obs : 4 - Chapitre 2 - DOCUMENTS RELATIFS AUX CONDITIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN** - Dernier rapport de contrôle technique : Le document permettant de lever les observations mentionnées dans le rapport de contrôle technique périodique réglementaire ne nous a pas été présenté.

**N° obs : 5 - Chapitre 2 - DOCUMENTS RELATIFS AUX CONDITIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN** - Dernier rapport de vérification périodique : Le dernier rapport de vérification périodique ne nous a pas été présenté.

**N° obs : 6 - Chapitre 4 - DISPOSITIFS DE SECURITE - VERIFICATION IN SITU** - Surveillance température de la machine ou du local machinerie : Le dispositif d'extraction mécanique du local des machines est obturé. A nettoyer.

**N° obs : 7 - Chapitre 4 - DISPOSITIFS DE SECURITE - VERIFICATION IN SITU** - Surveillance température de la machine ou du local machinerie : Le dispositif d'extraction mécanique du local des machines ne fonctionne pas.

**N° obs : 8 - Chapitre 4 - DISPOSITIFS DE SECURITE - VERIFICATION IN SITU** - Surveillance température de la machine ou du local machinerie : L'asservissement entre le fonctionnement de l'appareil et celui du local machinerie ne fonctionne pas.

**N° obs : 9 - Chapitre 4 - DISPOSITIFS DE SECURITE - VERIFICATION IN SITU** - Alarme et communication depuis la cabine : Le dispositif de demande de secours depuis la cabine ne fonctionne pas correctement.

## CONSTATATIONS FAITES AU COURS DE L'EXAMEN

Désignation : Ascenseur VRE N° Identification : 43174433	Fabricant : OTIS Type : A adhérence
---	--

### Chapitre 1 - DOCUMENTS RELATIFS AU MAINTIEN DE L'ETAT DE CONFORMITE

Rapport traitant de la conformité acquise	/
	<b>Voir observation</b>
Rapport de vérification réglementaire après travaux	<b>Voir observation</b>

### Chapitre 2 - DOCUMENTS RELATIFS AUX CONDITIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

Contrat d'entretien	Présenté, Disposition satisfaisante - Contrat N°06643CTR00012073, type Cahier des charges, société KONE
Rapport annuel d'activité	<b>Voir observation</b>
Carnet d'entretien	<i>Présenté, Disposition satisfaisante</i>
Dernier rapport de contrôle technique	- Rapport 097PE/19/1720 établi SOCOTEC par en date du 25/04/2019 <b>Voir observation</b>
Dernier rapport de vérification périodique	/
	<b>Voir observation</b>
Registre de sécurité	<i>Registre visé, Disposition satisfaisante</i>

### Chapitre 3 - VERIFICATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION

Nettoyage de la cuvette	<i>Disposition satisfaisante</i>
-------------------------	----------------------------------

### Chapitre 4 - DISPOSITIFS DE SECURITE - VERIFICATION IN SITU

Surveillance température de la machine ou du local machinerie	<b>Voir observation</b>
Alarme et communication depuis la cabine	<b>Voir observation</b>

**INDIGO PARK**  
 22 PLACE GENERAL DE GAULLE PARKING CHARLES  
 DE GAULLE  
 13001 MARSEILLE

## RAPPORT DE VERIFICATION

MISSION EFFECTUEE		LIEU DE LA VERIFICATION	
Code Mission :	BVRE	N° intervention :	A533091685-1
Date de la vérification :	17/10/2019	Repère Client :	Ballard
Vérificateur APAVE :	Mr AGNEL FABIEN	Repère Bâtiment :	Ballard
		Repère Service :	
		N° APAVE :	
APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE			
Désignation :	Ascenseur VRE		
Fabricant :	OTIS	Type :	A adhérence
N° Identification :	43175197	Capacité max (kg) :	1 000,00
Année (plaque) :	Estimer 1985		
		Nb personnes :	13
Particularités :	- Nb de niveaux desservis 5 - ERP - type PS - selon courrier PV n°816.14 de la commission de sécurité en date du 19 décembre 2014 - Etablissement soumis au code du travail - Vitesse nominale : 0,63 m/s - Accès à la cabine : Service opposé - Local des machines installé en partie latérale de la gaine au niveau entre 1 et 2		
Marquage :	Sans objet		

### CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION \*

(\* Se reporter aux pages 2 et 3 du rapport)

- Ascenseur - Etablissements Recevant du Public : Vérification Réglementaire en Exploitation.  
 Référentiel : Article AS9 et GE8§2 du règlement de sécurité ERP.  
 Identification des matériels de mesure ou d'essai utilisés : Sans objet pour la réalisation de cette mission.  
 Accréditation COFRAC n°3-0902 - Inspection. Liste des sites accrédités et portée disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Lors de notre vérification, les modifications ou transformations importantes suivantes nous ont été déclarées par l'exploitant :

- remplacement des portes palières
- modification de la signalisation

Vérification réalisée en présence de Monsieur KRAI de la société KONE

Compte rendu provisoire d'intervention : RP A533091685-1

## RESULTATS DE LA VERIFICATION

Désignation : Ascenseur VRE N° Identification : 43175197	Fabricant : OTIS Type : A adhérence
---	--

**Les observations mentionnées ci-dessous relatives aux dispositions réglementaires applicables aux établissements recevant du public font l'objet d'un avis non satisfaisant**

Des anomalies relevées lors du contrôle ont justifié de la mise à l'arrêt de l'ascenseur.

### OBSERVATIONS

**N° obs : 1 - Chapitre 1 - DOCUMENTS RELATIFS AU MAINTIEN DE L'ETAT DE CONFORMITE** - Rapport traitant de la conformité acquise : Le dernier rapport de vérification réglementaire permettant de se prononcer sur la conformité acquise lors de la mise en service de l'appareil ne nous a pas été présenté.

**N° obs : 2 - Chapitre 1 - DOCUMENTS RELATIFS AU MAINTIEN DE L'ETAT DE CONFORMITE** - Rapport de vérification réglementaire après travaux : Les travaux réalisés sur l'installation et mentionnés ci-dessous auraient dû faire l'objet d'un Rapport de Vérification Réglementaire Après Travaux : remplacement des portes palières, modification de la signalisation.

**N° obs : 3 - Chapitre 2 - DOCUMENTS RELATIFS AUX CONDITIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN** - Rapport annuel d'activité : Le rapport annuel d'activité tel que prévu par l'arrêté du 18 novembre 2004 ne nous a pas été présenté.

**N° obs : 4 - Chapitre 2 - DOCUMENTS RELATIFS AUX CONDITIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN** - Dernier rapport de contrôle technique : Le document permettant de lever les observations mentionnées dans le rapport de contrôle technique périodique réglementaire ne nous a pas été présenté.

**N° obs : 5 - Chapitre 2 - DOCUMENTS RELATIFS AUX CONDITIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN** - Dernier rapport de vérification périodique : Le dernier rapport de vérification périodique ne nous a pas été présenté.

**N° obs : 6 - Chapitre 4 - DISPOSITIFS DE SECURITE - VERIFICATION IN SITU** - Surveillance température de la machine ou du local machinerie : Le dispositif d'extraction mécanique du local des machines est obturé. A nettoyer.

**N° obs : 7 - Chapitre 4 - DISPOSITIFS DE SECURITE - VERIFICATION IN SITU** - Surveillance température de la machine ou du local machinerie : L'asservissement entre le fonctionnement de l'appareil et celui du local machinerie ne fonctionne pas.

**N° obs : 8 - Chapitre 4 - DISPOSITIFS DE SECURITE - VERIFICATION IN SITU** - Alarme et communication depuis la cabine : Le dispositif de demande de secours depuis la cabine ne fonctionne pas correctement.

## CONSTATATIONS FAITES AU COURS DE L'EXAMEN

Désignation : Ascenseur VRE N° Identification : 43175197	Fabricant : OTIS Type : A adhérence
---	--

### Chapitre 1 - DOCUMENTS RELATIFS AU MAINTIEN DE L'ETAT DE CONFORMITE

Rapport traitant de la conformité acquise	/
	<b>Voir observation</b>
Rapport de vérification réglementaire après travaux	<b>Voir observation</b>

### Chapitre 2 - DOCUMENTS RELATIFS AUX CONDITIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

Contrat d'entretien	Présenté, Disposition satisfaisante - Contrat N°06643CTR00012073, type Cahier des charges, société KONE
Rapport annuel d'activité	<b>Voir observation</b>
Carnet d'entretien	Présenté, Disposition satisfaisante
Dernier rapport de contrôle technique	- Rapport 097PE/19/1720 établi SOCOTEC par en date du 25/04/2019 <b>Voir observation</b>
Dernier rapport de vérification périodique	/
	<b>Voir observation</b>
Registre de sécurité	Registre visé, Disposition satisfaisante

### Chapitre 3 - VERIFICATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION

Nettoyage de la cuvette	Disposition satisfaisante
-------------------------	---------------------------

### Chapitre 4 - DISPOSITIFS DE SECURITE - VERIFICATION IN SITU

Surveillance température de la machine ou du local machinerie	<b>Voir observation</b>
Trappe(s) de secours cabine	Disposition satisfaisante
Echelle(s) de secours cabine	Disposition satisfaisante
Alarme et communication depuis la cabine	<b>Voir observation</b>

**INDIGO PARK**  
22 PLACE GENERAL DE GAULLE PARKING CHARLES  
DE GAULLE  
13001 MARSEILLE

## RAPPORT DE VERIFICATION

MISSION EFFECTUEE		LIEU DE LA VERIFICATION	
Code Mission :	BVRE	N° intervention :	A533091685-1
Date de la vérification :	17/10/2019	Repère Client :	Centre
Vérificateur APAVE :	Mr AGNEL FABIEN	Repère Bâtiment :	Centre
		Repère Service :	
		N° APAVE :	
APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE			
Désignation :	Ascenseur VRE		
Fabricant :	OTIS	Type :	A adhérence
N° Identification :	43175181	Capacité max (kg) :	630,00
Année (plaque) :	Estimer 1985		
		Nb personnes :	8
Particularités :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de niveaux desservis 6</li> <li>- ERP - type PS - selon courrier PV n°816.14 de la commission de sécurité en date du 19 décembre 2014</li> <li>- Etablissement soumis au code du travail</li> <li>- Vitesse nominale : 0,63 m/s</li> <li>- Accès à la cabine : Service opposé</li> <li>- Local des machines installé en partie latérale de la gaine au niveau entre 1 et 2</li> </ul>		
Marquage :	Sans objet		

### CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION \*

(\* Se reporter aux pages 2 et 3 du rapport)

- Ascenseur - Etablissements Recevant du Public : Vérification Réglementaire en Exploitation.  
Référentiel : Article AS9 et GE8§2 du règlement de sécurité ERP.  
Identification des matériels de mesure ou d'essai utilisés : Sans objet pour la réalisation de cette mission.  
Accréditation COFRAC n°3-0902 - Inspection. Liste des sites accrédités et portée disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Lors de notre vérification, les modifications ou transformations importantes suivantes nous ont été déclarées par l'exploitant :

- remplacement des portes palières
- modification de la signalisation

Vérification réalisée en présence de Monsieur KRAI de la société KONE

Compte rendu provisoire d'intervention : RP A533091685-1

## RESULTATS DE LA VERIFICATION

Désignation : Ascenseur VRE N° Identification : 43175181	Fabricant : OTIS Type : A adhérence
---	--

**Les observations mentionnées ci-dessous relatives aux dispositions réglementaires applicables aux établissements recevant du public font l'objet d'un avis non satisfaisant**

Des anomalies relevées lors du contrôle ont justifié de la mise à l'arrêt de l'ascenseur.

### OBSERVATIONS

**N° obs : 1 - Chapitre 1 - DOCUMENTS RELATIFS AU MAINTIEN DE L'ETAT DE CONFORMITE** - Rapport traitant de la conformité acquise : Le dernier rapport de vérification réglementaire permettant de se prononcer sur la conformité acquise lors de la mise en service de l'appareil ne nous a pas été présenté.

**N° obs : 2 - Chapitre 1 - DOCUMENTS RELATIFS AU MAINTIEN DE L'ETAT DE CONFORMITE** - Rapport de vérification réglementaire après travaux : Les travaux réalisés sur l'installation et mentionnés ci-dessous auraient dû faire l'objet d'un Rapport de Vérification Réglementaire Après Travaux : remplacement des portes palières, modification de la signalisation.

**N° obs : 3 - Chapitre 2 - DOCUMENTS RELATIFS AUX CONDITIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN** - Rapport annuel d'activité : Le rapport annuel d'activité tel que prévu par l'arrêté du 18 novembre 2004 ne nous a pas été présenté.

**N° obs : 4 - Chapitre 2 - DOCUMENTS RELATIFS AUX CONDITIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN** - Dernier rapport de contrôle technique : Le document permettant de lever les observations mentionnées dans le rapport de contrôle technique périodique réglementaire ne nous a pas été présenté.

**N° obs : 5 - Chapitre 2 - DOCUMENTS RELATIFS AUX CONDITIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN** - Dernier rapport de vérification périodique : Le dernier rapport de vérification périodique ne nous a pas été présenté.

**N° obs : 6 - Chapitre 4 - DISPOSITIFS DE SECURITE - VERIFICATION IN SITU** - Surveillance température de la machine ou du local machinerie : Le dispositif d'extraction mécanique du local des machines est obturé. A nettoyer.

**N° obs : 7 - Chapitre 4 - DISPOSITIFS DE SECURITE - VERIFICATION IN SITU** - Surveillance température de la machine ou du local machinerie : Le dispositif d'extraction mécanique du local des machines ne fonctionne pas.

**N° obs : 8 - Chapitre 4 - DISPOSITIFS DE SECURITE - VERIFICATION IN SITU** - Surveillance température de la machine ou du local machinerie : L'asservissement entre le fonctionnement de l'appareil et celui du local machinerie ne fonctionne pas.

**N° obs : 9 - Chapitre 4 - DISPOSITIFS DE SECURITE - VERIFICATION IN SITU** - Alarme et communication depuis la cabine : Le dispositif de demande de secours depuis la cabine ne fonctionne pas correctement.

## CONSTATATIONS FAITES AU COURS DE L'EXAMEN

Désignation : Ascenseur VRE N° Identification : 43175181	Fabricant : OTIS Type : A adhérence
---	--

### Chapitre 1 - DOCUMENTS RELATIFS AU MAINTIEN DE L'ETAT DE CONFORMITE

Rapport traitant de la conformité acquise	/
	<b>Voir observation</b>
Rapport de vérification réglementaire après travaux	<b>Voir observation</b>

### Chapitre 2 - DOCUMENTS RELATIFS AUX CONDITIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

Contrat d'entretien	Présenté, Disposition satisfaisante - Contrat N°06643CTR00012073, type Cahier des charges, société KONE
Rapport annuel d'activité	<b>Voir observation</b>
Carnet d'entretien	<i>Présenté, Disposition satisfaisante</i>
Dernier rapport de contrôle technique	- Rapport 097PE/19/1720 établi SOCOTEC par en date du 25/04/2019 <b>Voir observation</b>
Dernier rapport de vérification périodique	/
	<b>Voir observation</b>
Registre de sécurité	<i>Registre visé, Disposition satisfaisante</i>

### Chapitre 3 - VERIFICATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION

Nettoyage de la cuvette	<i>Disposition satisfaisante</i>
-------------------------	----------------------------------

### Chapitre 4 - DISPOSITIFS DE SECURITE - VERIFICATION IN SITU

Surveillance température de la machine ou du local machinerie	<b>Voir observation</b>
Alarme et communication depuis la cabine	<b>Voir observation</b>

**INDIGO PARK****22 PLACE GENERAL DE GAULLE  
13001 MARSEILLE**

Verification effectuée du : 17/10/2019

Rapport n° : 11155891-001-1

# Etude de sécurité spécifique des équipements de transports mécaniques



MARSEILLE  
8 RUE JEAN-JACQUES VERNAZZA  
ZAC SAUMATY SEON - CS 60193  
13322 MARSEILLE  
Tél : 0496152260 - Fax : 0496152261

**Apave** - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 € - RCS Paris 527 573 141  
Filiales opérationnelles : **Apave Alsacienne SAS** - RCS 301 770 446 ; **Apave Nord-Ouest SAS** - RCS 419 671 425 ;  
**Apave Parisienne SAS** - RCS 393 168 273 ; **Apave Sudeurope SAS** - RCS 518 720 925

INDIGO PARK  
22 PLACE GENERAL DE GAULLE

13001 MARSEILLE

Le : 29/10/2019

## ETUDE DE SECURITE SPECIFIQUE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'étude de sécurité spécifique relative aux interventions de vérification d'équipements figurant parmi ceux mentionnés à l'article R.4543-1 du code du travail.

Etude de sécurité mise à jour le : 17/10/2019

L'étude de sécurité est limitée aux risques spécifiques auxquels sont exposés les intervenants Apave qui effectuent des vérifications sur ces appareils ; elle est réalisée en application des articles R.4543-2 à R.4543-11 du code du travail.

Cette étude de sécurité spécifique ne préjuge pas des risques concernant les autres entreprises intervenantes telles que celles qui effectuent des travaux de maintenance, de réparation ou de transformation des appareils.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

**Adresse de l'installation concernée ou de rattachement**

Vérificateur : **FABIEN AGNEL**

**INDIGO PARK  
22 PLACE GENERAL DE GAULLE PARKING CHARLES  
DE GAULLE**

**13001 MARSEILLE**

MARSEILLE  
8 RUE JEAN-JACQUES VERNAZZA  
ZAC SAUMATY SEON - CS 60193  
13322 MARSEILLE  
Tél : 0496152260 - Fax : 0496152261

**ETUDE DE SECURITE SPECIFIQUE - LISTE DES EQUIPEMENTS**  
désignés par contrat ou convention

Désignation	Fabricant	Repère Client	N° Identification	Risque
Ascenseur VRE	OTIS	Place de l'huile	43174433	
Ascenseur VRE	OTIS	Ballard	43175197	
Ascenseur VRE	OTIS	Centre	43175181	

## ETUDE DE SECURITE SPECIFIQUE

Désignation : **Ascenseur VRE**  
 Fabricant : OTIS  
 N° d'identif. : 43174433

Repère Client : Place de l'huile  
 Repère Bâtiment : Place de l'huile  
 Repère service :

Thème	Constatation	Risque
LOCAL DES MACHINES	Absence de risque	
PORTES PALIERES	Absence de risque	
CUVETTE DE LA GAINÉ	Absence de risque	
TOIT DE CABINE	Absence de risque	
AUTRES (ACCES, CHEMINEMENT)	Absence de risque	

: Fiche signalétique récapitulant les risques apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

**Aucun risque spécifique constaté**

## ETUDE DE SECURITE SPECIFIQUE

Désignation : **Ascenseur VRE**  
 Fabricant : OTIS  
 N° d'identif. : 43175197

Repère Client : Ballard  
 Repère Bâtiment : Ballard  
 Repère service :

Thème	Constatation	Risque
LOCAL DES MACHINES	Absence de risque	
PORTES PALIERES	Absence de risque	
CUVETTE DE LA GAINE	Absence de risque	
TOIT DE CABINE	Absence de risque	
AUTRES (ACCES, CHEMINEMENT)	Absence de risque	

: Fiche signalétique récapitulant les risques apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

**Aucun risque spécifique constaté**

## ETUDE DE SECURITE SPECIFIQUE

Désignation : **Ascenseur VRE**  
Fabricant : OTIS  
N° d'identif. : 43175181

Repère Client : Centre  
Repère Bâtiment : Centre  
Repère service :

Thème	Constatation	Risque
LOCAL DES MACHINES	Absence de risque	
PORTES PALIERES	Absence de risque	
CUVETTE DE LA GAINE	Absence de risque	
TOIT DE CABINE	Absence de risque	
AUTRES (ACCES, CHEMINEMENT)	Absence de risque	

: Fiche signalétique récapitulant les risques apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

**Aucun risque spécifique constaté**



**KONÉ**

**Agence Marseille**

6, boulevard Gueidon

13013 MARSEILLE

FRANCE

Tel (0)4 91 07 51 00

Fax (0)4 91 07 50 98

592.052.302 RCS Marseille

SIRET 592.052.302.02058

INDIGO PARK  
DIRECTION SUD EST  
146 RUE PARADIS  
13006 MARSEILLE

Marseille, le 08/11/2019

Affaire suivie par : M. J. DOUMENJOU  
Ligne directe : 04 91 07 51 12  
Objet : Attestation de prise en compte de rapport

Votre contrôle quinquennal réglementaire (CCH Art. R. 125-2-4)

Rapport SOCOTEC n° 097PE/19/1720 du 04/06/2019

Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons avoir bien pris en compte le rapport SOCOTEC n° 097PE/19/1720 du 04/06/2019

Et que celui-ci ne présente aucune réserve obligeant la mise à l'arrêt des ascenseurs pour une raison de sécurité.

La levée des réserves mentionnées est planifiée lors du remplacement des appareils en 2020.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Monsieur



Monsieur Jérôme DOUMENJOU  
Superviseur de Maintenance



**KONÉ**

**Agence Marseille**

6, boulevard Gueidon

13013 MARSEILLE

FRANCE

Tel (0)4 91 07 51 00

Fax (0)4 91 07 50 98

592.052.302 RCS Marseille

SIRET 592.052.302.02058

INDIGO PARK  
DIRECTION SUD EST  
146 RUE PARADIS  
13006 MARSEILLE

Marseille, le 08/11/2019

Affaire suivie par : M. J. DOUMENJOU  
Ligne directe : 04 91 07 51 12  
Objet : Attestation de prise en compte de rapport

Votre contrôle quinquennal réglementaire (CCH Art. R. 125-2-4)

Rapport APAVE n° 11155891-001-1 DU 17/10/2019

Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons avoir bien pris en compte le rapport APAVE n° 11155891-001-1 DU 17/10/2019. Et que celui-ci ne présente aucune réserve obligeant la mise à l'arrêt des ascenseurs pour une raison de sécurité.

La levée des réserves mentionnées est planifiée lors du remplacement des appareils en 2020.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.  
Monsieur

Monsieur Jérôme DOUMENJOU  
Superviseur de Maintenance  
6, boulevard Gueidon  
BP 63 - 13456 MARSEILLE CEDEX 1<sup>er</sup>  
Tél. 04 91 07 51 00 - Fax 04 91 07 50 98



**KONÉ**

**Agence Marseille**

6, boulevard Gueidon

13013 MARSEILLE

FRANCE

Tel (0)4 91 07 51 00

Fax (0)4 91 07 50 98

592.052.302 RCS Marseille

SIRET 592.052.302.02058

INDIGO PARK  
DIRECTION SUD EST  
146 RUE PARADIS  
13006 MARSEILLE

Marseille, le 08/11/2019

Affaire suivie par : M. J. DOUMENJOU  
Ligne directe : 04 91 07 51 12  
Objet : Attestation de prise en compte de rapport

Votre contrôle quinquennal réglementaire (CCH Art. R. 125-2-4)

Rapport SOCOTEC n° 097PE/19/1720 du 04/06/2019

Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons avoir bien pris en compte le rapport SOCOTEC n° 097PE/19/1720 du 04/06/2019

Et que celui-ci ne présente aucune réserve obligeant la mise à l'arrêt des ascenseurs pour une raison de sécurité.

La levée des réserves mentionnées est planifiée lors du remplacement des appareils en 2020.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Monsieur



Monsieur Jérôme DOUMENJOU  
Superviseur de Maintenance



**KONÉ**

**Agence Marseille**

6, boulevard Gueidon

13013 MARSEILLE

FRANCE

Tel (0)4 91 07 51 00

Fax (0)4 91 07 50 98

592.052.302 RCS Marseille

SIRET 592.052.302.02058

INDIGO PARK  
DIRECTION SUD EST  
146 RUE PARADIS  
13006 MARSEILLE

Marseille, le 08/11/2019

Affaire suivie par : M. J. DOUMENJOU  
Ligne directe : 04 91 07 51 12  
Objet : Attestation de prise en compte de rapport

Votre contrôle quinquennal réglementaire (CCH Art. R. 125-2-4)

Rapport APAVE n° 11155891-001-1 DU 17/10/2019

Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons avoir bien pris en compte le rapport APAVE n° 11155891-001-1 DU 17/10/2019. Et que celui-ci ne présente aucune réserve obligeant la mise à l'arrêt des ascenseurs pour une raison de sécurité.

La levée des réserves mentionnées est planifiée lors du remplacement des appareils en 2020.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.  
Monsieur

Monsieur Jérôme DOUMENJOU  
Superviseur de Maintenance  
6, boulevard Gueidon  
BP 63 - 13456 MARSEILLE CEDEX 1<sup>er</sup>  
Tél. 04 91 07 51 00 - Fax 04 91 07 50 98



AGENCE EQUIPEMENTS PROVENCE  
Château sec, 11 "LE PROVENCE"  
10, traverse de la Gaye  
13297 MARSEILLE CEDEX 9  
Tél. : 04 91 17 01 50  
Fax : 04 91 75 01 80

E-mail : equipements.marseille@socotec.com

## SOCIETE DE GESTION DES PARKINGS

4 Bis Avenue de Bruxelles  
ZI Les Estroublans  
BP 60105  
13 743 VITROLLES

# ► RAPPORT DE VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE DE CONTINUITÉ DES COMMUNICATIONS RADIOÉLECTRIQUES

### Exploitant :

#### **PARKING ESTIENNE D'ORVES**

Cours Estienne d'Orves  
13001 MARSEILLE

### **Classement établissement : Parc de stationnement couvert**

- Référence du rapport : **097P/MA/16/1102**
- Date d'édition du rapport : 18 mars 2016
- Ce rapport comporte : 23 pages
- Date d'inspection : 3 mars 2016
- Dossier Socotec n° : 1602097P0000118
- Intervention n° : 097P0160200000000227
- Nom intervenant : Julien HAMEL



ACCREDITATION  
N° 3-001  
PORTÉE  
DISPONIBLE SUR  
WWW.COFRAC.FR

## SOMMAIRE

1	NATURE DE LA MISSION.....	3
2	Référentiels de la mission (textes de références) .....	3
3	Liste des documents examinés.....	3
4	Identification des matériels de mesure .....	3
5	Scénari appliqué pour les mesures.....	3
6	CRITERES DE CONFORMITÉ DES LIAISONS RADIOÉLECTRIQUES ÉVALUÉES.....	4
7	SYNTHÈSE PAR NIVEAU DE L'ÉTAT DE CONFORMITÉ DES LIAISONS RADIOÉLECTRIQUES ÉVALUÉES.....	5
8	BILAN DE LA CONTINUITE DES COMMUNICATIONS RADIOÉLECTRIQUES DU SITE .....	15

## 1 NATURE DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC est une mission de vérification de la continuité des communications radioélectriques par référence à l'Instruction Technique associée à l'article MS 71 de la réglementation ERP dans les infrastructures de l'établissement suivant :  
PARKING BRETEUIL MARSEILLE

## 2 Référentiels de la mission (textes de références)

- Décret 2006-165 du 10 février 2006 relatif aux communications radio électriques ;
- Arrêté du 28 mai 2015, portant diverses dispositions relatives à la sécurité contre les risques d'incendie dans les ERP (notamment l'article MS 71).

## 3 Liste des documents examinés

- Plan des niveaux de parkings.

## 4 Identification des matériels de mesure

### 4.1 Matériel d'émission

Émetteur VERTEX VX 180-EU – n° de série 31130276

### 4.2 Matériel de réception

Analyseur de spectre ANRITSU – Type 2711D – n° de série 0842210

Antenne de réception PROCOM – Type MU 1-CX/s – n° de série 14702

## 5 Scénari appliqué pour les mesures

N° scénario	Emplacement du point d'émission	Fréquence du signal de référence
1	Accès piétons escaliers coté « Huiles ».	409,975 MHz
2	Accès piétons escaliers coté « Ballard ».	409,975 MHz

Rappel : Les vérifications sont effectuées dans des conditions normales d'exploitation. Dans le cas où le site, objet de la vérification, dispose de portes coupe-feu, la vérification est effectuée avec les portes coupe-feu ouvertes.

Liste des zones ou locaux concernés par une limite de dérogation partielle à l'obligation de continuité des communications radioélectriques accordée par la sous-commission départementale :

- Sans objet

## **6 CRITERES DE CONFORMITÉ DES LIAISONS RADIOÉLECTRIQUES ÉVALUÉES**

Pour obtenir la conformité d'une liaison radioélectrique, deux critères doivent être remplis :

- ✓ un niveau de signal exploitable d'au moins -95 dBm et
- ✓ un rapport signal sur bruit d'au moins 12 dB.

La continuité de la communication radioélectrique d'un niveau est reconnue lorsque la conformité des liaisons est vérifiée sur 80 % des points de vérification par niveau.

## 7 SYNTHÈSE PAR NIVEAU DE L'ÉTAT DE CONFORMITÉ DES LIAISONS RADIOÉLECTRIQUES ÉVALUÉES

<b>Site :</b> <b>PARKING ESTIENNE D'ORVES</b> Cours Estienne d'Orves 13001 MARSEILLE		<b>Zone :</b> « Huiles »
<b>Niveau :</b> -1	Occupation <sup>(1)</sup> : 95 %	<b>Scénario de mesure :</b> 1
<b>Nombre de liaisons évaluées du niveau :</b>		23
Dont :		
• Hors circulations :		22
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		1
<b>Nombre de liaisons non conformes du niveau :</b>		0
Dont :		
• Hors circulations :		0
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		0
<b>Pourcentage de liaisons conformes du niveau :</b>		100 %
<b>Conclusion pour le niveau :</b>		
Conformité du niveau		<input checked="" type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> NON
<p>(1) : Le taux d'occupation est approximatif. Il ne concerne que les parkings. Il peut être utilisé pour apprécier une évolution lorsque des mesures sont faites à différentes périodes.</p> <p>Nota : La continuité de la communication radioélectrique du niveau est reconnue lorsque la conformité des liaisons est vérifiée sur 80 % des points de vérification.</p>		

<b>Site :</b> <b>PARKING ESTIENNE D'ORVES</b> Cours Estienne d'Orves 13001 MARSEILLE		<b>Zone :</b> « Huiles »
<b>Niveau :</b> -2	Occupation <sup>(1)</sup> : 95 %	<b>Scénario de mesure :</b> 1
<b>Nombre de liaisons évaluées du niveau :</b>		23
Dont :		
• Hors circulations :		22
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		1
<b>Nombre de liaisons non conformes du niveau :</b>		0
Dont :		
• Hors circulations :		0
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		0
<b>Pourcentage de liaisons conformes du niveau :</b>		100 %
<b>Conclusion pour le niveau :</b>		
Conformité du niveau		<input checked="" type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> NON
<p>(2) : Le taux d'occupation est approximatif. Il ne concerne que les parkings. Il peut être utilisé pour apprécier une évolution lorsque des mesures sont faites à différentes périodes.</p> <p>Nota : La continuité de la communication radioélectrique du niveau est reconnue lorsque la conformité des liaisons est vérifiée sur 80 % des points de vérification.</p>		

<b>Site :</b> <b>PARKING ESTIENNE D'ORVES</b> Cours Estienne d'Orves 13001 MARSEILLE		<b>Zone :</b> « Huiles »
<b>Niveau :</b> -3	Occupation <sup>(1)</sup> : 95 %	<b>Scénario de mesure :</b> 1
<b>Nombre de liaisons évaluées du niveau :</b>		23
Dont :		
• Hors circulations :		22
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		1
<b>Nombre de liaisons non conformes du niveau :</b>		0
Dont :		
• Hors circulations :		0
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		0
<b>Pourcentage de liaisons conformes du niveau :</b>		100 %
<b>Conclusion pour le niveau :</b>		
Conformité du niveau		<input checked="" type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> NON
<p>(3) : Le taux d'occupation est approximatif. Il ne concerne que les parkings. Il peut être utilisé pour apprécier une évolution lorsque des mesures sont faites à différentes périodes.</p> <p>Nota : La continuité de la communication radioélectrique du niveau est reconnue lorsque la conformité des liaisons est vérifiée sur 80 % des points de vérification.</p>		

<b>Site :</b> <b>PARKING ESTIENNE D'ORVES</b> Cours Estienne d'Orves 13001 MARSEILLE		<b>Zone :</b> « Huiles »
<b>Niveau :</b> -4	Occupation <sup>(1)</sup> : 90 %	<b>Scénario de mesure :</b> 1
<b>Nombre de liaisons évaluées du niveau :</b>		23
Dont :		
• Hors circulations :		22
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		1
<b>Nombre de liaisons non conformes du niveau :</b>		1
Dont :		
• Hors circulations :		1
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		0
<b>Pourcentage de liaisons conformes du niveau :</b>		96 %
<b>Conclusion pour le niveau :</b>		
Conformité du niveau		<input checked="" type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> NON
<p>(4) : <i>Le taux d'occupation est approximatif. Il ne concerne que les parkings. Il peut être utilisé pour apprécier une évolution lorsque des mesures sont faites à différentes périodes.</i></p> <p><i>Nota : La continuité de la communication radioélectrique du niveau est reconnue lorsque la conformité des liaisons est vérifiée sur 80 % des points de vérification.</i></p>		

<b>Site :</b> <b>PARKING ESTIENNE D'ORVES</b> Cours Estienne d'Orves 13001 MARSEILLE		<b>Zone :</b> « Huiles »
<b>Niveau :</b> -5	Occupation <sup>(1)</sup> : 70 %	<b>Scénario de mesure :</b> 1
<b>Nombre de liaisons évaluées du niveau :</b>		23
Dont :		
• Hors circulations :		22
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		1
<b>Nombre de liaisons non conformes du niveau :</b>		2
Dont :		
• Hors circulations :		2
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		0
<b>Pourcentage de liaisons conformes du niveau :</b>		92 %
<b>Conclusion pour le niveau :</b>		
Conformité du niveau		<input checked="" type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> NON
<p>(5) : <i>Le taux d'occupation est approximatif. Il ne concerne que les parkings. Il peut être utilisé pour apprécier une évolution lorsque des mesures sont faites à différentes périodes.</i></p> <p><i>Nota : La continuité de la communication radioélectrique du niveau est reconnue lorsque la conformité des liaisons est vérifiée sur 80 % des points de vérification.</i></p>		

<b>Site :</b> <b>PARKING ESTIENNE D'ORVES</b> Cours Estienne d'Orves 13001 MARSEILLE		<b>Zone :</b> « Ballard »
<b>Niveau :</b> -1	Occupation <sup>(1)</sup> : 95 %	<b>Scénario de mesure :</b> 2
<b>Nombre de liaisons évaluées du niveau :</b>		15
Dont :		
• Hors circulations :		14
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		1
<b>Nombre de liaisons non conformes du niveau :</b>		0
Dont :		
• Hors circulations :		0
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		0
<b>Pourcentage de liaisons conformes du niveau :</b>		100 %
<b>Conclusion pour le niveau :</b>		
Conformité du niveau		<input checked="" type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> NON
<p>(6) : <i>Le taux d'occupation est approximatif. Il ne concerne que les parkings. Il peut être utilisé pour apprécier une évolution lorsque des mesures sont faites à différentes périodes.</i></p> <p><i>Nota : La continuité de la communication radioélectrique du niveau est reconnue lorsque la conformité des liaisons est vérifiée sur 80 % des points de vérification.</i></p>		

<b>Site :</b> <b>PARKING ESTIENNE D'ORVES</b> Cours Estienne d'Orves 13001 MARSEILLE		<b>Zone :</b> « Ballard »
<b>Niveau :</b> -2	Occupation <sup>(1)</sup> : 95 %	<b>Scénario de mesure :</b> 2
<b>Nombre de liaisons évaluées du niveau :</b>		22
Dont :		
• Hors circulations :		20
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		2
<b>Nombre de liaisons non conformes du niveau :</b>		0
Dont :		
• Hors circulations :		0
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		0
<b>Pourcentage de liaisons conformes du niveau :</b>		100 %
<b>Conclusion pour le niveau :</b>		
Conformité du niveau		<input checked="" type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> NON
<p>(7) : Le taux d'occupation est approximatif. Il ne concerne que les parkings. Il peut être utilisé pour apprécier une évolution lorsque des mesures sont faites à différentes périodes.</p> <p>Nota : La continuité de la communication radioélectrique du niveau est reconnue lorsque la conformité des liaisons est vérifiée sur 80 % des points de vérification.</p>		

<b>Site :</b> <b>PARKING ESTIENNE D'ORVES</b> Cours Estienne d'Orves 13001 MARSEILLE		<b>Zone :</b> « Ballard »
<b>Niveau :</b> -3	Occupation <sup>(1)</sup> : 95 %	<b>Scénario de mesure :</b> 2
<b>Nombre de liaisons évaluées du niveau :</b>		22
Dont :		
• Hors circulations :		20
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		2
<b>Nombre de liaisons non conformes du niveau :</b>		3
Dont :		
• Hors circulations :		2
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		1
<b>Pourcentage de liaisons conformes du niveau :</b>		86 %
<b>Conclusion pour le niveau :</b>		
Conformité du niveau		<input checked="" type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> NON
<p>(8) : Le taux d'occupation est approximatif. Il ne concerne que les parkings. Il peut être utilisé pour apprécier une évolution lorsque des mesures sont faites à différentes périodes.</p> <p>Nota : La continuité de la communication radioélectrique du niveau est reconnue lorsque la conformité des liaisons est vérifiée sur 80 % des points de vérification.</p>		

<b>Site :</b> <b>PARKING ESTIENNE D'ORVES</b> Cours Estienne d'Orves 13001 MARSEILLE		<b>Zone :</b> « Ballard »
<b>Niveau :</b> -4	Occupation <sup>(1)</sup> : 80 %	<b>Scénario de mesure :</b> 2
<b>Nombre de liaisons évaluées du niveau :</b>		22
Dont :		
• Hors circulations :		20
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		2
<b>Nombre de liaisons non conformes du niveau :</b>		4
Dont :		
• Hors circulations :		3
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		1
<b>Pourcentage de liaisons conformes du niveau :</b>		82 %
<b>Conclusion pour le niveau :</b>		
Conformité du niveau		<input checked="" type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> NON
<p>(9) : <i>Le taux d'occupation est approximatif. Il ne concerne que les parkings. Il peut être utilisé pour apprécier une évolution lorsque des mesures sont faites à différentes périodes.</i></p> <p><i>Nota : La continuité de la communication radioélectrique du niveau est reconnue lorsque la conformité des liaisons est vérifiée sur 80 % des points de vérification.</i></p>		

<b>Site :</b> <b>PARKING ESTIENNE D'ORVES</b> Cours Estienne d'Orves 13001 MARSEILLE		<b>Zone :</b> « Ballard »
<b>Niveau :</b> -5	Occupation <sup>(1)</sup> : 70 %	<b>Scénario de mesure :</b> 2
<b>Nombre de liaisons évaluées du niveau :</b>		22
Dont :		
• Hors circulations :		20
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		2
<b>Nombre de liaisons non conformes du niveau :</b>		3
Dont :		
• Hors circulations :		2
• En circulations :		0
• En cages d'escaliers :		1
<b>Pourcentage de liaisons conformes du niveau :</b>		86 %
<b>Conclusion pour le niveau :</b>		
Conformité du niveau		<input checked="" type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> NON
<p>(10) : Le taux d'occupation est approximatif. Il ne concerne que les parkings. Il peut être utilisé pour apprécier une évolution lorsque des mesures sont faites à différentes périodes.</p> <p>Nota : La continuité de la communication radioélectrique du niveau est reconnue lorsque la conformité des liaisons est vérifiée sur 80 % des points de vérification.</p>		

## 8 BILAN DE LA CONTINUITÉ DES COMMUNICATIONS RADIOÉLECTRIQUES DU SITE

**Site :**

**PARKING ESTIENNE D'ORVES**

Cours Estienne d'Orves

13001 MARSEILLE

**Nombre de niveaux en infrastructure : 5**

**Bilan :**

Niveau	Zone	Pourcentage de liaisons conformes (%)	Conformité du niveau
-1	« Huiles »	100	OUI
-2	« Huiles »	100	OUI
-3	« Huiles »	100	OUI
-4	« Huiles »	96	OUI
-5	« Huiles »	92	OUI
-1	« Ballard »	100	OUI
-2	« Ballard »	100	OUI
-3	« Ballard »	86	OUI
-4	« Ballard »	82	OUI
-5	« Ballard »	86	OUI

**Conclusion :**

Conformité du site :

OUI

NON

Nécessité de mettre en œuvre une installation technique fixe :

OUI

NON



AGENCE EQUIPEMENTS PROVENCE  
Château sec, 11 "LE PROVENCE"  
10, traverse de la Gaye  
13297 MARSEILLE CEDEX 9  
Tél. : 04 91 17 01 50  
Fax : 04 91 75 01 80

E-mail : equipements.marseille@socotec.com

**SOCIETE DE GESTION DES PARKINGS**

4 Bis Avenue de Bruxelles  
ZI Les Estroublans  
BP 60105  
13 743 VITROLLES

► **ATTESTATION**  
**VÉRIFICATION DE LA CONTINUITÉ RADIOÉLECTRIQUE**

**Intervenant : Julien HAMEL**

Dossier Socotec n° 1602097P0000118

Référence attestation : 097P/MA/16/1102

À procédé le 3 mars 2016:

Conformément à l'instruction technique n° 250 relative au contrôle de la continuité des communications radioélectriques dans les établissements recevant du public (ERP) à la vérification de la continuité radioélectrique des infrastructures de l'ouvrage sis :

**PARKING ESTIENNE D'ORVES**

Cours Estienne d'Orves  
13001 MARSEILLE

**SOCOTEC atteste de la continuité radioélectrique à chaque niveau sur plus de 80% des points vérifiés tant en niveau de référence du signal qu'en niveau du rapport signal sur bruit.**

Fait à Marseille le 18 mars 2016

Julien HAMEL



# ANNEXE 1

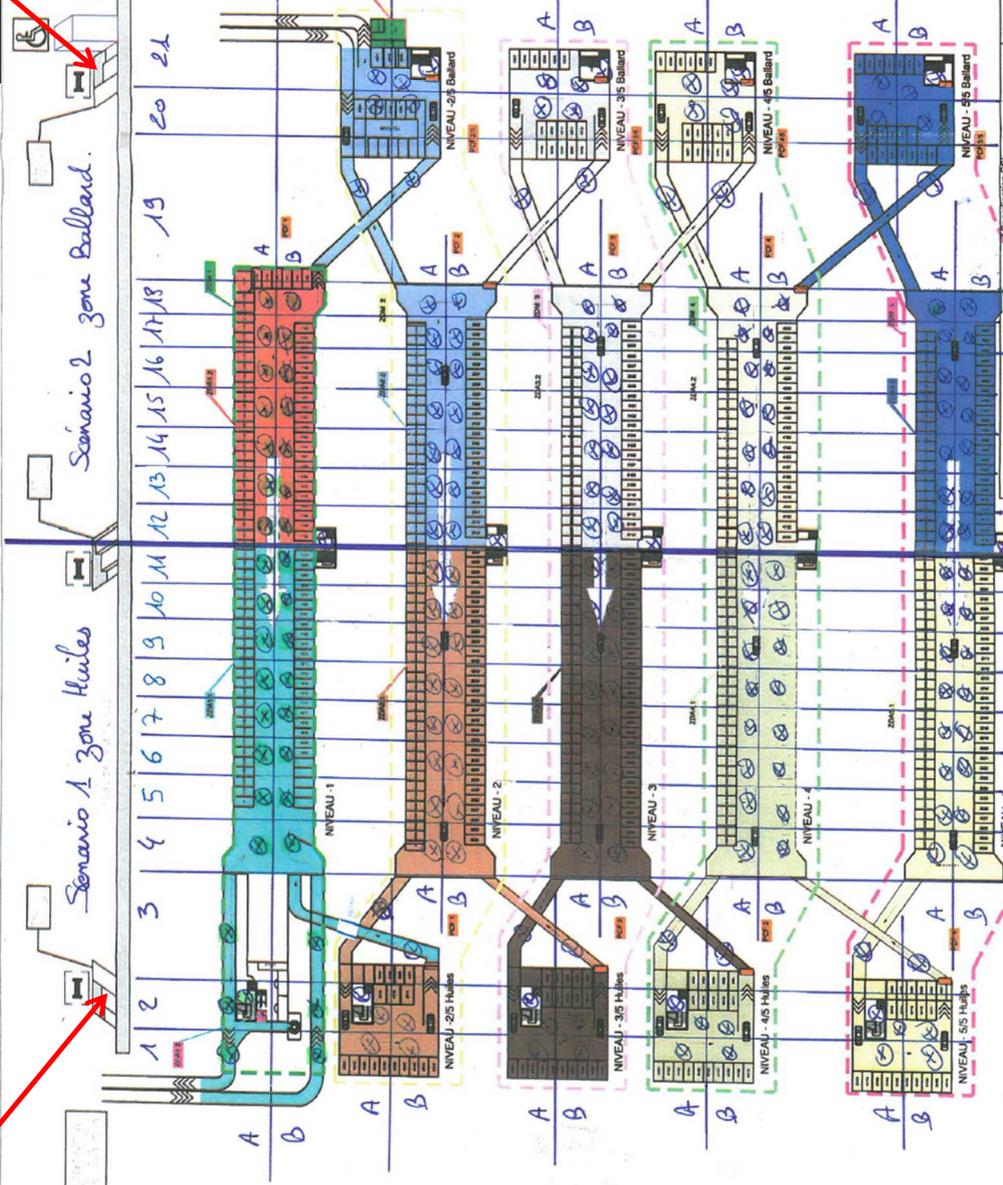
## Plans d'implantation des points de mesures

Point de référence extérieur zone Ballard



Scénario 2 zone Ballard.

Scénario 1 zone Huiles



SOUS SOL -1 à -5		PROJET	
PRINCIPE ZONES DE DETECTION		PROJET REVISION dossier édicte global	
PROJET REVISION dossier édicte global		Cours Estime d'Orves	
"Parking Estime d'Orves"		13001 MARSILLE	
DATE	NOM	DATE	NOM
00.00.00	J.D	00.00.00	J.D
COMTR	Y.S	COMTR	Y.S
NORM		NORM	
ZD 1		ECH : SANS	
PROJET ORIGINE	13002/14 Y.S	DATE	NOM
A DIFFERENCE			

Point de référence extérieur zone Huile



**ANNEXE 2****Tableau de mesures****Site :****PARKING ESTIENNE D'ORVES**

Cours Estienne d'Orves  
13001 MARSEILLE

Date de la vérification : jeudi 3 mars 2016

Dossier Socotec n° : 1602097P0000118

**Vérification de la continuité des communications radioélectriques****Détail des mesures point par point**

*Pour une émission de 2W, le niveau minimal du signal exploitable doit être supérieur ou égal à -95dBm et le rapport signal sur bruit doit être supérieur ou égal à 12 Db*

Scénario	Niveau	localisation	Circulation			Signal en dBm	Signal / Bruit en dB	Conformité liaison
			Hors circulation	Circulation	Palier			
1	-1	A1	X			-34	79	OUI
1	-1	A2			X	-30	83	OUI
1	-1	A2	X			-50	63	OUI
1	-1	A3	X			-26	87	OUI
1	-1	A4	X			-33	80	OUI
1	-1	A5	X			-42	71	OUI
1	-1	A6	X			-57	56	OUI
1	-1	A7	X			-62	51	OUI
1	-1	A8	X			-75	38	OUI
1	-1	A9	X			-75	38	OUI
1	-1	A10	X			-80	33	OUI
1	-1	A11	X			-80	33	OUI
1	-1	B1	X			-80	33	OUI
1	-1	B2	X			-79	34	OUI
1	-1	B3	X			-63	50	OUI
1	-1	B4	X			-44	69	OUI
1	-1	B5	X			-45	68	OUI
1	-1	B6	X			-60	53	OUI
1	-1	B7	X			-70	43	OUI
1	-1	B8	X			-71	42	OUI

Scénario	Niveau	localisation	Circulation			Signal en dBm	Signal / Bruit en dB	Conformité liaison
			Hors circulation	Circulation	Palier			
1	-1	B9	X			-75	38	OUI
1	-1	B10	X			-73	40	OUI
1	-1	B11	X			-77	36	OUI
1	-2	A1	X			-34	79	OUI
1	-2	A2			X	-36	77	OUI
1	-2	A2	X			-36	77	OUI
1	-2	A3	X			-30	83	OUI
1	-2	A4	X			-38	75	OUI
1	-2	A5	X			-62	51	OUI
1	-2	A6	X			-63	50	OUI
1	-2	A7	X			-74	39	OUI
1	-2	A8	X			-79	34	OUI
1	-2	A9	X			-77	36	OUI
1	-2	A10	X			-85	28	OUI
1	-2	A11	X			-86	27	OUI
1	-2	B1	X			-54	59	OUI
1	-2	B2	X			-50	63	OUI
1	-2	B3	X			-54	59	OUI
1	-2	B4	X			-55	58	OUI
1	-2	B5	X			-53	60	OUI
1	-2	B6	X			-57	56	OUI
1	-2	B7	X			-71	42	OUI
1	-2	B8	X			-68	45	OUI
1	-2	B9	X			-76	37	OUI
1	-2	B10	X			-76	37	OUI
1	-2	B11	X			-77	36	OUI
1	-3	A1	X			-50	63	OUI
1	-3	A2			X	-38	75	OUI
1	-3	A2	X			-41	72	OUI
1	-3	A3	X			-40	73	OUI
1	-3	A4	X			-47	66	OUI
1	-3	A5	X			-63	50	OUI
1	-3	A6	X			-68	45	OUI
1	-3	A7	X			-80	33	OUI
1	-3	A8	X			-82	31	OUI
1	-3	A9	X			-85	28	OUI
1	-3	A10	X			-88	25	OUI
1	-3	A11	X			-90	23	OUI
1	-3	B1	X			-65	48	OUI
1	-3	B2	X			-62	51	OUI
1	-3	B3	X			-66	47	OUI

Scénario	Niveau	localisation	Circulation			Signal en dBm	Signal / Bruit en dB	Conformité liaison
			Hors circulation		Palier			
1	-3	B4	X			-56	57	OUI
1	-3	B5	X			-65	48	OUI
1	-3	B6	X			-58	55	OUI
1	-3	B7	X			-77	36	OUI
1	-3	B8	X			-76	37	OUI
1	-3	B9	X			-84	29	OUI
1	-3	B10	X			-89	24	OUI
1	-3	B11	X			-85	28	OUI
1	-4	A1	X			-62	51	OUI
1	-4	A2			X	-46	67	OUI
1	-4	A2	X			-57	56	OUI
1	-4	A3	X			-44	69	OUI
1	-4	A4	X			-52	61	OUI
1	-4	A5	X			-68	45	OUI
1	-4	A6	X			-78	35	OUI
1	-4	A7	X			-80	33	OUI
1	-4	A8	X			-85	28	OUI
1	-4	A9	X			-88	25	OUI
1	-4	A10	X			-90	23	OUI
1	-4	A11	X			-99	14	NON
1	-4	B1	X			-67	46	OUI
1	-4	B2	X			-70	43	OUI
1	-4	B3	X			-72	41	OUI
1	-4	B4	X			-68	45	OUI
1	-4	B5	X			-58	55	OUI
1	-4	B6	X			-62	51	OUI
1	-4	B7	X			-74	39	OUI
1	-4	B8	X			-79	34	OUI
1	-4	B9	X			-89	24	OUI
1	-4	B10	X			-93	20	OUI
1	-5	B11	X			-91	22	OUI
1	-5	A1	X			-73	40	OUI
1	-5	A2			X	-52	61	OUI
1	-5	A2	X			-58	55	OUI
1	-5	A3	X			-54	59	OUI
1	-5	A4	X			-64	49	OUI
1	-5	A5	X			-75	38	OUI
1	-5	A6	X			-75	38	OUI
1	-5	A7	X			-84	29	OUI
1	-5	A8	X			-85	28	OUI
1	-5	A9	X			-88	25	OUI

Scénario	Niveau	localisation	Circulation			Signal en dBm	Signal / Bruit en dB	Conformité liaison
			Hors circulation	Circulation	Palier			
1	-5	A10	X			-92	21	OUI
1	-5	A11	X			-100	13	NON
1	-5	B1	X			-74	39	OUI
1	-5	B2	X			-77	36	OUI
1	-5	B3	X			-72	41	OUI
1	-5	B4	X			-67	46	OUI
1	-5	B5	X			-65	48	OUI
1	-5	B6	X			-77	36	OUI
1	-5	B7	X			-85	28	OUI
1	-5	B8	X			-85	28	OUI
1	-5	B9	X			-90	23	OUI
1	-5	B10	X			-94	19	OUI
1	-5	B11	X			-100	13	NON
2	-1	A12	X			-87	26	OUI
2	-1	A13	X			-77	36	OUI
2	-1	A14	X			-74	39	OUI
2	-1	A15	X			-75	38	OUI
2	-1	A16	X			-73	40	OUI
2	-1	A17	X			-65	48	OUI
2	-1	A18	X			-59	54	OUI
2	-1	B12			X	-92	21	OUI
2	-1	B12	X			-88	25	OUI
2	-1	B13	X			-79	34	OUI
2	-1	B14	X			-77	36	OUI
2	-1	B15	X			-78	35	OUI
2	-1	B16	X			-76	37	OUI
2	-1	B17	X			-60	53	OUI
2	-1	B18	X			-52	61	OUI
2	-2	A12	X			-93	20	OUI
2	-2	A13	X			-88	25	OUI
2	-2	A14	X			-88	25	OUI
2	-2	A15	X			-79	34	OUI
2	-2	A16	X			-78	35	OUI
2	-2	A17	X			-69	44	OUI
2	-2	A18	X			-50	63	OUI
2	-2	A19	X			-62	51	OUI
2	-2	A20	X			-49	64	OUI
2	-2	A21	X			-43	70	OUI
2	-2	B12			X	-93	20	OUI
2	-2	B12	X			-93	20	OUI
2	-2	B13	X			-90	23	OUI

Scénario	Niveau	localisation	Circulation			Signal en dBm	Signal / Bruit en dB	Conformité liaison
			Hors circulation	Circulation	Palier			
2	-2	B14	X			-86	27	OUI
2	-2	B15	X			-77	36	OUI
2	-2	B16	X			-78	35	OUI
2	-2	B17	X			-62	51	OUI
2	-2	B18	X			-58	55	OUI
2	-2	B19	X			-37	76	OUI
2	-2	B20	X			-30	83	OUI
2	-2	B21	X			-33	80	OUI
2	-2	B21			X	-14	99	OUI
2	-3	A12	X			-102	11	NON
2	-3	A13	X			-92	21	OUI
2	-3	A14	X			-89	24	OUI
2	-3	A15	X			-86	27	OUI
2	-3	A16	X			-80	33	OUI
2	-3	A17	X			-83	30	OUI
2	-3	A18	X			-71	42	OUI
2	-3	A19	X			-73	40	OUI
2	-3	A20	X			-58	55	OUI
2	-3	A21	X			-62	51	OUI
2	-3	B12			X	-110	3	NON
2	-3	B12	X			-98	15	NON
2	-3	B13	X			-94	19	OUI
2	-3	B14	X			-85	28	OUI
2	-3	B15	X			-83	30	OUI
2	-3	B16	X			-78	35	OUI
2	-3	B17	X			-72	41	OUI
2	-3	B18	X			-65	48	OUI
2	-3	B19	X			-50	63	OUI
2	-2	B20	X			-54	59	OUI
2	-2	B21	X			-52	61	OUI
2	-2	B21			X	-40	73	OUI
2	-4	A12	X			-100	13	NON
2	-4	A13	X			-94	19	OUI
2	-4	A14	X			-94	19	OUI
2	-4	A15	X			-87	26	OUI
2	-4	A16	X			-79	34	OUI
2	-4	A17	X			-82	31	OUI
2	-4	A18	X			-74	39	OUI
2	-4	A19	X			-78	35	OUI
2	-4	A20	X			-69	44	OUI
2	-4	A21	X			-70	43	OUI

Scénario	Niveau	localisation	Circulation			Signal en dBm	Signal / Bruit en dB	Conformité liaison
			Hors circulation	Circulation	Palier			
2	-4	B12			X	-110	3	NON
2	-4	B12	X			-100	13	NON
2	-4	B13	X			-97	16	NON
2	-4	B14	X			-92	21	OUI
2	-4	B15	X			-86	27	OUI
2	-4	B16	X			-80	33	OUI
2	-4	B17	X			-77	36	OUI
2	-4	B18	X			-69	44	OUI
2	-4	B19	X			-54	59	OUI
2	-4	B20	X			-61	52	OUI
2	-4	B21	X			-66	47	OUI
2	-4	B21			X	-58	55	OUI
2	-5	A12	X			-98	15	NON
2	-5	A13	X			-92	21	OUI
2	-5	A14	X			-82	31	OUI
2	-5	A15	X			-82	31	OUI
2	-5	A16	X			-79	34	OUI
2	-5	A17	X			-76	37	OUI
2	-5	A18	X			-72	41	OUI
2	-5	A19	X			-90	23	OUI
2	-5	A20	X			-71	42	OUI
2	-5	A21	X			-79	34	OUI
2	-5	B12			X	-115	-2	NON
2	-5	B12	X			-98	15	NON
2	-5	B13	X			-92	21	OUI
2	-5	B14	X			-88	25	OUI
2	-5	B15	X			-84	29	OUI
2	-5	B16	X			-88	25	OUI
2	-5	B17	X			-78	35	OUI
2	-5	B18	X			-69	44	OUI
2	-5	B19	X			-66	47	OUI
2	-5	B20	X			-74	39	OUI
2	-5	B21	X			-80	33	OUI
2	-5	B21			X	-60	53	OUI